

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE - 2024

Marché MP2024FCS – 04 – Exploitation ISDnD
Site de la Gabarre aux Abymes, Guadeloupe



Groupement

PART1 (du 01 au 09/07) : SECHE ECO SERVICES / EMILE GADDARKHAN & FILS TP
PART2 (du 10 au 31/07) : SECHE ECO SERVICES / RIDER TP



Séché Eco Services

Les Hêtres - BP 20 -53811 Changé
Tél. : 02 43 67 93 70 – Fax : 02 43 67 93 79
Siret : 39330705300032 – Code APE : 4312A – Laval B393307053

Contacts

Aurélien MASSE
Christina UZAN
Tély CARPIN

Contrôle qualité interne



Marché public d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Gabarre aux Abymes (971)

Rapport annuel n° RA-2024.02

Version 2		23/04/2025
Rédaction	Vérification	Validation
Tély CARPIN Responsable adj. activités Caraïbes	Christina UZAN Animatrice QSSE	Aurélien MASSE Responsable activités Caraïbes

Révisions

Indice de révision	Date	Objet de la révision
01	31/03/2025	Création
02	23/04/2025	Prise en compte de remarques SYVADE/EODD

Visas

L'entreprise titulaire du marché	Le maître d'ouvrage
Nom/qualité/tampon/signature	Nom/qualité/tampon/signature

Sommaire

Préambule	8
Glossaire	9
Abréviations	9
Terminologies.....	9
CHAPITRE 1. Présentation de l'ISDnD	10
1.1. Arrêtés préfectoraux et rubriques ICPE	10
1.2. Environnement du site et plan de situation	11
1.3. Nature et provenance des déchets entrants	13
1.4. Certification ISO 14001	15
1.5. Veille réglementaire.....	16
CHAPITRE 2. Indicateurs de suivi et de performances	17
2.1. Intervenants.....	17
2.2. Indicateurs communs d'exploitation	18
2.3. Indicateurs de suivi management QSSE.....	20
2.3.1 Indicateurs liés aux incidents.....	20
2.3.2 Indicateurs liés au respect de seuils réglementaires.....	21
2.3.3 Autres indicateurs de suivi management QSSE	22
2.4. Indicateurs de performance.....	23
2.5. Conditions atmosphériques et phénomènes naturels	24
CHAPITRE 3. Prestations effectuées	25
3.1. Entretien-maintenance-aménagements	25
3.1.1 Casier	25
3.1.2 Voiries.....	26
3.1.3 BRM (traitement des lixiviats).....	27
3.1.4 UVB (valorisation du biogaz)	29
3.1.5 Engins.....	31
3.1.6 Bassins	32
3.1.7 Réseaux.....	33
3.1.8 Espaces verts	36
3.1.9 Milieux environnants.....	36
3.1.10 Clôtures et portails.....	36
3.1.11 Process bioréacteur.....	37
3.1.12 Autres	38
3.2. Démarche de prévention	39
3.2.1 Protection sécurité (EPI/EPC...).....	39
3.2.2 Prévention actes de malveillance et incendie (gardiennage...)	40
3.2.3 Suivi médical.....	41

3.2.4	Suivi documentaire	41
3.2.5	Sensibilisations/Formations (en lien avec les activités sur l'ISDnD)	42
3.2.6	Traitement des nuisibles	44
3.2.7	Contrôle population canine	45
3.2.8	Affichages	45
3.2.9	Exercices de prévention	45
3.2.10	Conservation des certifications ISO 14001/9001	46
3.3.	Vérifications réglementaires	46
3.3.1	Contrôles continus	46
3.3.2	Contrôles quotidiens	47
3.3.3	Contrôles hebdomadaires	47
3.3.4	Contrôles mensuels	47
3.3.5	Contrôles trimestriels	48
3.3.6	Contrôles semestriels	48
3.3.7	Contrôles annuels	50
3.3.8	Contrôles à périodicité supérieure à 1 an	51
3.3.9	Autres contrôles	51
3.4.	Relevés divers	52
3.5.	Interactions avec le SYVADE	53
3.5.1	Réunions	53
3.5.2	Accompagnement	54
3.5.3	Décisions/actions SYVADE en attente	54
3.5.4	Ouvertures / fermetures du site	55
CHAPITRE 4.	Evènements marquants	56
4.1.	Visites d'inspection	56
4.2.	Commission de suivi de site (CSS)	57
4.3.	Incidents et accidentologie	59
4.4.	Autres faits marquants	71
4.5.	Communication(s) externe(s)	72
CHAPITRE 5.	Reportage d'illustrations	73
Conclusion	76
	Points forts des activités réalisées	76
	Pistes d'améliorations	77
Annexes	78
	Annexe 1 : Politique QSSE et Radioprotection SES 2024	78
	Annexe 2 : Certificat ISO 14001 en cours de validité en 2024	79
	Annexe 3 : Synthèses des indicateurs d'exploitation et de performances	81
	Annexe 3.1 : Tonnages par natures de déchets	81
	Annexe 3.2 : Production de lixiviats bruts : volumes cumulés collectés	81

Annexe 3.3 : Gestion des lixiviats (données mensuelles).....	82
Annexe 3.4 : Gestion des eaux via la TAR (données mensuelles).....	83
Annexe 3.5 : Valorisation énergétique (données mensuelles)	83
Annexe 4 : Détails sur le suivi semestriel réglementaire	84
Annexe 4.1 : 1 ^{er} semestre 2024	84
Annexe 4.2 : 2 ^{ème} semestre 2024.....	86
Annexe 5 : Plans mis à jour	88
Annexe 5.1 : Plans d'exploitation	89
Annexe 5.2 : Plan de circulation.....	91
Annexe 5.3 : Plan topographique casiers N-O et N-E (Delta 2024-2025)	92
Annexe 6 : Cartographie annuelle des émissions diffuses de biogaz	93
Annexe 7 : Autosurveillance des rejets aqueux 2024.....	95
Annexe 7.1 : Analyses des eaux pluviales.....	95
Annexe 7.2 : Analyse des eaux nanofiltrées (eaux traitées issues des lixiviats)	97
Annexe 7.3 : Analyses des lixiviats bruts	98
Annexe 7.4 : Analyse des eaux souterraines.....	99
Annexe 7.6 : Rapports d'analyses laboratoires sur rejets aqueux 2024.....	100
Annexe 8 : Suivi de qualité du biogaz produit en 2024	101
Annexe 8.1 : Résultats de mesures mensuelles de qualité biogaz	101
Annexe 8.2 : Certificats d'étalonnage des appareils de mesures de qualité biogaz	102
Annexe 9 : Autosurveillance des rejets atmosphériques 2024.....	106
Annexe 9.1 : Résultats de mesures des émissions atmosphériques	106
Annexe 9.2 : Rapport de contrôle annuel des émissions atmosphériques 2024.....	107
Annexe 10 : Fiche de contrôle réinjection.....	108
Annexe 11 : Bilan des opérations de capture de chiens	109
Annexe 12 : Gestion de déchets produits en 2024.....	110
Annexe 13 : Fiche support de maintenance préventive BRM	111

Table des illustrations

Planche 1 : Listing des arrêtés principaux applicables à l'exploitation de l'ISDnD de la Gabarre	10
Planche 2 : Rubriques ICPE des installations principales et connexes du périmètre de l'ISDnD	10
Planche 3 : Ecosystèmes, habitations, bureaux et industries dans le voisinage du site	11
Planche 4 : Vues du site dans son environnement, source : Géoportail, CCTP marché exploitation	11
Planche 5 : Installations de l'ISDND de la Gabarre à fin 2024.....	12
Planche 6 : Répartition des déchets apportés par nature	13
Planche 7 : Détail mensuel des tonnages par nature de déchet en 2024	13
Planche 8 : Evolution des tonnages annuels de déchets entrants.....	14
Planche 9 : Nombre d'agents affectés à l'exploitation et cumuls horaires de janvier à décembre 2024	17
Planche 10 : Informations globales sur les tonnages et volumes annuels enregistrés (1/2)	18
Planche 11 : Un relevé de débitmètres lixiviats en entrée du bassin principal de stockage lixiviats	18
Planche 12 : Informations globales sur les tonnages et volumes annuels enregistrés (2/2)	19
Planche 13 : Matériaux inertes et produits chimiques.....	19
Planche 14 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs aux incidents	20
Planche 15 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs au respect de seuils réglementaires (1/2)...	21
Planche 16 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs au respect de seuils réglementaires (2/2)...	22
Planche 17 : Synthèse des autres indicateurs principaux de suivi management QSSE	22
Planche 18 : Données de performances techniques.....	23
Planche 19 : Données climatologiques de base issues de station météo	24
Planche 20 : Photo du poste de la station météorologique du Raizet. Source : Météo France, 2007.....	24
Planche 21 : Recensement d'opérations spécifiques sur casier de stockage – Semestre S1-2024	25
Planche 22 : Recensement d'opérations spécifiques sur casier de stockage – Semestre S2-2024	26
Planche 23 : Recensement d'opérations spécifiques sur BRM Semestre S1-2024	27
Planche 24 : Recensement d'opérations spécifiques sur BRM Semestre S2-2024	28
Planche 25 : Synoptique du process BRM de traitement des lixiviats bruts	28
Planche 26 : Travaux de réaménagement de la zone BRM	29
Planche 27 : Recensement d'opérations spécifiques sur l'UVB	30
Planche 28 : Schéma de présentation des éléments descriptifs des process de l'UVB	30
Planche 29 : Recensement d'opérations spécifiques sur engins	31
Planche 30 : Recensement d'opérations spécifiques sur réseaux divers	33
Planche 37 : Schéma du réseau de gestion du biogaz	34
Planche 38 : Schéma du réseau de gestion des lixiviats	35
Planche 31 : Recensement d'opérations spécifiques sur process bioréacteur.....	37
Planche 32 : Installations de réinjection lixiviats en mode bioréacteur.	37
Planche 33 : Recensement d'opérations spécifiques hors installations principales	38
Planche 34 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec la protection sécurité.....	39
Planche 35 : Recensement d'opérations spécifiques de prévention malveillance sur installations.....	40
Planche 36 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec la protection sécurité.....	41

Planche 37 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec le suivi documentaire	41
Planche 38 : Recensement d'opérations spécifiques de sensibilisations	42
Planche 39 : Recensement d'opérations spécifiques de formation de personnels.....	43
Planche 40 : Recensement d'opérations spécifiques de traitement des nuisibles	44
Planche 41 : Installation d'appâts de dératisation	44
Planche 42 : Synthèse des contrôles/suivis réglementaires annuels effectués.....	50
Planche 43 : Synthèse des contrôles/suivis réglementaires effectués à périodicité supérieure à 1 an.....	51
Planche 44 : Synthèse de relevés d'indicateurs de pilotage.....	52
Planche 45 : Synthèse des réunions d'interaction SES-SYVADE en 2024	53
Planche 46 : Synthèse des situations d'accompagnement du SYVADE par SES en 2024	54
Planche 47 : Synthèse des ouvertures et fermetures particulières du site de la Gabarre en 2024.....	55
Planche 48 : Synthèse des inspections sur l'ISDnD en 2024	56
Planche 49 : Résumé CSS 2024 (pour mémoire)	57
Planche 50 : Synoptique gestion du site présenté en CSS.....	58
Planche 51 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-01 à Inc-03)	59
Planche 52 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-04 à Inc-06)	60
Planche 53 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-07 à Inc-08)	61
Planche 54 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-09 à Inc-11)	62
Planche 55 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-12 à Inc-14)	63
Planche 56 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-15 à Inc-17)	64
Planche 57 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-18 à Inc-21)	65
Planche 58 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-22 à Inc-24)	66
Planche 59 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-25 à Inc-27)	67
Planche 60 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-28 à Inc-29)	68
Planche 61 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-30 à Inc-31)	69
Planche 62 : Pyramide des accidents sécurité en 2024	70
Planche 63 : Synthèse des faits marquants hors visites d'inspection et incidents	71
Planche 64 : Sujets faisant l'objet de communications externes	72
Planche 65 : Evènements médiatisés de communication du SYVADE	72
Planche 66 : Photos de situations observées au 1 ^{er} semestre 2024	73
Planche 67 : Photos de situations observées au 2 ^{ème} semestre 2024.....	74
Planche 68 : Photos d'installations techniques principales de l'ISDND de la Gabarre.....	75

Préambule

Dans le cadre des exigences spécifiées dans les pièces constitutives du marché d'exploitation de l'ISDnD (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de la Gabarre, notamment le paragraphe 7.1.8 du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), le groupement **SECHE ECO SERVICES (SES) / EMILE GADDARKHAN ET FILS TP (GADDARKHAN)** et le groupement **SECHE ECO SERVICES (SES) / RIDER TP** rendent compte annuellement des prestations (gestion, le traitement et la valorisation de déchets) réalisées sur site pour le compte du **SYndicat de VALorisation des DÉchets de la Guadeloupe (SYVADE)** respectivement pour la période du 01/01 au 09/07/2024 relative à la fin du marché 22-19031 démarré en 2022 et la période du 10/07 au 31/12/2024 relative au lancement du nouveau marché 24-22308 en vigueur.

SECHE ECO SERVICES (SES) a choisi d'éditer un rapport annuel qui compile les données transmises précédemment dans les rapports mensuels et qui s'articule en 5 parties afin de combiner en un seul document l'ensemble des livrables de suivi demandés par le **SYVADE de la Guadeloupe** (cahier d'exploitation annuel, rapport annuel d'activités, reporting et bilans annuels, indicateurs de suivi du Système de Management Intégré) :

- Un 1^{er} chapitre sur la **présentation de l'ISDnD** : renseignements généraux d'ordre administratif.
- Un 2^{ème} chapitre sur les **indicateurs de suivi et de performances** : bilan chiffré des activités 2024.
- Un 3^{ème} chapitre sur les **prestations effectuées** : précisions sur les opérations mises en œuvre.
- Un 4^{ème} chapitre sur les **événements marquants** : circonstances ayant requis une attention accrue.
- Un 5^{ème} chapitre, **reportage d'illustrations** : photos sélectionnées pour capturer des moments clés.

Abréviations

- AFNOR** : Association Française de Normalisation
- ART** : Analyse de Risques par Tâche.
- ATEX** : Atmosphère Explosive
- BRM** : Bio Réacteur à Membranes
- CACES** : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
- CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- CSS** : Commission de Suivi de Site
- DEAL** : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- GEREP** : Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes.
- GER** : Matériels/Equipements dédiés aux opérations de Gros Entretien Renouvellement
- GIDAF** : Gestion Informatisées des Données d'Autosurveillance Fréquente
- ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- ISO** : Organisation Internationale de Normalisation
- OM** : Ordures ménagères
- PFAS** : Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dites « polluants éternels »
- QSSE** : Qualité Santé Sécurité Environnement.
- RAS** : Rien à signaler
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SES** : SÉCHÉ ÉCO SERVICES
- SYVADE** : Syndicat de Valorisation des Déchets de la Guadeloupe
- SST** : Sauveteur Secouriste au Travail.
- TAR** : Tour Aéro Réfrigérante
- UVB** : Unité de Valorisation de Biogaz

Terminologies

- Contrôle** : action de mesurer, examiner, essayer, une ou plusieurs caractéristiques d'un produit ou ouvrage et de les comparer aux exigences spécifiées, en vue d'établir leur conformité.
- Contrôle Externe** : contrôle effectué par le client ou par un organisme mandaté par lui, pour s'assurer de la qualité de la prestation réalisée.
- Contrôle Interne** : contrôle effectué par l'Entreprise elle-même pour s'assurer de la qualité de sa prestation.
- Non-conformité** : non satisfaction aux exigences spécifiées.

CHAPITRE 1. Présentation de l'ISDnD

1.1. Arrêtés préfectoraux et rubriques ICPE

Le SYVADE de Guadeloupe est autorisé à exploiter l'ISDnD de la Gabarre située sur la commune des Abymes en suivant les exigences de différents arrêtés relatifs à la gestion d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les principaux sont :

Date	Arrêté
14/03/2013	Arrêté préfectoral 2013-009/SG/DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013 de prescriptions techniques relatif à l'exploitation d'un casier de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Gabarre » par le SICTOM de la Guadeloupe.
15/02/2016	Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux
31/05/2016	Arrêté préfectoral 2016-044/SG/DiCTAJ/BRA du 31 mai 2016 actant la réduction du tonnage annuel admissible de déchets sur l'ISDnD de la Gabarre
24/08/2017	Arrêté ministériel du 24 août 2017 modifiant dans une série d'arrêtés ministériels les dispositions relatives aux rejets de substances dangereuses dans l'eau en provenance des installations classées pour la protection de l'environnement (Annexe XIX art. 3 remplaçant arr. 15/02/2016 Annexe I)
10/11/2020	Arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 portant autorisation environnementale relatif à l'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux située au lieu-dit « La Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes et exploitée par le SYVADE

Planche 1 : Listing des arrêtés principaux applicables à l'exploitation de l'ISDnD de la Gabarre

Les installations de l'ISDnD de la Gabarre relèvent des rubriques de la nomenclature des installations classées rappelées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Régime*	Libellé	Installation
2760-2	A	Installation de stockage de déchets à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720. 2. Installation de stockage de déchets non dangereux autre que celle mentionnée au 3 (déchets inertes)	ISDnD Tonnage annuel autorisé : 105 000 tonnes du 10/11/2020 au 09/11/2026
2910-B	E	Installation de combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931. B. Lorsque sont consommés seuls ou en mélange des produits différents de ceux visés en A, ou de la biomasse	Moteurs Biogaz de l'UVB Puissance électrique : 2 x 1,1 MW él.
2921-B	DC**	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	Tour Aéro-Réfrigérante (TAR) Puissance thermique : 2,352 MW th.

Planche 2 : Rubriques ICPE des installations principales et connexes du périmètre de l'ISDnD

(*) A (autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration), DC (soumis au contrôle périodique prévu par l'article L 512-11 du CE).

(**) En application de l'article R. 512-55 du code de l'environnement, les installations DC ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle périodique lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement.

1.2. Environnement du site et plan de situation

Zone	Orientation	Voisinage
Sur le site de la Gabarre	Au Sud	Canal du Raizet Locaux du SYVADE (dont hangar, postes de pesées et de contrôle d'accès, déchèterie)
	Au centre	Centre de tri exploité par Energipole Environnement
Hors du site de la Gabarre	Au Nord	Mangrove et forêt marécageuse (mitoyenne) Aéroport Pôle Caraïbes (400 m à 1,5 km) Grand Cul de sac marin
	A l'Est	Fougères et forêt marécageuse (mitoyennes) Maison non déclarée (50 m) Quartier du Raizet (500 m)
	Au Sud	Quartier de Grand-Camp (300 m) Petit-Cul de Sac marin (1 km)
	A l'Ouest	Etang bois-sec et mangrove (mitoyens) Rivière salée (300 m) Zone d'Activité de La Jaille (1 km)

Planche 3 : Ecosystèmes, habitations, bureaux et industries dans le voisinage du site

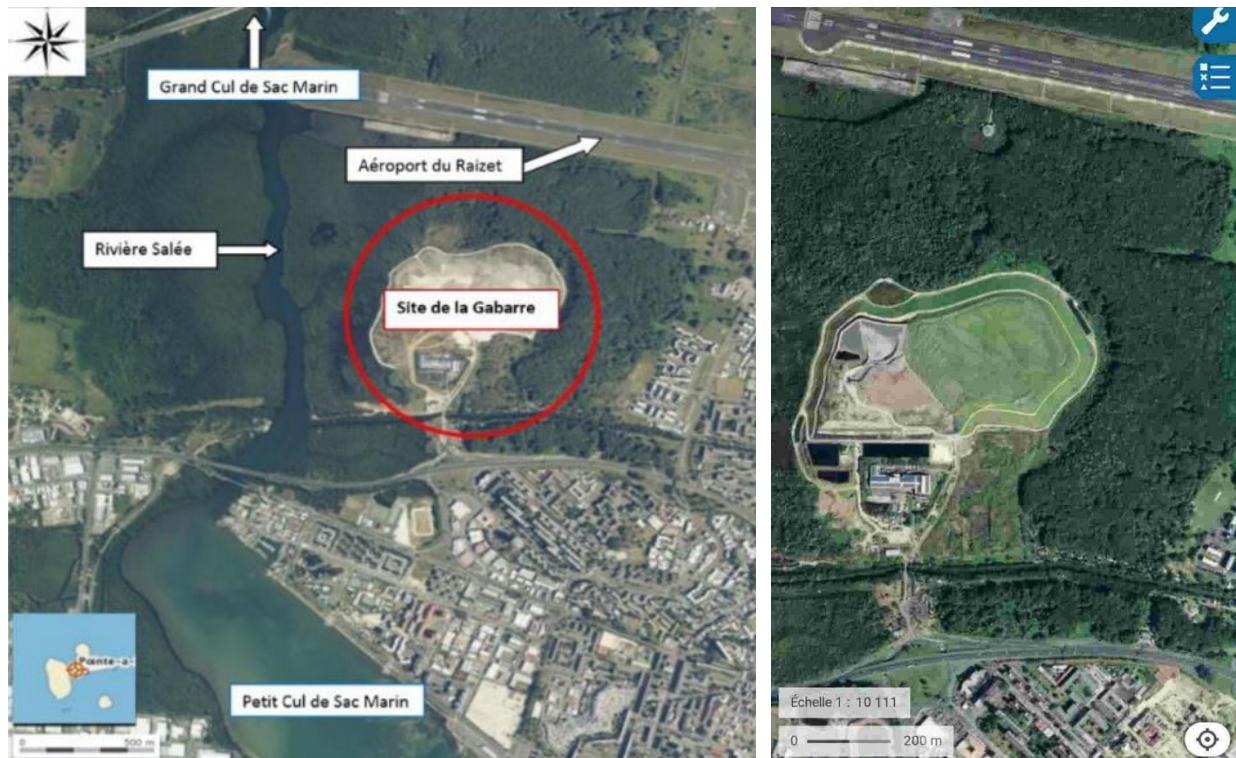


Planche 4 : Vues du site dans son environnement, source : Géoportail, CCTP marché exploitation



Planche 5 : Installations de l'ISDND de la Gabarre à fin 2024

Légende

	Subdivisions Sx en cours d'exploitation		Casier en cours d'exploitation
	Subdivisions Sx en attente d'exploitation		Casier historique réhabilité (travaux 2011-2017)
	Zones dédiées à de futurs bassins EP et lixiviats		Casier Nord-Ouest réhabilité (travaux 2021-2023)
	Mangrove, forêt marécageuse, étang bois-sec		Installations connexes (BRM, UVB, BV, stockages...)
	Point de contrôle eaux souterraines/subsurfaces		Bassin et lagune dédiés au stockage lixiviats
	Point de rejet vers le milieu naturel		Bassins et lagunes utilisés en stockage eaux pluviales EP

1.3. Nature et provenance des déchets entrants

Les déchets admis sur le site de la Gabarre en 2024 sont :

- Des encombrants ultimes (22.4%).
- Des Ordures Ménagères, OM (52.2%).
- Des refus de tri (25.4%).

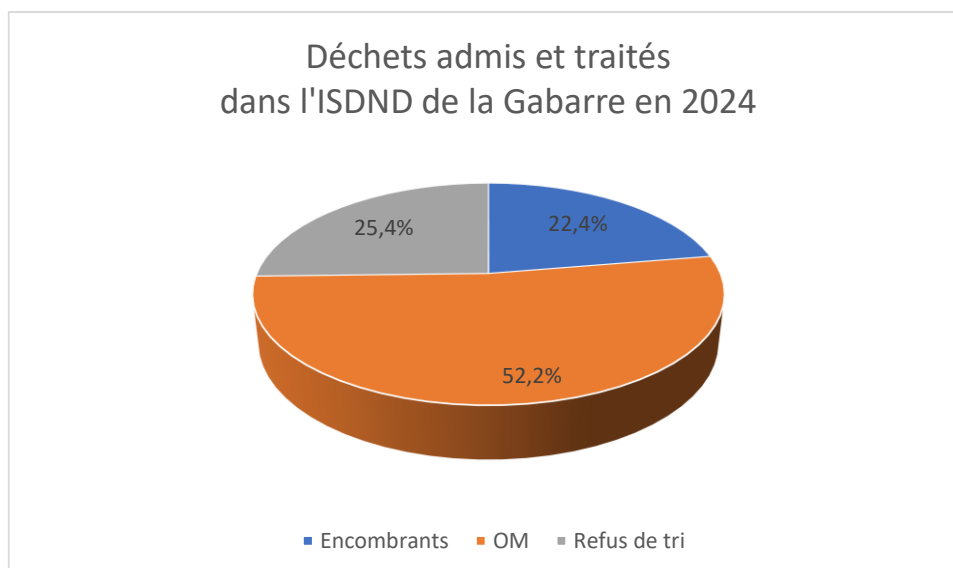


Planche 6 : Répartition des déchets apportés par nature

Mois	Encombrants	OM	Refus de tri	DAOM	DASRI banalisés	Total
Janvier	1 664.7	3 855.2	2 044.8	0.0	0.0	7 564.7
Février	1 612.6	3 517.3	1 731.4	0.0	0.0	6 861.3
Mars	1 484.8	3 506.6	1 695.0	0.0	0.0	6 686.4
Avril	1 489.0	3 775.3	1 729.2	0.0	0.0	6 993.5
Mai	1 360.2	3 880.2	1 600.1	0.0	0.0	6 840.5
Juin	1 685.4	3 687.3	1 726.1	0.0	0.0	7 098.7
Juillet	1 834.7	4 068.0	1 864.7	0.0	0.0	7 767.5
Août	1 781.2	4 030.5	1 617.4	0.0	0.0	7 429.1
Septembre	1 549.8	3 824.8	1 999.3	0.0	0.0	7 373.9
Octobre	1 646.1	3 748.5	2 031.5	0.0	0.0	7 426.1
Novembre	1 638.0	3 628.5	1 915.6	0.0	0.0	7 182.1
Décembre	1 679.8	3 865.5	2 105.8	0.0	0.0	7 651.1
Total 2024	19 426.1	45 387.8	22 060.9	0.0	0.0	86 874.7
Total 2023	19 219.4	46 171.4	20 251.5	0.0	0.0	85 642.3
Total 2022	22 261.2	47 718.5	17 639.5	842.8	0.0	88 462.0
Total 2021	19 252.4	48 238.8	7 629.8	283.5	26.8	75 431.4
Total 2020	18 823.3	45 010.8	15 968.9	0.0	0.0	79 803.0

Planche 7 : Détail mensuel des tonnages par nature de déchet en 2024

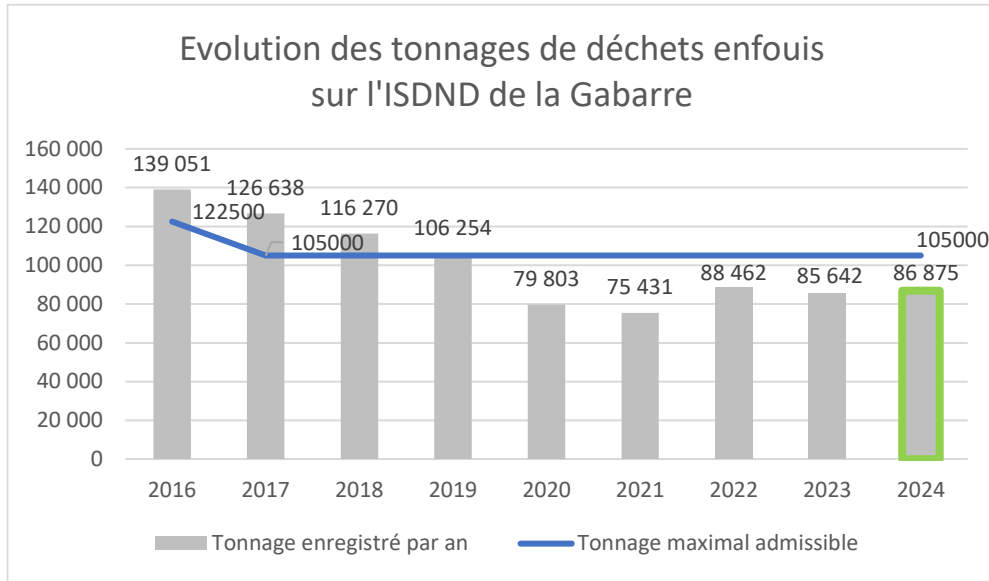


Planche 8 : Evolution des tonnages annuels de déchets entrants

1.4. Certification ISO 14001

Le site de la Gabarre est actuellement certifié ISO 14001 (ISO = Organisation Internationale de Normalisation) car il s'inscrit dans le périmètre de certifications de sites obtenues par le biais de Séché éco Services.

En d'autres termes, lorsque les activités Séché éco Services sont auditées et certifiées par un organisme AFNOR (Association Française de Normalisation), le site de l'ISDnD Gabarre bénéficie par extension de la même garantie de qualité de gestion. La détention de cette certification prouve que l'exploitant s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et vise la conformité notamment aux exigences données dans le référentiel ISO 14001.

Pour mémoire :

- La norme ISO 14001 : 2015 est une norme internationale d'application volontaire qui spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental auquel l'exploitant de l'ISDnD a accepté de souscrire. Suivre les exigences de cette norme, c'est avoir l'assurance d'une maîtrise des impacts environnementaux de ses activités.
- Le dernier audit de surveillance réalisé sur le site de la Gabarre date du 13/03/2023. La synthèse de cet audit est présentée au paragraphe 3.2.10 du rapport annuel 2023.
- La dernière certification ISO 14001 dont bénéficie l'ISDnD a été renouvelée à compter du 17/03/2025 et est valide jusqu'au 16/03/2028, assortie de visites de suivi annuel.

Séché éco Services met en œuvre tous les moyens permettant de conserver cette certification, y compris le mandatement du cabinet de certification. Pour faire vivre le système de management du site de façon optimale et fluidifier son suivi, Séché Eco Services dispose d'une équipe locale dédiée et travaille en collaboration avec le SYVADE de La Guadeloupe, Maître d'ouvrage sur l'ISDnD de la Gabarre.

Les actions de prévention menées sur site a minima pour la maîtrise des impacts environnementaux par l'exploitant sont :

- La réutilisation sur site des lixiviats traités (alimentation de la TAR, arrosages/lavages divers...) pour éviter les rejets vers la nature et réduire la consommation d'eaux de ville
- La gestion des eaux et gaz provenant du site de manière à respecter les seuils réglementaires avec des mesures internes complétant des analyses externes périodiques.
- La déclaration des émissions potentiellement polluantes et des données d'autosurveillance sur les plateformes officielles dédiées aux ICPE (GEREP, GIDAF).
- L'organisation d'exercices de situation d'urgence pour prévenir des incidents environnementaux majeurs.
- La mise en œuvre d'aménagements (filets anti-envols...), d'opérations de nettoyage et de sensibilisations du personnel pour préserver la biodiversité des alentours.

En 2024, l'ISDnD de la Gabarre n'a pas fait l'objet d'audit de suivi de certification.

1.5. Veille réglementaire

Séché éco Services a mis en place une activité de repérage des nouveaux codes, décrets, lois, arrêtés et réglementations susceptibles d'impacter les activités d'exploitation de l'ISDnD de la Gabarre.

Cette démarche s'appuie sur une équipe support dédiée basée au siège de Séché éco Services et sur l'outil Echoline permettant de collecter les informations d'évolution réglementaire ISDnD applicables au site de la Gabarre.

En 2024, les rubriques 2760 (ISDnD), 2910 (Moteurs Biogaz) et 2921 (TAR) n'ont pas été impactées par de nouvelles dispositions spécifiques.

Afin de répondre aux exigences de l'Arrêté Ministériel du 20/06/2023 relatif à la mesure de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dites « polluants éternels »), SECHE ECO SERVICES a effectué 3 campagnes de mesures sur les eaux de rejet issues des bassins d'eaux pluviales EP1, EP2, EP3 et EP4 pour 28 PFAS ([PFBA], [PFPeA], [PFHxA], [PFHpA], [PFOA], [PFNoA], [PFDA], [PFUnA], [PFDoDA], [PFTrDA], [PFTeDA], [PFHxDA], [PFODA], [L-PFBS], [L-PFPeS], [L-PFHxS], [L-PFHpS], [L-PFOS], [L-PFNS], [L-PFDS], [L-PFUnDS], [L-PFDoS], [L-PFTrDS], [acide dimère HFPO], [1190931-27-1], [6:2 FTOH], [8:2 FTOH], [Adona]).

L'interprétation des résultats obtenus s'appuie sur la Limite de quantification (LQ) fixée par l'Arrêté à 100 ng/l pour chaque PFAS et 2µg/l sur l'AOF.

Les résultats du suivi analytique ont été transmis au SYVADE et mettent en évidence :

- Points EP1 et EP2 : 3 PFAS sont régulièrement quantifiés (>LQ) – le PFOA, le PFHxA, le PFPeA – dans des teneurs variant entre 154 et 384 ng/l, et 2 autres – le PFBS et le PFHpA sont détectés occasionnellement (< 150 ng/l).
- Point EP3 : aucun PFAS quantifié (>LQ).
- Point EP4 : 3 PFAS sont régulièrement quantifiés (>LQ) – le PFBS, le PFHxA et le PFPeA – dans des teneurs variant entre 106 et 466 ng/l, et 2 autres – le PFBA (118 ng/l) et le 6 :2 FTS (568 ng/l) sont détectés occasionnellement.

A l'issue de cette campagne, les résultats sont déclarés sous GIDAF et la réglementation n'impose pas à ce stade de dispositions supplémentaires à prendre par l'exploitant. Des actions (suivi analytique et/ou traitement supplémentaire avant rejet) seront susceptibles d'être demandées à l'exploitant de l'ISDnD de la Gabarre en fonction des études pilotées par la Direction Générale de la prévention des Risques (DGPR).

CHAPITRE 2. Indicateurs de suivi et de performances

Ce chapitre présente les indicateurs communs en termes de conditions, de moyens et de résultats afin d'aborder l'ensemble des activités de manière synthétique. Les données plus précises sur les installations suivies et les incidents gérés sont détaillées respectivement aux chapitres 3.1 et 4.4 pages suivantes.

2.1. Intervenants

L'équipe dédiée au bon fonctionnement de l'ISDnD est composée de personnels du groupe Séch^é Environnement, de main d'œuvre complémentaire en attachement, de ses prestataires spécialisés dont une partie de l'effectif est affectée au site et de 3 agents SYVADE mis à disposition.








Intervenants	Prestation	Nombre d'agents (en ETP*/mois)	Cumul horaire (en h)
Séch ^é éco Services 	Exploitation de l'ISDnD et activités connexes	9.21	16 769.00
Séch ^é éco Services 	Maintenance et entretien sur installations	1.14	2 066.10
Agents en insertion SES 	Propreté du site	0.17	312.00
Agents en intérim SES 	Renfort sur les activités d'exploitation de l'ISDnD	0.00	0.00
Agents SYVADE mis à disposition 	Exploitation sur casier et environs	2.22	4 032.00
Locatiers 	Terrassements, chargement/déchargement, lavages	2.38	4 336.00
Gardiennage 	Surveillance et prévention malveillance périmètre SES 7J/7	6.04	10 992.00
Total	Ensemble des prestations de base hors prestations connexes de maintenance et entretiens	21.16	38 507.10

Planche 9 : Nombre d'agents affectés à l'exploitation et cumuls horaires de janvier à décembre 2024

Commentaires :

- *ETP : Equivalent Temps Plein (en moyenne annuelle).
- Le nombre d'agents et les cumuls horaires par intervenant sont communiqués mensuellement au SYVADE depuis le mois de juin 2022.
- La prestation d'exploitation de l'ISDnD est assurée par Séch^é éco Services pendant les heures d'ouverture du site de la Gabarre, à savoir du lundi au vendredi de 6h à 17h et le samedi de 6h à 13h. Ouvertures exceptionnelles uniquement sur demande du SYVADE.
- Temps liés aux prestations connexes non quantifiés ici : entretien des locaux, réparations d'équipements, nettoyage périodique des engins, opérations de maintenance BRM...

2.2. Indicateurs communs d'exploitation








Indicateurs exploitation	Valeur année N	Précision(s)
Tonnage déchets stockés (cumul sur l'année) 	Au 31/12/2024 : 86 874.735 t (Part 1 : 44 493.710 t) (Part 2 : 42 381.025 t)	Encombrants + OM + refus de tri (19 426.086 + 45 387.764 + 22 060.885). < seuil annuel 105 000 tonnes. (Part 1 : 9 885.647 + 23 523.973 + 11 084.090) (Part 2 : 9 540.439 + 21 863.791 + 10 976.795) Valeur année N-1 : 85 642.324 t.
Volume lixiviats bruts collectés à traiter entrant dans le bassin principal 	49 601.473 m ³ (Part 1 : 22 507.354 m ³) (Part 2 : 27 094.119 m ³)	Casier N-O réhabilité + casier S-E en cours d'exploitation + emprise réhabilitée (volumes issus de relevés débitmètres mensuels). Détails mensuels en annexe 3.4. Valeur année N-1 : 52 203.257 m ³
Volume eaux de pluies tombant dans les bassins en lixiviats 	7 363.77 m ³ (Part 1 : 3 031.87 m ³) (Part 2 : 4 331.90 m ³)	Volume obtenu par calcul à partir de la pluviométrie Météo France et des dimensions des bassins (bassin principal + lagune 2). Cf. annexe 3.4. Valeur année N-1 : 6 266.97 m ³
Volume total lixiviats bruts + pluies collectés à traiter 	56 965.24 m ³ (Part 1 : 25 539.22 m ³) (Part 2 : 31 426.02 m ³)	Facteurs non pris en compte : ▪ Phénomène d'évaporation sur les surfaces de bassins exposées à ensoleillement et température moy. de 27.4°C. ▪ Arrosages de prévention incendie effectués avec épandages de lixiviats sur les déchets par temps chauds et secs ou suite à la gestion de départs de feux (mars à décembre). Valeur année N-1 : 58 470.22 m ³ .
Volumes lixiviats traités 	41 142.00 m ³ (Part 1 : 24 012.00 m ³) (Part 2 : 17 130.00 m ³)	Traitement biologique en lagune complété avec un traitement par BRM. Détails mensuels en annexe 3.4. Concentrats réinjectés dans le bassin lixiviats. Eaux dépolluées réutilisées sur site pour valorisation thermique ou arrosage pistes. Surplus d'eaux dépolluées stocké en silo. Valeur année N-1 : 44 105.00 m ³ .
Volume lixiviats réinjectés/recirculés dans le massif de déchets 	9 240.80 m ³ (Part 1 : 5 775.20 m ³) (Part 2 : 4 365.60 m ³)	Recirculation en mode bioréacteur effectuée tous les 2 mois. Valeur année N-1 : 6 014.50 m ³ (mise en service fin juillet 2023).
Volume eaux traitées rejetées vers le milieu naturel 	0 m ³	Sans objet. 100% des eaux traitées ont été réutilisées sur site. Valeur année N-1 : 0 m ³ .

Planche 10 : Informations globales sur les tonnages et volumes annuels enregistrés (1/2)



(31/12) Relevé débitmètre lixiviats D1, D2 et PR6 comptant pour le bilan du mois de décembre 2024

Planche 11 : Un relevé de débitmètres lixiviats en entrée du bassin principal de stockage lixiviats







Indicateurs exploitation	Valeur année N	Précision(s)
Densité semestrielle déchets casier S-E 	$d_{brute} (S1) = 1.12$ $d_{brute} (S2) = 1.04$	Période concernée : 16/01/2024-31/12/2024. Cf. détails en annexe 4.
Vide de fouille annuel casier S-E consommé 	$V_{consommé} = 89\ 812\ m^3$	Sur la base des subdivisions construites et des préconisations géotechniques Ecogeos (exploitation par tranches de 11 m).
Vide de fouille annuel casier S-E résiduel 	Au 03/01/2025 : $V_{résiduel} = 21\ 845\ m^3$	RAS.
Tassements moyens	Casier Nord-Ouest : 30 cm en moyenne Casier Nord-Est historique : 15 cm en moyenne	Sur la base des levés topographiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, de faibles tassements constatés. Les risques d'instabilité du massif sont donc jugés faibles en partie Nord du site. ▪ Les tassements sont globalement uniformes. ▪ L'évolution globale des tassements sera interprétée lors des 2 prochains levés annuels suite à la mise en service prolongée du dispositif de réinjection engendrant une accélération de la dégradation des matières fermentescibles et donc l'apparition potentielle de tassements localisés et plus prononcés. ▪ L'évolution des tassements n'a pas pu être analysée sur les zones qui sont concernées par des reprises ou des rechargements en déchets (notamment casier Sud-Est), zones réexploitées pour compenser des retards (décisions, livraisons, exécutions) sur le marché travaux d'aménagement de l'ISDnD.
Nombre de refus de dépotages 	0	Sans objet en 2024.
Matériaux inertes réceptionnés pour exploitation ISDnD (aménagement pistes et quais, couverture, ...) 	720 m ³ [Tuf] 19 500 m ³ [Déblais]	Origine tuf = Terrassier Rider TP. Origine déblais argileux = DCT, terrassement SIXT Jarry ; BMJ, terrassement SGDM Jarry . Stock de matériaux inertes meubles disponible en permanence > 2000 m ³ conformément au CCTP art. 5.7.4.
Produits chimiques réceptionnés 	17 320 kg	Produits de régulation BRM (1 200kg) + Acide sulfurique (11 530kg) + lessive de soude (0kg) + Carbonate de sodium (1 080kg) + Produits de lavage (0kg) + Antimousse (3 520kg) Les produits dangereux sont stockés selon les règles en vigueur en termes de contenants et de rétention conformément au CCTP art. 3.5.3.

Planche 12 : Informations globales sur les tonnages et volumes annuels enregistrés (2/2)



Stock de déblais argileux sur casier Nord-Est historique



Réception de produits chimiques sur la zone BRM

Planche 13 : Matériaux inertes et produits chimiques

2.3. Indicateurs de suivi management QSSE

2.3.1 Indicateurs liés aux incidents

Indicateurs suivi management QSSE	Valeur cumulée du 01/01 au 31/12/2024	Précision(s)
Nombre accidents du travail avec arrêt	1	Inc-27 (21/10) Accident de Travail Avec Arrêt – Douleur au dos
Nombre accidents du travail sans arrêt	0	RAS.
Nombre accidents bénins / premiers soins	2	Inc-07 (04/03) Projection de produit dans l'œil d'un agent SES Inc-28 (06/11) Malaise d'un agent SES
Nombre presque accidents	4	Inc-10 (25/06) Heurt avec tondeuse sur chenille Inc-17 (10/09) Glissade tractopelle conduit par chauffeur SES Inc-22 (30/09) Risque heurt camion / agent de quai SYVADE Inc-23 (04/10) Risque heurt camion / technicien SES
Nombre situations dangereuses	13	Risques santé sécurité Inc-02 (03/01) Sortie de roue ARG du compacteur CAT Inc-08 (29/04) Attaque par des abeilles Inc-19 (16/09) Choc arrière pick up sur roche de balisage Inc-25 (11/10) Décrochage benne déchargement déchets Inc-26 (16/10) Décrochage câble suspendu par pelle à grappin Inc-29 (04/12) Nuage d'abeilles autour de géomembrane
		Incidents environnementaux mineurs Inc-07 (02/01) Flaque localisée de lixiviats hors casier/bassin Inc-04 (25/01) Départ de feu de déchets Inc-06 (04/03) Départ de feu de déchets Inc-09 (15/05) Incendie de déchets Inc-13 (02/07) Fuite hydrocarbures sur dalle UVB Inc-18 (13/09) Fuite sur canalisation UF BRM Inc-31 (11/12) Départ de feu de déchets
Nombre d'incidents qualité	11	Inc-03 (04/01) Absence non régularisée agent SYVADE Inc-05 (20/02) Pied de mât caméra thermique cassé Inc-11 (26/06) Chute de terre sur voirie à l'entrée du site Inc-12 (02/07) Absence non régularisée agent SYVADE Inc-14 (02/08) Enfouissement de déchets valorisables Inc-15 (14/08) Vandalisme sur clôture périphérique Inc-16 (19/08) Absence non régularisée agent SYVADE Inc-20 (27/09) Dysfonctionnement caméra détection incendie Inc-21 (27/09) Dégradations d'ouvrages par intempéries Inc-24 (09/10) Absence non régularisée agent SYVADE Inc-30 (07/12) Absence non régularisée agent SYVADE
Nombre d'incidents majeurs sur l'environnement	0	RAS.

Planche 14 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs aux incidents

Commentaires :

- Les incidents sont référencés suivant la codification « Inc-xx ».
- Les causes, conséquences et actions correctives associées sont détaillées au chapitre 4.4 pages suivantes.

2.3.2 Indicateurs liés au respect de seuils réglementaires

Indicateurs suivi management QSSE	Valeur cumulée du 01/01 au 31/12/2024	Précision(s)
<p>Nombre de dépassements seuils eaux pluviales</p> <p>(Sur la base des alertes GIDAF et des seuils fixés par les arrêtés réglementaires en vigueur.)</p>	8	<p>Autosurveillance trimestrielle</p> <p>Eaux pluviales du 21/03 (EP1, EP2, EP3, EP4) : les 3 dépassements de seuil relevés ne sont pas des non-conformités :</p> <p>Les 3 dépassements de seuil relevés pour les eaux pluviales (EP1 et EP3) ne sont pas des non-conformités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (+1) Couleur EP1 : la couleur du milieu récepteur n'est pas modifiée. ▪ (+1) MES EP1 : Le résultat (43 mg/l) est inférieur à 100 mg/l, seuil établi selon les normes de rejet de l'arrêté ministériel du 24/08/2017 Annexe XIX art. 3 (remplaçant arr. 15/02/2016 Annexe I). Ce seuil est retenu au lieu de 35 mg/l car flux journalier max. < 15 kg/j lors du prélèvement d'échantillons d'eaux. ▪ (+1) pH EP3 : l'eau n'est pas rejetée dans le milieu naturel. Le pH bas (3.2) de l'eau est un résultat aberrant. Forte probabilité d'erreur laboratoire qui n'avait pas d'échantillon disponible pour réaliser une mesure contradictoire. Le résultat du pH est trimestre sera surveillé attentivement. <p>Eaux pluviales du 19/06 : les 2 dépassements de seuil relevés ne sont pas des non-conformités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (+1) Couleur pour EP1 : la couleur du milieu récepteur n'est pas modifiée. ▪ (+1) COT EP1 : l'eau n'est pas rejetée dans le milieu naturel. <p>Eaux pluviales du 26/09 : le dépassement de seuil relevé n'est pas une non-conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (+1) Couleur pour EP2 : la couleur du milieu récepteur n'est pas modifiée. <p>Eaux pluviales du 10/12 : les 2 dépassements de seuil relevés ne sont pas des non-conformités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (+1) Couleur pour EP1 : la couleur du milieu récepteur n'est pas modifiée. ▪ (+1) pH EP3 : l'eau n'est pas rejetée dans le milieu naturel. Le pH (8.7) est très proche de la valeur limite haute établie à 8.5.
<p>Nombre de dépassements seuils lixiviats traités (eaux nanofiltrées)</p> <p>(Sur la base des alertes GIDAF et des seuils fixés par les arrêtés réglementaires en vigueur en cas de rejet.)</p>	9	<p>Autosurveillance trimestrielle</p> <p>Les dépassements de seuil relevés pour les traités prélevés les 21/03, 19/06, 26/09, 10/12 ne sont pas des non-conformités car eau non rejetée dans le milieu naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ T1 : 2 dépassements (conductivité + Azote global). ▪ T2 : 2 dépassements (Conductivité + Azote global). ▪ T3 : 3 dépassements (Conductivité + COT + Azote global). ▪ T4 : 2 dépassements (Conductivité + Azote global).

Planche 15 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs au respect de seuils réglementaires (1/2)

Indicateurs suivi management QSSE	Valeur cumulée du 01/01 au 31/12/2024	Précision(s)
Nombre de dépassements seuils eaux souterraines (Sur la base des seuils fixés par les arrêtés réglementaires en vigueur en cas de rejet.)	SO	Autosurveillance semestrielle À la suite de la mise en place d'une pompe de relevage dans le puits ES5 en février 2024 pour transfert des eaux souterraines vers le bassin lixiviats, le suivi analytique réglementaire a été suspendu car jugé sans intérêt pour l'Administration compte tenu de l'absence de rejet au milieu naturel.
Nombre de dépassements des VLE émissions gaz	0	Autosurveillance annuelle (25/09) : Contrôle annuel par Bureau Veritas sur la qualité du gaz rejeté par la torchère et les moteurs biogaz. Paramètres mesurés ne respectant pas la VLE (Valeur Limite d'Emission) : aucun. Cf. annexe 9.

Planche 16 : Synthèse des indicateurs de suivi QSSE relatifs au respect de seuils réglementaires (2/2)

2.3.3 Autres indicateurs de suivi management QSSE

Indicateurs suivi management QSSE	Valeur cumulée du 01/01 au 31/12/2024	Précision(s)
Nb d'audits	1	(29/08) Audit terrain interne.
Nb exercices situations d'urgence	1	(04/03) Sécurité/Environnement.
Déclaration GERP année N-1 [AP 10/11/2020 Art. 5.1.8.2] [CCTP Art. 7.1.8]	1	(28/03/2024) Déclaration des données année 2023 sur plateforme monAiot : tonnages déchets sortants (huiles moteurs, charbon actif), tonnages déchets et matériaux inertes entrants, émissions atmosphériques des moteurs et de la torchère, quantités CH ₄ valorisés.
Déclarations trimestrielles GIDAF année N [AP 10/11/2020 Art. 2.5.3.2] [CCTP Art. 7.1.8]	4	Données trimestrielles 2024 déclarées sur plateforme monAiot : qualité des eaux pluviales, eaux souterraines, eaux de purge TAR (légionelles). (17/04/2024) Saisie des données T1-2024. (17/06/2024) Saisie des données T2-2024. (05/07/2024) Saisie des données T3-2024 + autosurveillance légionelles. (12/12/2024) Saisie des données T4-2024.

Planche 17 : Synthèse des autres indicateurs principaux de suivi management QSSE

QSSE : Qualité Santé Sécurité Environnement.

GEREP : Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes.

GIDAF : Gestion Informatisées des Données d'Autosurveillance Fréquente.

2.4. Indicateurs de performance










Indicateurs performances	Valeur année N-1	Valeur année N	Précision(s)
Energie électrique produite (en kWh) 	10 636 237	15 497 479	Production totale nette électrique. Installation(s) associée(s) : 2 moteurs gaz (2 x 1,1 MW él.). Détails mensuels en annexe 3.6. Production 2024 équivalente à la consommation électrique de 3 600 habitants en Guadeloupe (4.26 MWh par habitant)
Energie électrique consommée (en kWh) 	3 527	1 614	Installation(s) associée(s) : Equipements sur la plateforme UVB (groupe froid, surpresseurs, torchère, éclairages, pompes, moteurs...). Détails mensuels en annexe 3.6.
Energie thermique valorisée (en kWh) 	11 032 546	12 845 456	Production totale nette de chaleur cogénérée. Installation(s) associée(s) : 1 TAR Tour aéroréfrigérante (2,352 MW th.). Détails mensuels en annexe 3.6.
Eaux réutilisées (en m ³) 	15 816	17 728	Eaux évaporées par valorisation thermique (TAR). Détails mensuels en annexe 3.5.
Volume biogaz valorisé entrant (en Nm ³) 	7 500 990	9 770 577	Volume de biogaz consommé / traité en unité de cogénération correspondant aux émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) évitées.
Taux de CH ₄ issu du biogaz 	40.27%	40.95%	RAS.
Volume de CH ₄ valorisé (en Nm ³) 	3 001 708	3 991 995	RAS.
Nombre d'heures de fonctionnement GE1 	6 910	8 375	RAS.
Nombre d'heures de fonctionnement GE2 	6 952	8 487	RAS.
Déchets papiers de bureaux valorisés (en kg)	180	180	6 collectes et destruction papier. Equivalence en nouveaux produits : 126 kg de papiers recyclés et 50 rames de papier de bureau
Efficacité énergétique de l'unité de cogénération de biogaz (V)	74.78%	73.06%	Suivant les périodes contractuelles EDF : Pour l'année 2023 (N-1) : 01/11/2022-31/10/2023 Pour l'année 2024 (N-1) : 01/11/2023-31/10/2024
Taux de valorisation du biogaz (Ve)	90.45%	90.05%	

Planche 18 : Données de performances techniques

Commentaire : Les performances techniques de 2024 en lien avec la valorisation énergétique du biogaz sont en augmentation par rapport à l'exercice 2023.

2.5. Conditions atmosphériques et phénomènes naturels




Conditions atmosphériques	Données Station Météo France Raizet	Observations
 <p>Vent</p>	<p>< 90 km/h. Direction dominante : Est Sud-Est</p>	<p>Une année exceptionnellement peu ventée avec tout de même le passage d'ERNESTO sur nos îles le 13/08 délivrant les plus fortes rafales de l'année.</p>
 <p>Température</p>	<p>Moyenne : 27.4°C</p>	<p>2024 est exceptionnellement chaude à la station de référence du Raizet, se classant au 2ème rang depuis le début des mesures (1951), juste derrière 1998.</p>
 <p>Précipitations</p>	<p>1 916.8 mm cumulés dans l'année. 0 – 100 mm, max. en septembre</p>	<p>2 épisodes marquants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 13/08 qui verra le passage d'ERNESTO sur notre archipel avec de fortes précipitations associées ▪ Le 26/09 avec le passage de l'onde tropicale n°44, qui fut très active et laissant sur plusieurs stations une centaine de millimètres. </p>

Planche 19 : Données climatologiques de base issues de station météo

Commentaires :

- Les périodes d'intempéries rencontrées ont été sans effet sur la continuité du service hors jours de fermetures exceptionnelles du site (cf. paragraphe 3.5.4) mais ont nécessité la mise en place d'ajustements sur le programme d'exploitation par Séché éco Services.
- Pour mémoire, la station météorologique de l'aéroport du Raizet est localisée depuis le 01/01/2003 à la latitude 16°15'50" Nord, longitude 61°30'59" Ouest, altitude z=11 m.



Planche 20 : Photo du poste de la station météorologique du Raizet. Source : Météo France, 2007.

CHAPITRE 3. Prestations effectuées

Ce chapitre décrit les opérations principales de suivi interne, de contrôles externes, d'interactions avec le SYVADE, de prévention ou de corrections mises en œuvre dans le respect l'état de l'art et des prescriptions réglementaires en vigueur.

3.1. Entretien-maintenance-aménagements

Les différentes opérations effectuées ou supervisées par Séché éco Services concernant l'entretien et la maintenance des installations de l'ISDnD de la Gabarre sont synthétisées dans les paragraphes ci-dessous conformément aux exigences du CCTP (art. 7.1.6).

3.1.1 Casier

Afin d'empêcher tout envol de déchets, les déchets entrants stockés dans le casier en cours d'exploitation sont recouverts périodiquement par couches de 20 cm avec des matériaux inertes de type déblais provenant d'un stock sur site constitué à partir d'apports de chantiers divers de Guadeloupe.

La propreté journalière du lieu de déchargement (nettoyage aux abords de la zone de déchargement, ramassage des envols, ...) assurée par l'agent de quai en poste aux horaires d'ouverture de l'ISDnD.

Les actions spécifiques réalisées sur le casier de l'ISDnD en exploitation en 2024 sont :

Date	Actions sur casier de stockage de déchets
Janvier	Reprofilage et couverture provisoire intermédiaire subdivisions S1 et S3O (laissées en attente)
Février	Reprofilage et couverture provisoire intermédiaire subdivisions S1 et S3O (laissées en attente). Mise en place et équipement de poteaux pour installation prochaine des rampes de brumisation ; Mise en place support équipement pour prévention. Mise en place pompe de relevage.
Mars	Reprofilage et couverture provisoire intermédiaire de la subdivision S1 (laissée en attente). (12/03) Mise en place des rampes de brumisation flanc Ouest subdivision S5 + essais process en cours
Avril	Reprofilage talus provisoires subdivision S5 + couverture. Dispositif de brumisation – Suite 1ers essais, nécessité d'intégrer un surpresseur en amont process pour assurer la pression et le débit adapté – Aménagements complémentaires en attente.
Mai	Process de brumisation anti-odeurs (sur flanc Ouest subdivision S5) non fonctionnel dans l'attente de la mise en place d'un module de surpression sur réseau eau potable.
Juin	Process de brumisation anti-odeurs (sur flanc Ouest subdivision S5) non fonctionnel dans l'attente de la mise en place d'un module de surpression sur réseau eau potable.

Planche 21 : Recensement d'opérations spécifiques sur casier de stockage – Semestre S1-2024

Date	Actions sur casier de stockage de déchets
Juillet	(26/07) Process de brumisation anti-odeurs (sur flanc Ouest subdivision S5) fonctionnel à la suite de la mise en place d'un module de surpression sur réseau eau potable. Préparation subdivision S4 pour démarrage exploitation courant août 24 notamment mise en place réseau de dégazage fond de casier.
Août	Mise en exploitation subdivision S4. Démarrage travaux de reprofilage et de couverture provisoire intermédiaire subdivisions S5 (laissée en attente). Livraison granulats 40/100 mm pour drainage puits biogaz – SADG.
Septembre	Poursuite des travaux de reprofilage et de couverture provisoire intermédiaire subdivisions S5 (laissée en attente).
Octobre	Poursuite et fin des travaux de reprofilage et de couverture provisoire intermédiaire subdivisions S5 (laissée en attente). Mise en place écran anti-envol à la limite des subdivisions S4/S5. Déplacement rampe de brumisation en limite Ouest subdivision S4. Mise en place réseau de dégazage provisoire au sol au droit de la subdivision S5. Démarrage travaux de réfection talus Sud casier Sud-Est après dégradations à la suite des intempéries du 26/09 (Constat pente dôme inversée suite tassements, ruissellement des eaux de surface vers talus Sud) – Mise en œuvre de matériaux pour reprofilage dôme.
Novembre	Poursuite reprofilage et couverture talus Sud casier Sud-Est. Couverture à l'avancement déchets subdivision S4.
Décembre	Poursuite et fin reprofilage et couverture talus Sud casier Sud-Est. Couverture à l'avancement déchets subdivision S4.

Planche 22 : Recensement d'opérations spécifiques sur casier de stockage – Semestre S2-2024

3.1.2 Voiries

Tous les intervenants sur site sont amenés à respecter la signalétique mise en place et le plan de circulation en vigueur présenté lors des accueils sécurité afin d'optimiser la circulation interne. La limitation de vitesse est fixée à 30 km/h et des ralentisseurs aménagés garantissent le respect de la vitesse maximale autorisée.

SECHE ECO SERVICES assure mensuellement :

- Exploitation et maintien en état des voiries.
- Disponibilité de la route de ceinture du site : digue extérieure accessible et entretenue.

Le lave-roues par lequel passent obligatoirement les camions après déchargement des déchets est régulièrement entretenu et alimenté en eaux par l'équipe technique SECHE ECO SERVICES qui a recours à un réseau enterré aménagé pour récupérer des eaux pluviales.

L'équipe technique effectue les nettoyages et curages nécessaires au maintien des voiries, pistes et chemins en bon état, notamment sur des zones hors site conformément au CCTP art. 2.1.1.

3.1.3 BRM (traitement des lixiviats)

SECHE ECO SERVICES assure mensuellement l'exploitation et le maintien en état du BRM (Bio Réacteur à Membranes) :

- Le suivi du process de traitement des lixiviats est effectué avec une surveillance tracée 5 jours sur 7, suivi analytique hebdomadaire, gestion des consommables (produits chimiques et GER) et assistance à exploitation par un prestataire externe spécialisé.
- Les réglages et entretiens sont réalisés de manière à contribuer aux besoins de la TAR en eaux industrielles, et de manière à éviter autant que possible le risque de débordement des bassins lixiviats.

Les actions spécifiques, hors routines de suivi, effectuées sur l'installation de traitement des lixiviats, le Bio Réacteur à Membranes (BRM) en 2024 sont :

Date	Actions sur BRM
Janvier	(04/01) Lavage complet des membranes UF et NF. (10/01) Intervention sur débitmètre cuve N1. (16/01) Maintenance préventive complète (mesures électriques, contrôle approfondi sur pompes / compresseurs / surpresseurs, étalonnage de sondes). (26/01) Arrêt provisoire process suite à défaut air comprimé.
Février	(06/02) Déplacement container produits chimiques et laboratoire interne par levage dans la démarche d'optimisation de l'aménagement des espaces. (27/02) Réception colis fournisseur avec pièces pompe pneumatique.
Mars	(04/03) Lavage complet des membranes UF et NF, étalonnage des sondes pH NF et rejet, remplacement et étalonnage de la sonde BIO, remplacement manomètre HS, nettoyage filtre Y. (07/03) Défaut air comprimé. (21-27/03) Défaut groupe froid
Avril	(03-10/04) Défaut sur groupe froid. (09+12/04) Intervention sur groupe froid Carrier – LEFORT Clim. (10/04) Lavage complet des membranes UF et NF, étalonnage des sondes pH bio, NF et rejet, (11/04) Remplacement filtres entrée NF. (13-16/04) Défaut air comprimé. (15/04) Remplacement vanne électrique. (17/04) Intervention sur pompe eaux brutes (remplacement turbine de pompage) ; remplacement clapet anti-retour de la cuve NF ; réglage de la ppe acide NF 10%→15%. (22/04) Etalonnage sonde pH NF (24-28/04) Défaut air comprimé. (29/04) Remplacement relais de sécurité 10A par un de 15A
Mai	(14/05) Lavage complet des membranes UF et NF
Juin	(05/06) Fuite sur manomètre filtre biologie. (19/06) Défaut général dû à une fuite d'air. (24-29/06) Travaux approfondis de maintenance, diagnostic, ajustements de réglages d'exploitation – OVIVE (2 techniciens) : ▪ (24/06) Débouchage manuel des membranes UF. Remplacement distributeur pneumatique et réglages sur compresseur. ▪ (25/06) Lavage complet des membranes UF. Remplacement douche de sécurité. Remplacement de manomètres. ▪ (26/06) Lavage du circuit de canalisation en boucle fermée entre le tamis courbe et les membranes UF. ▪ (27/06) Sensibilisation technique d'un agent SES. Etat des lieux sur les pistes d'amélioration exploitation du process. Point sur la maintenabilité. ▪ (28/06) Remplacement pompe doseuse biocide et bilan d'intervention.

Planche 23 : Recensement d'opérations spécifiques sur BRM Semestre S1-2024

Date	Actions sur BRM
Juillet	(02/07) Réglage sur syncopage surpresseurs pour limiter l'apparition des défauts sécurité oxygène (S27-S28-S29) Présence de mousse dans les cuves biologie. (23/07) Mise en place module de surpression eau potable + stockage tampon en vue de réduire les temps d'arrêt liés au lavage. (26/07) Défaut oxygène résolu par arrêt du syncopage (alternance programmée marches/arrêts) des surpresseurs.
Août	(01/08) Etalonnage sondes pH. (02/08) Réception résultats de bilan ionique sur lixiviats : les lixiviats se sont chargés en silice (89.3 mg SiO ₂ /L de 05/2024 >> 38.7 mg SiO ₂ /L de 01/2023). Afin de préserver l'intégrité des membranes de nanofiltration, le taux de conversion a donc été réduit à 50% et le dosage d'antitartre a été optimisé. (S32-S33) Défaut pression alimentation Nanofiltration résolu par remplacement des cartouches filtres en entrée NF. (16/08) Lavage complet des membranes UF et NF. (21/08) Remplacement onduleur sur alimentation 24V, réglage taux de conversion, intervention sur surpresseurs (vidange, remplacement flexibles). (25/08) Intervention sur débitmètre UF. (26/08) Lavage complet des membranes UF et NF.
Septembre	Commande de 2 box rétention pour stockage produits chimiques en extérieur (IBC 1000L). (02/09) Mode dégradé avec un surpresseur sur 2 en service. (05/09) Remplacement sonde pH NF. (13/09) Fuite canalisation UF sur BRM entraînant mise en "recirculation seule" pdt 3 jours consécutifs. Réparation par CMI le 16/09. (23/09) Intervention sur groupe froid en défaut. (27/09) Démanchonnement par la pression du flexible air d'alimentation cuve bio N3.
Octobre	Déplacement du container GER BRM de la base vie vers la dalle complément en zone BRM. (18/10) Redémarrage écran automate suite bug général – SES. (29/10) Remplacement ventilateur armoires – SES. (30/10) Intervention sur échangeur Bio 2 (ajustement des pressions) ; acquittement défauts groupe froid – SES.
Novembre	(01/11) Désamorçage pompe eau brute. (06/11) Lavage complet UF/NF, remplacement filtres NF, étalonnage des sondes pH (Bio, NF, rejet), nettoyage circuit TAC. (28/11) Défaut sur automate et écran de contrôle. Remplacement modules sur automate. Remplacement disjoncteur sur biocide.
Décembre	Réception de 2 box rétention pour stockage produits chimiques en extérieur (IBC 1000 L). (10/12) Nettoyage approfondi tamis courbe (buses obstruées).

Planche 24 : Recensement d'opérations spécifiques sur BRM Semestre S2-2024

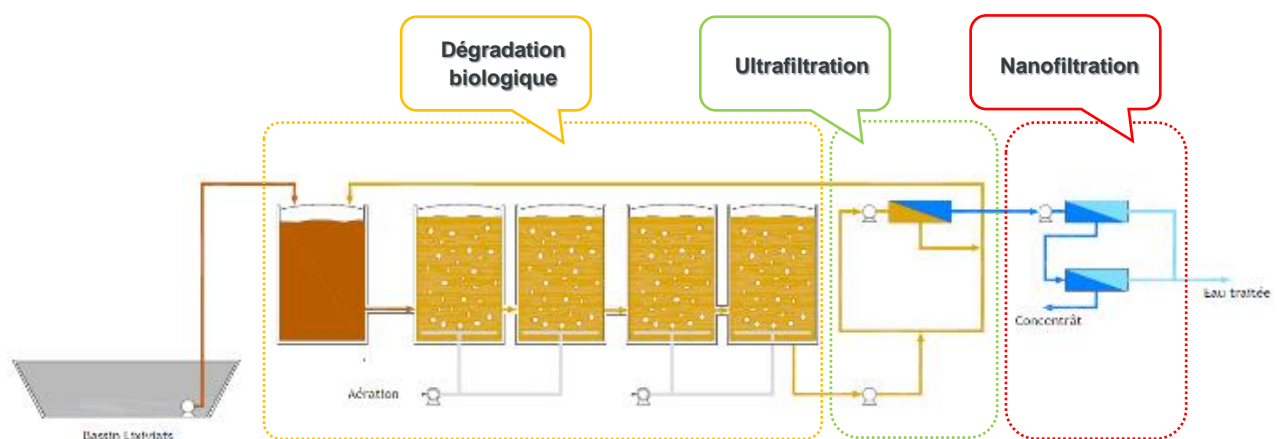


Planche 25 : Synoptique du process BRM de traitement des lixiviats bruts



Installation cuve eau potable 4.5 m³ sur dalle BRM



Dalle complémentaire pour accueil container GER et abri couvert de produits chimiques

Planche 26 : Travaux de réaménagement de la zone BRM

3.1.4 UVB (valorisation du biogaz)

Dans le but d'optimiser l'exploitation de l'ISDnD, une UVB, Unité de Valorisation du Biogaz (combustion par moteurs) a été mise en place fin 2017 sur le site. Cette unité permet de produire de l'énergie électrique et thermique à partir du biogaz capté dans des puits de collecte implantés sur le massif de déchets et raccordés entre eux par des réseaux de collecteurs.

Le périmètre de l'unité de valorisation du biogaz comprend :

- 1 module de prétraitement du biogaz.
- 2 moteurs (ou groupes électrogènes GE1 et GE2) JMS 416 2 x 1.1 MW électrique.
- 1 unité de cogénération.
- 1 local HTA.
- 1 cuve d'huiles propre/usée.
- 1 Tour Aéro-Réfrigérante (TAR).

La Tour Aéro-Réfrigérante (TAR) de l'unité de cogénération de biogaz a pour but d'évaporer les perméats issus d'une nanofiltration (fraction dépolluée des lixiviats traités en sortie BRM). Le détail mensuel des volumes d'eaux évaporées est présenté en annexe 3.5. La puissance disponible de la TAR est de 2 352 kW sur une boucle chaude selon un régime de température 70/90°C. Le container associé est raccordé sur chaque moteur préalablement équipé d'échangeurs d'interface à plaque par l'intermédiaire de tubes en INOX DN100 calorifugés.

Le suivi des moteurs et des installations de la TAR est assuré quotidiennement par Gabarre Energies, avec appui technique de Clarke Energy (pour les moteurs) et coordination par Séché éco Services, dans le cadre d'une concession de service public.

Les actions spécifiques, hors routines de suivi, effectuées sur l'installation de valorisation (cogénération) du biogaz, l'UVB en 2024 sont :

Date	Actions sur UVB
Janvier	(03/01) Réception du rapport de Bureau Veritas relatif au contrôle des installations de production d'électricité effectué le 13/10/2023. Conclusion : Le contrôle met en évidence l'absence de points de non-conformité. Prélèvements et analyses tous les 15 jours pendant 3 mois depuis le 25/10/2023 suite à alerte régionale du 20/10. Résultats des analyses sur prélèvements du 09/01 < 100 UFC/L.
Mai	(10/05) Intervention sur boîte de vitesses + remplacement pompe hydraulique + révision intégrale tracteur agricole Valtra N143 – SAM Services. (16/05) Travaux de déboulonnage et de remplacement de conduite de captage biogaz – CMI. (22/05) Remplacement d'insufflateurs des moteurs à l'aide d'une nacelle - Clarke Energy.
Juin	(13/06) Contrôle annuel des débitmètres de l'UVB – FUJI ELECTRIC.
Juillet	(02/07) Opérations de dépotage d'huiles usagées des process moteurs. (04/07) Commande pour intervention de vérification annuelle du compteur d'énergie thermique de la TAR au 4 ^{ème} trimestre 2024.

Planche 27 : Recensement d'opérations spécifiques sur l'UVB

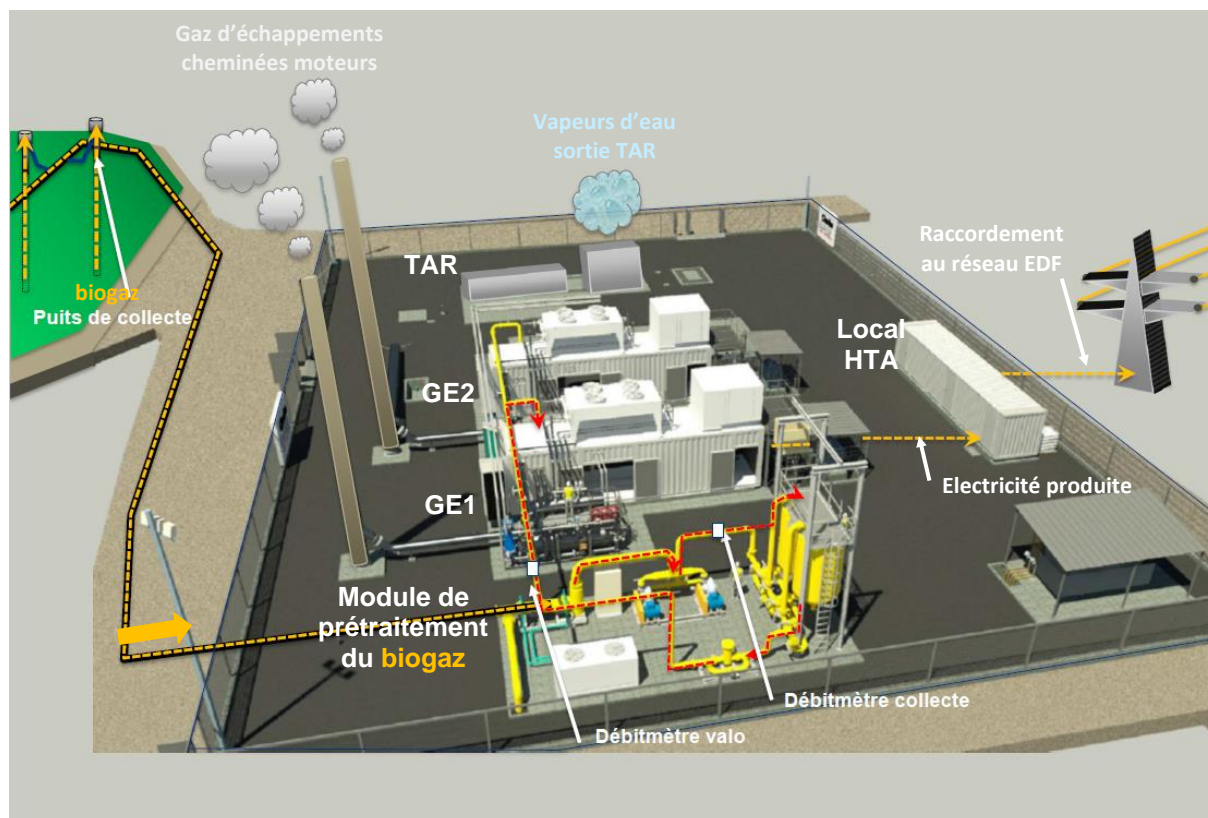


Planche 28 : Schéma de présentation des éléments descriptifs des processus de l'UVB

3.1.5 Engins

Séché éco Services effectue des opérations de maintenance ainsi que des visites périodiques planifiées afin de garantir le bon déroulement des activités, et s'adapte du mieux possible aux pannes rencontrées.

Engin	Observations / Actions
Compacteur BOMAG BC 972 RB4	(26/02) Panne compacteur à déchets BOMAG 972 RB4 (Remplacement durite + paramétrage circuit AdBlue) – SES ; (29/02) Révision compacteur à déchets BOMAG 972 RB4 – SES + STEREM. (13/06) Immobilisation compacteur à déchets BOMAG 972 RB4 (vase d'expansion fissuré) – Commande pièce de remplacement mise à l'arrêt de la machine – SES. (27/06) Remplacement vase d'expansion sur compacteur à déchets BOMAG 972 RB4 + redémarrage machine – SES.
Compacteur CAT 826 K	(04/01) Avarie majeure sur compacteur CAT 826 K (Goujons d'une roue ont cédé + endommagement roue/moyeu), immobilisation, levage machine à prévoir + usinage pièces – SES / UMC. (06/02) Levage compacteur à déchets CAT 826 K pour réparation - STLM ; (28/02) Fin remontage roue compacteur à déchets CAT 826 K – SES ; (17/06) Remplacement flexibles sur compacteur à déchets CAT 826 – SES + Maxflex. (18/06) Immobilisation compacteur à déchets CAT 826 pour remplacement flexibles, nécessité levage cabine – SES + Chronoflex + STLR 971. (19/06) Redémarrage compacteur à déchets CAT 826. (10/2024) Intervention sur climatiseur CAT 826 K – ACS et réparation porte compacteur CAT 826 K – CMI. (28/11) Révision sur compacteur à déchets BOMAG 972 RB4 – STEREM.
Pelle mécanique Hyundai R220 LC9A	(12/01) Remplacement flexibles sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A. (01/02) Remplacement flexibles sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A. (06/02) Intervention sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A (Remplacement faisceau moteur + capteur de température) – C2VS. (06/03) Intervention sur climatiseur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A – ACS. (13/03) Diagnostic sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A, montée en température – C2VS. (19/03) Remplacement vase d'expansion sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A – SES. (12/2024) Problème récurrent sur pelle mécanique Hyundai R220 LC9A (information chauffe moteur erronée) – Diagnostic C2VS, module de commande électrique endommagé, démontage et envoi chez Cummins France pour réparation.
Tracteur Valtra N143H	(15/01) Immobilisation tracteur agricole Valtra N143 pour réparations (direction, boîte de vitesses) et révision – SAM Services. (11/2024) Intervention sur tracteur agricole Valtra N143 (remise en état circuit d'alimentation boîte de vitesse) – SAM Services.
Chariot élévateur CLARK CGP20 LPG	(10/2024) Intervention sur vérin latéral chariot élévateur Clark – GMS
Autres	(24/01) Remise en état véhicule utilitaire Iveco benne – SES. (26/01) Entretien véhicule utilitaire Renault Master benne – CAMA. (08/2024) Révision utilitaire 4x4 CF Moto UForce 1000 – Caraïbes Jet Motors + remplacement moteur hydraulique robot faucheuse Lagarde Ixion 50 – SES. (09/2024) Révision utilitaire pick up Toyota Hilux– Caraïbes Jet Motors. (12/2024) Panne sur robot faucheuse Lagarde Ixion 50 (rupture moyeux d'accouplement), pièce non disponible, commande – SES. Réception utilitaire 4x4 Polaris Ranger SP 570 EPS pour renouvellement équipement site.

Planche 29 : Recensement d'opérations spécifiques sur engins

3.1.6 Bassins

SECHE ECO SERVICES assure quotidiennement la surveillance des bassins.

La vidange de bassins n'a pas été jugée nécessaire en 2024. Les contraintes d'exploitation (arrosage, réserve incendie...) poussent à conserver les eaux pluviales des bassins même si elles sont stagnantes. Malgré la conformité de la qualité des eaux pluviales stagnantes, il n'y a donc pas eu de vidange forcée.

Le bassin lixiviats initialement prévu au Sud du casier Sud-Est est en attente de construction (à la charge du SYVADE). En attendant, les lixiviats bruts provenant du casier Sud-Est sont pompés depuis les puisards disposés en points bas pour rejoindre le bassin principal lixiviats préexistant via les chambres de relevage du casier Nord-Ouest.

Le suivi du process de traitement des lixiviats est effectué avec une surveillance tracée. Les actions spécifiques, hors routines de contrôles, réalisées sur les bassins de stockage en 2024 sont :

Le suivi du process de traitement initial des lixiviats est effectué par lagunage avec régulation quantitative quotidienne et contrôles qualitatifs hebdomadaires. Ce procédé permet de réduire la charge des lixiviats bruts en polluants avant l'injection dans le BRM dont la dégradation biologique est ainsi facilitée.

Le surplus d'eaux dépolluées par le BRM est stocké en silo ouvert implanté sur la zone technique.

3.1.7 Réseaux

↑↑ / ♦ Les réseaux biogaz et lixiviats font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Seuls les cas de dysfonctionnement sont tracés par écrit.

♦ Les lixiviats issus de l'emprise réhabilitée n'ont pas fait l'objet de pompage car le réseau associé est susceptible de collecter des eaux de mangrove sur le même fil d'eau et d'être à l'origine d'un pompage sans fin.

↑↑ Les puits de biogaz sont montés à l'avancement selon les possibilités laissées par le phasage d'exploitation.

↑↑ Les éventuelles pièces défectueuses sont remplacées à l'avancement et toute anomalie (rétention d'eau notamment) ou fuite constatée fait l'objet d'un traitement/réparation dans le but de toujours disposer de la meilleure efficacité de dégazage et donc de valorisation énergétique.

♦ Un séparateur d'hydrocarbures est installé sur le réseau d'évacuation associé à la cuve de stockage GNR (Gazole Non Routier). Ce séparateur n'a pas fait l'objet d'une opération de pompage / hydrocurage en 2024. L'intervention précédente la plus récente date de février 2023.

♦ La pérennité de l'écoulement des eaux de ruissellement dans les fossés sur le site est assurée même après les évènements pluvieux.

♦ Aucun colmatage de drains n'est constaté en 2024.

Les actions spécifiques, hors routines, effectuées sur les réseaux en 2024 sont :

Date	Actions sur réseaux divers
Janvier	[↑↑ Réseau biogaz] Poursuite travaux de mise en place réseau de dégazage provisoire au sol au droit de la subdivision S2.
Février	[♦ Réseau eaux usées] Mise en place d'une pompe de relevage dans le puits ES5 (PRSS sur plan de situation pages précédentes) pour transfert des eaux subsurfaces vers bassin lixiviats afin d'éviter tout rejet au milieu naturel (eaux non conformes). [↑↑ Réseau biogaz] Poursuite travaux de mise en place réseau de dégazage provisoire au sol au droit de la subdivision S2.
Avril	(06/04) [✓ Réseau électrique] Travaux de reprise voirie au droit du passage de câble alimentation électrique enterré reliant le poteau électrique zone stockage matériels et zone casier Sud-Est.

Planche 30 : Recensement d'opérations spécifiques sur réseaux divers

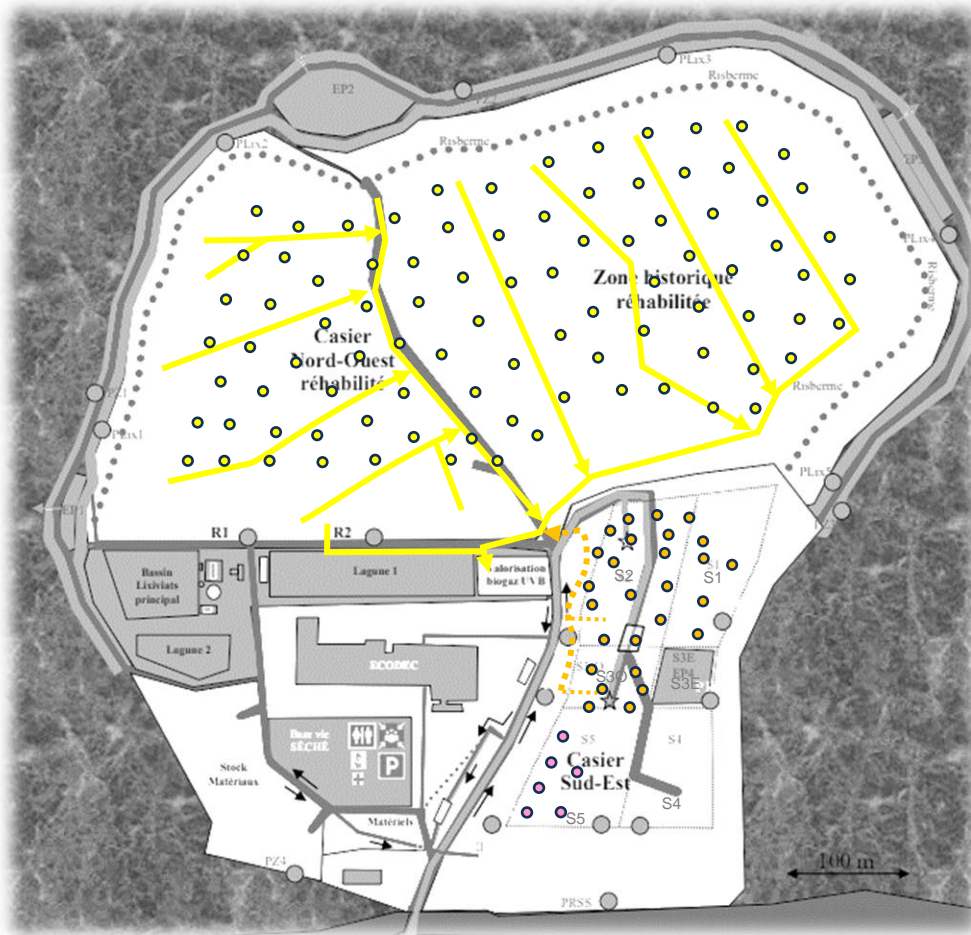







Planche 31 : Schéma du réseau de gestion du biogaz

Légende

	Réseau définitif de puits de collecte de biogaz		Réseau provisoire de puits de collecte de biogaz < 2024
	Réseau de collecteurs biogaz vers UVB		Collecteurs biogaz raccordés aux puits en souterrain
	Réseau de puits de collecte de biogaz 2024		

Commentaires :

- Rappel : Les puits sont raccordés aux réseaux de collecteurs.
- Pour des raisons de confort visuel et de facilité de lecture, ces raccordements n'apparaissent pas sur le schéma ci-dessus.

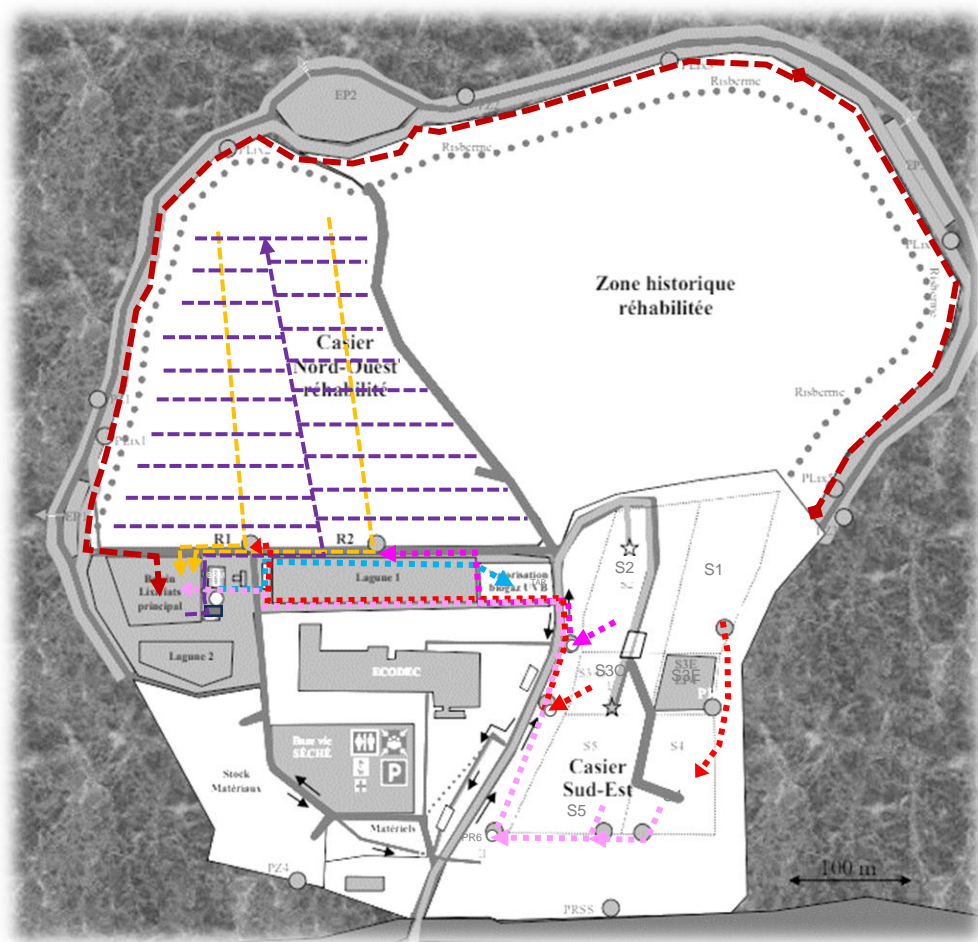


Planche 32 : Schéma du réseau de gestion des lixiviats

Légende

	Lixiviats de la zone historique réhabilitée		Lixiviats du casier S-E en cours d'exploitation (raccordement subdivision S2 à R2)
	Lixiviats du casier N-O réhabilité (réseau en fond de casier)		Lixiviats du casier S-E en cours d'exploitation (raccordement subdivisions S1 & S30 à R1)
	Lixiviats process de réinjection lixiviats (réseau enterré en partie supérieure casier)		Lixiviats du casier S-E en cours d'exploitation (raccordement subdivision S5 à PR6 puis au bassin lixiviats)
	Lixiviats traités en sortie BRM vers TAR de l'UVB		

3.1.8 Espaces verts

Des opérations d'entretien des espaces verts sont réalisées quotidiennement sur l'ensemble du site.

- Exploitation et maintien en état de la végétation.
- Débroussaillage.

Ces opérations permettent de contribuer à la meilleure visibilité et à l'accessibilité des ouvrages techniques de l'ISDnD, mais également d'avoir un environnement de travail propre, esthétique qui s'inscrit dans le paysage.

A titre indicatif, au mois d'avril 2024, SECHE ECO SERVICES a effectué une réparation et un entretien de 2 débroussailleuses par l'intermédiaire du prestataire Loumatos.

3.1.9 Milieux environnants

Un ramassage des envols est effectué périodiquement sur site et en particulier dans l'environnement proche du quai pour limiter la pollution des milieux naturels limitrophes.

La mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité sera réalisée avec l'écologue qui sera retenu par le SYVADE de la Guadeloupe en termes d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la faune et leurs habitats.

3.1.10 Clôtures et portails

L'entretien des clôtures est réalisé sans reprise des zones vandalisées. Ces reprises sont programmées après travaux de clôture intégrale du site et maîtrise de l'accès des chiffonniers auteurs des infractions (à la charge du SYVADE selon AP art. 2.3.4). Sinon le risque de dégradation est jugé important dès qu'elle sera reprise par SES.

En février, SECHE ECO SERVICES a effectué un nettoyage intégral de clôture périphérique de la digue ainsi que l'extérieur de la clôture et des enrochements.

3.1.11 Process bioréacteur

Les lixiviats sont réinjectés dans le casier Nord-Ouest du site à la suite des travaux de réaménagements avec construction d'un réseau de tranchées et collecteurs alimenté par un process de réinjection mis en service en juillet 2023.

Le fonctionnement en mode bioréacteur consiste à piloter un process équipé d'un automate pour recirculer des volumes contrôlés de lixiviats en moyenne tous les 2 mois dans les déchets sous la couverture supérieure étanche. Ce mode de fonctionnement permet d'accélérer le processus de dégradation biologique des déchets confinés et d'optimiser la production de biogaz valorisable par l'UVB.

Les actions spécifiques, hors routines, effectuées sur le process bioréacteur en 2024 sont :

Date	Actions sur process bioréacteur
Janvier	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.
Février	4 ^{ème} cycle de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest : drains n°1 à 20.
Mars	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.
Avril	5 ^{ème} cycle (part 1) de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest : drains n°15 à 20.
Mai	5 ^{ème} cycle (part 2) de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest (drains N°14 à N°1).
Juin	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.
Juillet	6 ^{ème} cycle de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest : drains n°1 à 20.
Août	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.
Septembre	7 ^{ème} cycle de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest : drains n°1 à 20
Octobre	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.
Novembre	8 ^{ème} cycle de réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest : drains n°1 à 20. Réparation bride (fissure) de la pompe – CMI. Remplacement portions de câble et de tuyaux pneumatiques au niveau de la galerie technique du dôme du casier Nord-Ouest (dégradation par des rongeurs) – SES.
Décembre	Aucune réinjection de lixiviats dans le casier Nord-Ouest n'est enregistrée dans le mois.

Planche 33 : Recensement d'opérations spécifiques sur process bioréacteur



Coffret électrique du réseau de réinjection lixiviats sur dôme casier Nord-Ouest



Container process réinjection lixiviats implanté en partie Sud de la zone BRM

Planche 34 : Installations de réinjection lixiviats en mode bioréacteur.

3.1.12 Autres

L'entretien général régulier du site et de ses abords est assuré par le groupement **SECHE ECO SERVICES (SES) / EMILE GADDARKHAN ET FILS TP (GADDARKHAN)** et le groupement **SECHE ECO SERVICES (SES) / RIDER TP** qui prévoient tous les moyens humains et matériels nécessaires.

Le temps consacré à la propreté du site assurée par un agent en insertion représente 0.8% du temps total de travail nécessaire à la production des prestations sur la période janvier à décembre 2024.

Quelques actions menées en lien indirect avec les prestations d'entretien, maintenance et aménagement effectuées en 2024 :

Date	Actions diverses hors installations principales
Janvier	(15/01) Levé topographique intégral zones d'enfouissement (anciennes et actuelles) – SL Topo. (19/01) Réparation 3 axes et galets robot faucheuse radio télécommandé sur chenilles LAGARDE IXION 50 – UMC. (19/01) Réception bilan annuel 2023 collectes Ecobox effectuées pour déchets papiers produits : 6 collectes ont produit un résultat de 180 kg de papiers de bureau / cartons recyclés. (23/01) Visite CR ISOL en vue de l'évaluation de travaux de calorifugeage d'installations techniques notamment en zone BRM.
Février	(01/02) Réalisation cartographie biogaz – EODD ; (12/02) Collecte de déchets papiers de bureaux SES pour valorisation dans le cadre du forfait annuel Ecobox avec Destru-On-Line. (19/02) Remplacement climatiseur bureau – LEFORT Clim. (26/02) Mise en place protections des butées de quai – CMI.
Mars	Renouvellement perche d'élagage. Entretien général tronçonneuse – Assistance 97. Elagage palmiers voirie principale. Nettoyage intégral clôture périphérique digue + extérieur clôture/enrochements. (04/03) Intervention Lys Prestige : remplacement filtre + entretien fontaine à eau (21/03) Prélèvements trimestriels CARSO pour analyses réglementaires sur les eaux. (25/03) Campagne n°1/3 prélèvements CARSO sur eaux de rejets (EP1, EP2, EP3 & EP4) pour analyses PFAS. (25/03) Entretien climatiseurs bureaux et process – LEFORT Clim.
Avril	(08/04) Collecte de déchets papiers de bureaux SES pour valorisation dans le cadre du forfait annuel Ecobox avec Destru-On-Line. (17/04) Campagne n°2/3 prélèvements CARSO sur eaux de rejets (EP1, EP2, EP3 & EP4) pour analyses PFAS.
Mai	(22/05) Campagne n°3/3 prélèvements CARSO sur eaux de rejets (EP1, EP2, EP3 & EP4) pour analyses PFAS.
Juin	(10/06) Collecte de déchets papiers de bureaux SES pour valorisation dans le cadre du forfait annuel Ecobox avec Destru-On-Line. Dispositif de détection incendie : Commande d'alimentation secours 2H centrale + caméra pour pallier les éventuelles coupures de courant ;
Juillet	Commande utilitaire 4x4 Polaris Ranger SP 570 EPS pour renouvellement équipement site.
Décembre	(24/12) Maintenance climatiseurs bureaux et process.

Planche 35 : Recensement d'opérations spécifiques hors installations principales

3.2. Démarche de prévention

3.2.1 Protection sécurité (EPI/EPC...)

Les équipements nécessaires à la protection des employés au quotidien (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, ...) sont mis à disposition par SECHE ECO SERVICES.

Les actions spécifiques réalisées en lien avec la protection en 2024 sont :

Date	Actions de protection sécurité
Janvier	RAS.
Février	(08/02) Réalisation étude ATEX de l'ISDnD de la Gabarre sur le terrain – NEMA Prévantilles ; Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et la signalisation des zones ATEX. ▪ Localisation des équipements concernés par le risque ATEX. ▪ Classification d'équipements, du matériel et des produits adéquats à chaque zone.
Mars	(12/03) Renouvellement par SES de la dotation individuelle semestrielle en chaussures de sécurité du personnel SES et SYVADE mis à disposition de SES. Vêtements non disponibles.
Avril	RAS.
Mai	(17/05) Réception de tee-shirts de travail confiés à la blanchisserie pour étiquetage depuis fin 2023 destinés à 3 agents (1 chef d'équipe, 1 chauffeur multi-engins, 1 agent de centre de traitement).
Juin	(06/06) Réception du rapport relatif à l'étude ATEX de l'ISDnD de la Gabarre à la suite de l'intervention terrain du 08/02/2024– NEMA Prévantilles.
Juillet	(01/07) Fourniture d'une paire de chaussures à 1 agent de centre de traitement. (10/07) Approvisionnement stock masques FFP3 + gants nitrile dans containers process TAR et BRM.
Août	(02/08) Fourniture d'un masque intégral + cartouches à 1 agent qualifié d'exploitation. (22/08) Fourniture de chaussures de sécurité au chef de chantier.
Septembre	RAS.
Octobre	(14/10) Renouvellement par SES de la dotation individuelle semestrielle en chaussures de sécurité du personnel SES et SYVADE mis à disposition de SES. Vêtements non disponibles.
Novembre	RAS.
Décembre	(16/12) Fourniture à 2 agents SES de pantalons et tee-shirts de travail étiquetés.

Planche 36 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec la protection sécurité

3.2.2 Prévention actes de malveillance et incendie (gardiennage...)

Le gardiennage permanent mis en place par Séché éco Services en dehors des heures d'ouverture de l'ISDnD permet de prévenir ou signaler les intrusions de personnes non autorisées sur le site. Des rondes périodiques sont réalisées par les agents de surveillance suivant un circuit aléatoire et visent à détecter rapidement les éventuels départs de feu (en attendant la mise en place de caméras), contrôler le niveau des bassins, vérifier le bon fonctionnement des installations connexes, signalement de tout dysfonctionnement ou anomalie. Des mains courantes sont renseignées quotidiennement.

Les actions spécifiques réalisées en lien avec la prévention des actes de malveillance en 2024 sont :

Date	Actions de prévention des actes de malveillance sur installations
Janvier	Travaux de montage de mât pour mise en place caméras thermiques de détection incendie.
Février	Mise en place de supports + alimentation électrique pour installation prochaine du dispositif de détection incendie en périphérie du casier de stockage.
Mars	(04/03) Fumée détectée vers 5h20 par le service de gardiennage SES → vérification sur site pour levée de doute → présence effective de déchets fumants dans le casier en cours d'exploitation sur site. (23/03) Arrivée d'un camion d'OM immatriculé FH 474 QF à 19h23. (29/03) Intrusion d'un individu sur site à 9h24. L'individu est interpellé par l'agent de surveillance qui l'invite à quitter le site. Mise en place de 2 caméras thermiques du dispositif de détection incendie en périphérie du casier de stockage, essais en cours.
Avril	(06/04) Arrivée d'un camion d'OM à 19h27 (départ à 19h38). (07/04) Passage momentané d'un individu à pied sur site à 14h30. Dispositif de détection incendie : essais en cours.
Mai	(15/05) Fumée détectée à 19h30 par le service de gardiennage SES → vérification sur site pour levée de doute → présence effective de déchets fumants dans le casier en cours d'exploitation sur site → alerte de SES et du SDIS à 19h34. Essais en cours sur caméras thermiques du dispositif de détection incendie mis en place précédemment en périphérie du casier de stockage.
Juin	Dispositif de détection incendie en périphérie du casier de stockage au moyen de 2 caméras thermiques fonctionnel, mise en place d'un contrat de télésurveillance via SECURIDOM en dehors des heures d'ouverture de l'ISDND, effectif à compter du 25/06/2024. Caméra thermique fonctionnelle mais active en dehors des heures d'ouverture ISDND pour éviter les déclenchements intempestifs générés par la chaleur émise par les engins d'exploitation.
Juillet	(07/07) Fortes pluies entre 22h et 2h réduisant provisoirement la fréquence des rondes de surveillance. (04/07) Echange entre SES et son prestataire de gardiennage à la suite de la mise en service de la télésurveillance avec 2 caméras thermiques du dispositif de détection incendie. Nouvelles consignes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le téléphone de service doit toujours rester opérationnel et en possession d'un agent de gardiennage. ▪ La surveillance visuelle assidue du casier d'enfouissement est maintenue malgré la présence de caméras. (20/07) Appel de télésurveillance SECURIDOM à 12h32 pour détection de feu → levée de doute par le gardien SES : RAS.
Août	(23/08) A la suite de fortes pluies du 22/08, la fréquence des rondes de surveillance est réduite provisoirement à partir de 00h00.
Septembre	Aucun évènement ou circulation suspecte n'est signalé.
Octobre	(01/10) Démarrage contrat de maintenance dispositif de vidéodétection thermique et optique – SECURIDOM.
Novembre	Aucun évènement ou circulation suspecte n'est signalé.
Décembre	Aucun évènement ou circulation suspecte n'est signalé.

Planche 37 : Recensement d'opérations spécifiques de prévention malveillance sur installations

3.2.3 Suivi médical

Les actions spécifiques réalisées en lien avec le suivi médical en 2024 sont :

Date	(09/01) Visite médicale 1 agent SES
Janvier	(16/01) Visite médicale 1 agent SES.
Février	(22/02) Visite médicale 1 agent SES.
Mai	(08/07) Visite médicale 1 agent SES.
Novembre	(14/11) Visite médicale 1 agent SES.
Décembre	(19/12) Visite médicale 1 agent SES.

Planche 38 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec la protection sécurité

3.2.4 Suivi documentaire

Les actions spécifiques réalisées en lien avec le suivi documentaire en 2024 sont :

Date	Suivi documentaire
Janvier	RAS.
Février	(08/02) Nouvelle politique QSSSE+R (Qualité Santé Sécurité Sûreté Environnement et Radioprotection) SES.
Mars	RAS.
Avril	RAS.
Mai	RAS.
Juin	(05/06) Mise à jour support de présentation CSS (26/06) Edition d'un flash accident bénin relatif à l'incident du 28/03 dernier relatif à la projection de produit chimique dans l'œil. Le flash accident est un format de document permettant de relayer une information sécurité assortie de « mesures à adopter » à travers des causeries pour l'ensemble des sites Séché éco Services.
Juillet	(10/07) Création Mode opératoire mise en route motopompe DEVALLE (10/07) Création Formulaire interne de suivi des engins. (18/07) Création Formulaire interne de suivi de l'usage des véhicules de chantier. (18/07) Révision ART entretien tamis courbe exploitation BRM. (18/07) Révision ART entretien TAR.
Août	RAS.
Septembre	RAS.
Octobre	RAS.
Novembre	RAS.
Décembre	(31/12) Fiche de contrôle interne unité de réinjection lixiviats.

Planche 39 : Recensement d'opérations spécifiques en lien avec le suivi documentaire

3.2.5 Sensibilisations/Formations (en lien avec les activités sur l'ISDnD)

Les actions de sensibilisations menées sous forme de causeries à destination du personnel intervenant sur l'ISDnD en 2024 sont :

Date	Actions de sensibilisations
Janvier	(09/01) Consultation centre de formation pour formation Equipier de Première Intervention. (11/01) Lancement programme « règles vitales » Séché éco Services sur les standards sécurité à déployer jusqu'à juin 2026. Les 2 premiers sujets qui feront l'objet d'actions suivies par le siège Séché éco Services sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ n°2 machines et outils électroportatifs. ▪ n°9 consignation des énergies. (12/01) Formation interne : Mise en route de la motopompe DEVALLE de 4 agents SES. (19/01) Mise à disposition de flash sécurité suivant les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ REX Accident de travail avec arrêt - Chute dans les escaliers. ▪ REX Contact avec poudre corrosive. ▪ REX Heurt avec masse. ▪ REX Accident de travail sans arrêt - chute échafaudage.
Février	(02/02) Mise à disposition de flash sécurité suivant les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Flash Situation dangereuse - Chauffeur sur bras articulé camion. ▪ Bonnes pratiques Accès Bungalow. (29/02) Causerie thématique groupe Séché suivant le thème « Politique QSSSER SES du 08/02/2024 ».
Mars	(19/03) Mise à disposition de flash sécurité suivant les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accident de travail avec arrêt chute de plain-pied sur palette. ▪ Accident de travail avec arrêt choc avec chariot élévateur. ▪ Accident de travail avec arrêt port EPI. ▪ Bonnes pratiques Vigie chariot élévateur.
Avril	(05/04) Causerie spécifique au site suivant le thème « Debrief ESUE (Exercice de Situation d'Urgence Environnementale) du 04/03/2024 ». (17/04) Mise à disposition de flash sécurité suivant les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ REX Chute salarié et gerbeur depuis le hayon. ▪ Bonne pratique Abri pèse-essieu. ▪ Bonne pratique plaque de roulage sur enrobé. ▪ Bonne pratique Barrière Heras.
Mai	RAS.
Juin	(27/06) Causerie thématique groupe Séché suivant les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Alcool, drogue, prise de médicament. » ▪ « Flash accident bénin projection de produit chimique dans l'œil. »
Juillet	(16/07) Causerie site spécifique au chantier suivant le thème : « Présentation feuille de suivi des engins ». → Les agents SYVADE mis à disposition refusent de coopérer sans motif clair. Une discussion à ce sujet est donc nécessaire avec les agents et la direction RH du SYVADE.
Août	(23/08) Mise à disposition de flash sécurité suivant le thème « Bonnes pratiques rangement outillage ».
Septembre	(24/09) Mise à disposition de flash sécurité suivant le thème « Flash accident bénin maux de tête ».
Octobre	(02/10) Mise à disposition de flash sécurité suivant le thème « Flash accident du travail avec arrêt choc en descendant d'une pelle ».
Novembre	(15/11) Lancement de comités de sécurité bimensuels internes à SES afin d'analyser des événements sécurité récents et partager des retours d'expérience de l'ensemble des activités.
Décembre	(16/12) Safety Moment : rencontre de sensibilisation en distanciel destinée à l'ensemble des collaborateurs SES pour rappeler les fondamentaux sécurité et analyser : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des incidents sécurité en lien avec du comportemental (non-respect de consignes, erreurs humaines). ▪ Des bonnes pratiques mises en place sur diverses activités SES. (18/12) Mise à disposition de flash sécurité groupe Séché sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Flash accident du travail avec arrêt douleur genou. ▪ Pense-bête élingues tissus. ▪ Bonnes pratiques accès base vie.

Planche 40 : Recensement d'opérations spécifiques de sensibilisations

Les actions de formations liées aux activités sur l'ISDnD menées en 2024 sont :

Date	Actions de formation des personnels
Avril	(22-23/04) Formation habilitation électrique (BS, BE manœuvre) pour le responsable adjoint d'exploitation, le chef de chantier et le chef d'équipe de SES.
Mai	(16/05) Formation MAC SST (Maintien Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail) pour un agent espaces verts SES.
Novembre	(06-07/11) Renouvellement CACES R489 pour chef d'équipe SES.
Décembre	(17/12) Renouvellement ATEX N1 pour le chef de chantier SES.

Planche 41 : Recensement d'opérations spécifiques de formation de personnels

3.2.6 Traitement des nuisibles

La maîtrise des rongeurs (rats...) se fait par la mise en place d'appâts raticides suivi d'un contrôle après une semaine de consommation. Les appâts sont placés dans des postes sécurisés dédiés à cet effet.

La fréquence des traitements est semestrielle pour la base vie et trimestrielle pour les autres installations.

Les actions spécifiques réalisées en lien avec le traitement des dits nuisibles en 2024 sont :

Date	Actions de traitement des nuisibles
Février	(02/02) Dératisation trimestrielle plateforme BRM, plateforme valorisation biogaz, digue périphérique et zone quai de déchargement. (S6) Visite de contrôle post-dératisation du 02/02.
Mai	(30/05) Dératisation trimestrielle plateforme BRM, plateforme valorisation biogaz, digue périphérique et zone quai de déchargement.
Juin	(03/06) Visite de contrôle post-dératisation du 30/05. (17/06) Dératisation/désinsectisation semestrielle base vie et leurs extérieurs immédiats. (26/06) Visite de contrôle post-dératisation du 17/06.
Août	(S35) Dératisation trimestrielle plateforme BRM, plateforme valorisation biogaz, digue périphérique et zone quai de déchargement.
Septembre	(02/09) Visite de contrôle post-dératisation trimestrielle plateforme BRM, plateforme valorisation biogaz, digue périphérique et zone quai de déchargement datant du 31/08.
Décembre	(16/12) Dératisation/désinsectisation semestrielle base vie et leurs extérieurs immédiats + Dératisation trimestrielle plateforme BRM, plateforme valorisation biogaz, digue périphérique et zone quai de déchargement. (S52) Visite de contrôle post-dératisations.

Planche 42 : Recensement d'opérations spécifiques de traitement des nuisibles



Fixation dans un coin de local



Suspension au tampon d'un regard sous dalle

Planche 43 : Installation d'appâts de dératisation

3.2.7 Contrôle population canine

Dès le démarrage du marché d'exploitation en juin 2022, SECHE ECO SERVICES a pris l'attache de services spécialisés pour mettre en place une lutte contre la prolifération des chiens (sans chercher à l'éradiquer) conformément aux exigences du CCTP.

Nous rappelons qu'aucun incident lié au risque de morsure par des chiens n'est à déplorer depuis le début des interventions de SECHE ECO SERVICES sur site en 2010.

SECHE ECO SERVICES faisant la promotion de la biodiversité dans ses propositions techniques conformément à sa politique QSSSE+R en vigueur, les actions sont menées avec la volonté de préserver la vie du mieux possible et avec le souci de respecter les textes relatifs à la protection de espèces.

Le SYVADE de la Guadeloupe s'est orienté en termes de stratégie vers une réduction de la population canine avec un rythme de diminution raisonnée étendu sur une période de 4 à 5 ans afin d'éviter sa prolifération.

Séché éco Services a donc sollicité Le Domaine Canin / La Fourrière de l'Alliance pour son expertise et sa connaissance du site avec pour cibles d'effectuer une campagne de captures de 7 à 10 chiens par mois sur la population canine errante occupant le site. La méthodologie et la procédure fourrière sont consultables dans le rapport annuel d'activités 2023.

Résultats de la totalisation des chiens capturés en 2024 : 95 dont 2 adoptés. Le détail des captures mensuelles réalisées dans l'année est présenté en annexe 11.

A l'issue de cette série de capture 2024, la diminution de population canine est encore plus visible que l'année précédente. La campagne de captures est poursuivie en 2025.

3.2.8 Affichages

Aucune action spécifique en lien avec les affichages n'a été réalisée en 2024.

3.2.9 Exercices de prévention

Un exercice de prévention a été mené le 04/03/2024. Cet exercice de situation d'urgence environnementale s'est appuyé sur une situation réelle (cf. incident référencé Inc-06) : actions correctives pour éteindre un incendie de déchets dans l'alvéole en cours d'exploitation. Evaluation de l'exercice + efficacité de la stratégie de référence est de : 90 %.

3.2.10 Conservation des certifications ISO 14001/9001

Le système management intégré mis en œuvre par Séché éco Services pour les activités du site est basé sur les normes ISO 9001/14001. Les certificats ISO 9001 et ISO 14001 (voir annexe 2) applicables à l'ISDnD de la Gabarre sont en cours de validité.

L'ISDnD n'a pas fait l'objet d'audit en lien avec ces certifications en 2024. Néanmoins, d'autres sites de SECHE ECO SERVICES en France ont été concernés par des audits de surveillance. Les résultats de ces audits permettent à l'ensemble des activités de SECHE ECO SERVICES, dont l'ISDND de la Gabarre, de conserver les certifications valables jusqu'au 16/03/2025.

3.3. Vérifications réglementaires

3.3.1 Contrôles continus

■ Continuité du service public

Le site est resté ouvert de manière à toujours garantir des périodes de fermetures inférieures à 48h consécutives.

■ Mesures de volumes de biogaz valorisé

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.8.4]

Volume biogaz valorisé : **9 770 577 Nm³**. Cf. chapitre 2.4 des indicateurs de performance pages précédentes.

Mois en 2024	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume biogaz valorisé	715 047	713 191	910 953	840 268	847 755	842 432	810 123	683 456	825 635	855 989	836 918	888 810

Volume de biogaz éliminé par combustion en torchère pendant les travaux de maintenance et arrêts simultanés des moteurs biogaz 1 et 2 en 2024 : **79 340 Nm³**.

Mois en 2024	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume biogaz détruit	606	23 232	2 867	4 491	2 767	7 555	3 209	10 993	12 233	8 046	1 596	1 745

Nombre heures de fonctionnement torchère en 2024 : **211**.

Mois en 2024	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb heures de marche	2	78	5	11	6	18	7	25	34	18	4	3

3.3.2 Contrôles quotidiens

■ Compactage

Le compactage est effectué avec un matériel spécifique et est adapté en fonction des apports, à l'avancement des réceptions, de manière à atteindre une densité supérieure à 1,0 t/m³ (cf. tableau au chapitre 2.2 des indicateurs communs d'exploitation pages précédentes).

■ Conformité des déchets entrants

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 8.2.3]

Un contrôle visuel est réalisé par l'agent de quai en poste sur la zone de déchargement. Ce contrôle est complété par un examen des doubles de tickets de pesée.

3.3.3 Contrôles hebdomadaires

■ Douches de sécurité

Les 2 douches présentes en zone BRM ainsi que celle implantée en zone UVB font l'objet de contrôles avec enclenchement chaque semaine. Elles ont été jugées opérationnelles à chaque passage en 2024.

3.3.4 Contrôles mensuels

■ Suivi du réseau de captage du biogaz

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.3]

Suivi régulier des réseaux et des équipements de captage mis en place sur l'ensemble des parties du site (site historique réhabilité, casier Nord-Ouest réaménagé, casier en cours d'exploitation).

■ Qualité du biogaz capté/produit

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.5]

Contrôle interne réalisé à l'aide d'un analyseur multigaz « Biogas 5000 ». Paramètres suivis : CH₄, CO₂, CO, O₂, H₂S, H₂ et H₂O. (Cf. annexe 8)

3.3.5 Contrôles trimestriels

Autosurveillance Eaux pluviales | Lixiviats traités | Lixiviats bruts

[Référentiels : AP 10/11/2020 art. 4.5.5.2 | AP 10/11/2020 art. 4.5.6.2 | AP 10/11/2020 art. 4.6.2]

Les eaux superficielles ou eaux de ruissellement, du dôme et des talus ne sont pas entrées en contact avec des déchets car ruisselant à la surface du complexe étanche de couverture.

Un réseau de descentes d'eau et de fossés gravitaires permet de collecter et de diriger ces eaux vers trois bassins de réception/décantation : EP1 à l'ouest, EP2 au Nord, EP3 au Nord-Est et EP4 au Sud-Est.

Au cours de l'année 2024, 4 campagnes d'analyses (mars, juin, septembre et décembre 2024) basées sur les paramètres réglementaires via un laboratoire accrédité COFRAC ont été réalisées sur les eaux pluviales, les lixiviats bruts et les lixiviats traités du site.

Les résultats des analyses sont globalement inférieurs aux seuils réglementaires. (Cf. commentaires au chapitre 2.3.2 pages précédentes et résultats détaillés du laboratoire agréé indépendant en charge des analyses sur les eaux en annexe 7). Les analyses sont réalisées à usage interne pour les lixiviats traités car ces eaux ne sont pas rejetées, elles sont recirculées et réutilisées sur site.

Les résultats de concentrations des eaux nanofiltrées ne sont donc plus soumis à la déclaration par rapport aux valeurs seuils réglementaires mais sont enregistrés et déclarés par Séché comme outils de pilotage de l'unité de traitement des lixiviats.

3.3.6 Contrôles semestriels

Autosurveillance Eaux souterraines

[Référentiels : AP 10/11/2020 art. 4.6.6.2]

Afin de procéder au contrôle de la qualité des eaux souterraines, 4 piézomètres ont été installés. Ces dispositifs de contrôle sont répartis comme suit : Pz3 en amont hydraulique du site, Pz1, Pz2 et Pz4 situés en aval hydraulique du site.

Un contrôle de la qualité des eaux souterraines a été réalisé en ces quatre points une fois par semestre (le 21/03/2024 pour les 4 piézomètres, le 26/09/2024 pour Pz1-Pz2-Pz4 et le 03/10/2024 pour le Pz3 dont le niveau d'eau a été jugé insuffisant par le préleveur indépendant lors de la campagne du 26/09).

Le piézomètre n°5 Pz5 prévue en amont hydraulique n'a pas encore été mis en place car sa réalisation dépend de l'avancement des travaux de confortement en périphérie du casier Sud-Est suivant un calendrier en cours de définition par le SYVADE.

Les résultats semestriels sont détaillés en annexe 7.

■ VGP engins de levage (périodicité semestrielle)

Les contrôles spécifiques concernant les engins de levage en 2024 sont :

- (05/07/2024) Vérification 1^{er} semestre 2024 :
 - Chariot élévateur CLARK CGP20 LPG → essai avec charge de 2T → 6 observations de défauts à lever mais n'interdisant pas l'usage de l'engin.
 - Pelle mécanique HYUNDAI non vérifiée car en panne lors de la visite semestrielle.
- (21/01/2025) Vérification à associer au contrôle du 2^{ème} semestre 2024 :
 - Rattrapage du 2^e semestre 2024 fait en janvier 2025 car soucis logistique interne à l'APAVE
 - Chariot élévateur CLARK CGP20 LPG → essai avec charge de 1.4T → 4 observations de défauts à lever mais n'interdisant pas l'usage de l'engin.
 - Pelle mécanique HYUNDAI non vérifiée car en panne lors de la visite semestrielle.

■ Calcul de densité brute

[Référentiel : CCTP Art. 5.3.5.2]

Rappel de la formule de calcul :

$$d_{brute} = \frac{T_{semestre} \text{ (tonnage stocké)}}{V_{semestre} \text{ (volume remblayé)}}$$

Les résultats de calcul semestriel de densité brute contrôlée, conformément au CCTP art. 5.3.5.2, figurent en annexe 4.

■ Contrôle des systèmes de détection

[Référentiel : AP 10/11/2020 Art. 7.4.3]

Cf. annexe 4.

3.3.7 Contrôles annuels

Fréquence	Cible	Réalisation	Observations / Résultats
Annuelle	Contrôle par un laboratoire agréé de la torchère [AP 10/11/2020 Art. 3.2.8.5]	<input checked="" type="checkbox"/>	A défaut de laboratoire agréé difficile à trouver sur le marché, l'installation a été contrôlée par l'équipe de maintenance interne Séché avec l'assistance du fabricant BIOME.
	VGP engins roulants (périodicité annuelle)	<input checked="" type="checkbox"/>	(05/07) Engins vérifiés : ▪ Compacteur CATERPILLAR 826 K. ▪ Compacteur BOMAG BC 972 RB4. ▪ Tracteur VALTRA.
	Vérification des émissions atmosphériques / Moteurs [AP 10/11/2020 Art. 3.3.1 + 3.3.2]	<input checked="" type="checkbox"/>	(25/09) Mesures de la qualité du gaz rejeté par les équipements de valorisation (moteurs) et les équipements de destruction (torchère) du biogaz.
	Vérification des émissions atmosphériques / Torchère [AP 10/11/2020 Art. 3.3.1 + 3.3.2]	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérifications par BUREAU VERITAS. Conclusion : Respect des VLE (Valeurs Limites d'Emission) pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Vérification des extincteurs [AP 10/11/2020 Art. 7.6.4] [CCTP Art. 3.6.9]	<input checked="" type="checkbox"/>	(01/2024) Vérification de conformité aux normes en vigueur effectué par SODEXGAZ en janvier 2024 (cf. registre de sécurité consultable au bureau SES).
	Vérification des équipements de levage [CCTP Art. 3.6.9]	SO	Sans objet. Aucune élingue ni chaîne à vérifier dans le parc matériel lors du passage de l'inspecteur BUREAU VERITAS.
	Vérification des installations électriques [AP 10/11/2020 Art. 7.4.2] [CCTP Art. 6]	<input checked="" type="checkbox"/>	(17/09 + 03-04/10) Vérification de conformité aux normes en vigueur effectué par BUREAU VERITAS et Q18. Conclusion : 11 observations. (23/09 + 17/12) Contrôle complémentaire Q19 par thermographie infrarouge (risque d'incendie d'origine électrique). Conclusion : avis satisfaisant.
	CSS [AP 10/11/2020 Art. 1.8.1]	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.2. (05/06) CSS + visite de site.

Planche 44 : Synthèse des contrôles/suivis réglementaires annuels effectués

3.3.8 Contrôles à périodicité supérieure à 1 an

Fréquence	Cible	Réalisation	Observations / Résultats
Autres	Vérification visuelle des dispositifs de protection contre la foudre (tous les 2 ans) [Référentiel : AP 10/11/2020 Art. 7.4.4]	SO	Sans objet en 2024. Dernière vérification effectuée en novembre 2023 par BUREAU VERITAS. Prochaine vérification : 2025.
	Vérification des équipements sous pression (tous les 40 mois) [Référentiel : AP 10/11/2020 Art. 1.7.2]	<input checked="" type="checkbox"/>	Non réalisée en 2024 comme prévu par manque de disponibilité agent BUREAU VERITAS. Dernière vérification du respect de la réglementation sur les équipements sous pression (compresseurs BRM et base vie) effectuée le 22/06/2021. Résultat(s) inspection visuelle extérieure + accessoires de sécurité : satisfaisant. Prochaine inspection : avril 2025.
	Carte des courbes isopièzes (tous les 3 ans) [Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.6.6.3]	SO	Sans objet en 2024. Dernière cartographie effectuée en novembre 2023 par ANTEA. Prochaine campagne en 2026.
	Mesure des niveaux sonores (tous les 5 ans) [Référentiel : AP 10/11/2020 art. 6.2.3]	SO	Sans objet en 2024. Dernière campagne de mesures acoustiques réglementaires réalisée en juin 2022. Prochaine campagne en 2027.
	Cartographie des émissions diffuses (tous les 2 à 5 ans) [Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.6]	<input checked="" type="checkbox"/>	(02-03/12) Cartographie des émissions diffuses de méthane effectuée par le prestataire EODD à travers les couvertures temporaires ou définitives mises en place sur l'ensemble de l'ISDND (casiers N-E et N-O réhabilités, casier S-O, bassins, ...). Résultat(s) : inspection assortie de recommandations techniques pour actions correctives (augmentation de tirage biogaz, finalisation de couvertures, connexion de puits au réseau, réglage de bergaspères...) Améliorations constatées en 2024 par rapport à la cartographie de 2023 (cf. annexe 6) pour subdivision S1.
	Radioactivité (tous les 5 ans) [Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.6.6.2]	SO	Sans objet en 2024. Dernière analyse effectuée en 2022 sur les effluents d'eaux souterraines. Prochaine analyse prévue en 2027.

Planche 45 : Synthèse des contrôles/suivis réglementaires effectués à périodicité supérieure à 1 an

3.3.9 Autres contrôles

- Le système de vidéosurveillance continue des déchargements de déchets est en attente de mise en place par le SYVADE (cf. Décret n° 2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage de déchets non dangereux).
- Le contrôle systématique de non-radioactivité des chargements entrants est effectué par le SYVADE de la Guadeloupe à l'aide d'un système de détection de la radioactivité. La vérification annuelle du bon fonctionnement du dispositif de détection de la radioactivité à la charge du SYVADE de la Guadeloupe relève de l'intervention d'un organisme dûment habilité (cf. AP 10/11/2020 Art. 8.2.4.1).

3.4. Relevés divers

Domaine	Observations / Actions
Niveaux lixiviats	<p>Relevés périodiques (a minima mensuels) réalisés en interne par mesures au niveau du bassin principal de stockage lixiviats.</p> <p>Les niveaux lixiviats dans la lagune 2 sont contrôlés visuellement.</p>
Traitement lixiviats	<p>Relevés quotidiens : des afficheurs numériques et cadrans de capteurs indiquent en instantané les valeurs mesurées de débit, pression, niveaux de produits stockés dans les cuves, les réglages retenus sur les pompes doseuses, les paramètres de rejet (pH, température, teneurs en oxygène...).</p> <p>Ces données reflètent l'état de santé des installations et sont saisies sur une fiche de suivi par un opérateur d'exploitation dédié.</p> <p>Taux moyen annuel de fonctionnement du BRM : 79.6%</p>
Réseaux gaz	<p>Contrôles périodiques (a minima hebdomadaires) de la qualité et de la quantité du biogaz capté par les différents collecteurs.</p>
Odeurs	<p>Afin de limiter les odeurs, les déchets entrants stockés dans le casier en cours d'exploitation sont recouverts périodiquement par couches de 20 cm avec des matériaux inertes de type déblais provenant d'un stock sur site constitué à partir d'apports de chantiers divers de Guadeloupe.</p> <p>Le plan de gestion des odeurs de l'ISDND de la Gabarre est en cours de révision par le SYVADE avec Caraïbes Environnement Développement.</p> <p>Dans l'attente de ce plan, afin de mettre en œuvre des dispositions qui seront fixées par le programme de contrôle et de surveillance, SES a mis en place un dispositif de rampes de brumisation haute pression depuis le 26/07/2024 en fonctionnement barrière par rapport à la zone à traiter. SES a fait le choix d'un produit neutralisant d'odeurs et non masquant pour une meilleure efficacité les dispositifs et produits désodorisants nécessaires aux opérations de brumisation. La fiche technique de ce produit référencé OD1407XL universel a été communiquée au SYVADE par mail le 27/12/2024.</p> <p>Les bassins de stockage des lixiviats n'ont pas généré d'émissions olfactives entraînant des nuisances. Aucun aménagement spécifique (ni couverture, ni aération) n'a donc été jugé nécessaire sur ces installations.</p>
Autres	<p>Des levés topographiques sont réalisés par un prestataire spécialisé mandaté par Séché éco Services afin de disposer d'informations sur le relief du terrain et évaluer des volumes de déchets enfouis.</p>

Planche 46 : Synthèse de relevés d'indicateurs de pilotage

3.5. Interactions avec le SYVADE

3.5.1 Réunions

Les rencontres principales de travail entre SECHE ECO SERVICES et le SYVADE concernant la prestation d'exploitation de l'ISDnD et les sujets connexes en 2024 sont :

Date	Réunions SECHE ECO SERVICES - SYVADE
Janvier	(25/01) 6 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Février	(27/02) Réunion de préparation SYVADE-EODD-SES en vue de visite DEAL du 28/02/2024.
	(29/02) 7 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Mars	(27/03) 8 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Avril	(25/04) 9 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Mai	(16/05) Réunion de préparation de la Commission de Suivi de Site.
Juin	(06/06) 10 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
	(04/07) 11 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
	(22/07) Point entre direction RH SYVADE et encadrement local SES concernant les difficultés et comportements inadaptés des agents, en particulier un agent de quai par rapport à son solde effectif de congés...
Juillet	(29/07) 12 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Août	RAS
Septembre	(24/09) 13 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Octobre	(31/10) 14 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Novembre	(21/11) 15 ^{ème} réunion tripartite de suivi contrat exploitation SYVADE-EODD-SES.
Décembre	(04/12) Réunion tripartite SYVADE-ALBIOMA-SES concernant un projet de ferme solaire sur l'ISDnD de la Gabarre.

Planche 47 : Synthèse des réunions d'interaction SES-SYVADE en 2024

3.5.2 Accompagnement

Les évènements concernant les prestations d'accompagnement du SYVADE par SECHE ECO SERVICES en 2024 sont :

Date	Accompagnement du SYVADE par SES
Février	(16/02) Réception du programme de formation Animateur QSE – titre homologué de niveau 5 suivie par un agent du SYVADE accompagné par SES.
Mars	(01/03) Analyses PESTEL adaptées au cas du SYVADE. (15/03) Point sur le risque incendie. (25/03) Avis sur le projet de mémoire de la formation Animateur QSE suivie par un agent du SYVADE accompagné par SES.
Mai	(09/05) La société SES accompagne le SYVADE et Cap Excellence pour animer avec le SYVADE la visite de l'ISDnD de la Gabarre par une délégation d'élus et de techniciens en provenance d'Haïti prévue en mai 2023
Juillet	Appui de l'agent SYVADE en formation référente QHSE : (08/07) Echanges sur le management de la qualité. (18/07) Recommandations sur un projet de tableau de bord.
Septembre	(20/09) Accompagnement du SYVADE par SES à la réunion de lancement du séminaire "Zéro Déchets dans les Caraïbes" organisé par le SYVADE du 20 au 23/09/2024. (21/09) Accompagnement du SYVADE par SES pour animer la visite de l'ISDnD de la Gabarre pour une délégation d'élus, de techniciens dans le cadre du séminaire. Visiteurs satisfaits de l'animation.
Octobre	(08/10) La société SES accompagne le SYVADE pour animer avec le SYVADE la visite de l'ISDnD de la Gabarre par une délégation mixte ADEME (Agence de la Transition Ecologique) et élus de Guadeloupe. Visiteurs satisfaits de l'animation.

Planche 48 : Synthèse des situations d'accompagnement du SYVADE par SES en 2024

3.5.3 Décisions/actions SYVADE en attente

- Concernant la désignation d'un **écologue** pour le suivi de mesures en faveur de la biodiversité [AP 10/11/2020 Art. 2.1.2].
- Concernant l'installation d'une **clôture intégrale** du site [AP 10/11/2020 Art. 2.3.4].
- Concernant la mise à disposition d'un **plan de gestion des odeurs** [AP 10/11/2020 Art. 3.1.3.2].
- Concernant l'installation d'une **clôture ceinturant chaque bassin** de stockage des eaux pluviales et de lixiviats h = 1.5 m [AP 10/11/2020 Art. 4.5.5.1 et 4.5.6.1].
- Concernant la construction d'un **bassin de collecte des lixiviats** associé au casier de stockage Sud-Est [AP 10/11/2020 Art. 4.5.6.1].
- Concernant la mise en place du piézomètre PZ5 [AP 10/11/2020 art. 4.6.6.2] pour la surveillance des eaux souterraines en amont hydraulique du casier Sud-Ouest.
- Concernant le **contrôle géotechnique** lié au risque d'instabilité du massif de déchets selon les échéances fixées par le programme de contrôle et de surveillance [AP 10/11/2020 Art. 8.1.3.4].
- Concernant la mise en place de **caméra(s) de surveillance** au niveau du quai de déchargement (cf. commentaire au paragraphe 2.3 et cf. Décret n° 2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage de déchets non dangereux).
- Concernant la validation de la **localisation exacte du positionnement des installations de l'exploitant** en entrée du site [CCTP Art. 3.5.2].

3.5.4 Ouvertures / fermetures du site

Les ouvertures et fermetures du site de la Gabarre en 2024 par rapport aux facteurs externes à la routine d'exploitation du site sont :

Date	Dates et motifs d'ouvertures ou de fermeture du site de la Gabarre
Janvier	Le site de la Gabarre fait l'objet d'une ouverture exceptionnelle chaque samedi entre 18h et 20h. (01/01) Fermeture du site de la Gabarre ; à l'occasion de la fête du jour de l'an.
Février	Le site de la Gabarre fait l'objet d'une ouverture exceptionnelle chaque samedi entre 18h et 20h. (01/02) Fermeture du site de la Gabarre à 10h (vœux du président). Service min. de 6h-10h. (13 et 14/02) Fermeture du site de la Gabarre à 12h à l'occasion des fêtes coutumières de carnaval (mardi gras et mercredi des cendres). Service minimum de 6h à 12h.
Mars	Le site de la Gabarre fait l'objet d'une ouverture exceptionnelle chaque samedi entre 18h et 20h. (07/03) Fermeture du site de la Gabarre à 10h à l'occasion de la fête coutumière de mi-carême. Service minimum de 6h à 10h.
Avril	Le site de la Gabarre fait l'objet d'une ouverture exceptionnelle durant la période de carnaval et de croisière chaque samedi entre 18h et 20h jusqu'au 6 avril 2024.
Mai	(01-08-27/05) Fermeture de l'ISDnD respectivement par rapport aux 3 jours fériés de « la fête du travail », la commémoration de la « victoire 1945 », la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de souvenance des luttes pour la liberté en Guadeloupe. (09/05 et 20/05) Ouvertures et service minimum à la demande du SYVADE pour les jours fériés de « l'Ascension » et « lundi de pentecôte » de 6h à 12h. (10/05) Fermeture de l'ISDnD pour pont du personnel SYVADE. Service minimum 6h-12h.
Juin	Sans objet
Juillet	Sans objet
Août	(16/08) Fermeture du site de la Gabarre par rapport au jour férié de l'« Assomption ». Service minimum de 6h à 12h. Pont accordé au personnel du SYVADE par la direction du SYVADE.
Septembre	(26/09) Fermeture anticipée de l'ISDnD à 12h en prévision d'un événement pluvieux de grande importance (passage de l'onde tropicale N°44).
Octobre	Sans objet
Novembre	(01/11) Fermeture du site de la Gabarre par rapport au jour férié de la « fête de la Toussaint ». (02 et 11/11) 2 jours de service minimum de l'ISDnD à la demande du SYVADE pour le jour chômé local de la « fête des défunts » et le jour férié relatif à la fête de « l'Armistice 1918 » de 6h à 12h.
Décembre	(24/12) Fermeture du site de la Gabarre à 12h ; à l'occasion des fêtes de Noël. (25/12) Fermeture du site de la Gabarre par rapport au jour férié de « Noël ». (31/12) Fermeture du site de la Gabarre à 12h ; à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Planche 49 : Synthèse des ouvertures et fermetures particulières du site de la Gabarre en 2024

Commentaire : A la demande du SYVADE, des déchets de Cap Excellence (2 BOM provenant de la ville de Pointe-à-Pitre) sont réceptionnés les samedis soirs entre 18h et 20h sur la période du 16/12/2023 au 06/04/2024 (pas de compactage, réception des déchets par service de gardiennage, alerte SECHE ECO SERVICES sur risque élevé d'incendie).

CHAPITRE 4. Evènements marquants

Ce chapitre met en évidence les situations rencontrées qui ont impacté le fonctionnement nominal et/ou qui ont nécessité la prise de dispositions avec ou sans la participation du SYVADE.

4.1. Visites d'inspection

L'ISDnD de la Gabarre a fait l'objet de plusieurs inspections. Ces inspections sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Date et nature de la visite	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
(28/02/2024) Visite de la DEAL découverte et session de travail Fait marquant	E	Lieu : ISDnD. Cause(s) : ▪ Remplacement de l'ancienne inspectrice (Mme Nathalie BOURJAC) par une nouvelle inspectrice ICPE (Mme Liliane BIENVILLE) ▪ Echanges en cours entre le SYVADE et la DEAL (M. HELOIR) sur la thématique des SPAN (sous-produits d'animaux) et gestion de terres polluées aux hydrocarbures.	Conséquence(s) : ▪ Présentation de l'ISDnD de la Gabarre sur le terrain à la nouvelle inspectrice. Action(s) corrective(s) : ▪ Proposition de conditions de gestion de SPAN et terres polluées à présenter à la DEAL par le SYVADE.	✓	
(12/12/2024) Visite d'inspection de la DEAL Fait marquant	E	Lieu : ISDnD. Cause(s) : ▪ Contrôle annoncé. ▪ Vérification de (suivant Code de l'Environnement, arrêtés ministériels, AP d'exploitation en vigueur et AP de mise en demeure) : * Campagne d'analyse des PFAS * AP de mise en demeure du 13/04/2022 * Contrôle des entrées et conditions d'élimination des déchets * Traçabilité des déchets * Prévention et gestion des contaminations en légionelle * Gestion des effluents liquides * Préparation/anticipation de la fin d'autorisation d'exploiter au 10/11/2026 (cf. art. 1.2.6 de l'AP du 10/11/2020).	Conséquence(s) : ▪ Réception rapport d'inspection le 05/02/2025 avec listing de constats et justifications à présenter dans un délai de 1 à 3 mois. ▪ Levée officielle de mise en demeure sur 2 points de contrôle 2022 (plan des réseaux, étude de bruit). Action(s) corrective(s) : ▪ Point de synchronisation des réponses entre le SYVADE et SES ▪ Fourniture à la DEAL de justificatifs : * Liste des substances PFAS * Qualification pour réaliser les campagnes d'analyses (1 mois) * Plan de gestion des odeurs * Registre national de traçabilité des TEX et sédiments. * Contrôle par vidéo des déchargements. * Contrôle visuel et rapport annuel de caractérisation. * Attestation sur l'honneur du respect de l'obligation de tri	✓	

Planche 50 : Synthèse des inspections sur l'ISDnD en 2024

4.2. Commission de suivi de site (CSS)

Synthèse CSS 2024 pour mémoire.

Réf.	Observations / Actions
Date	05/06/2024
Organismes représentés	Services de l'Etat : DEAL, DAAF, SDIS, DEETS Collectivités territoriales : Cap Excellence Associations : QPV, ECODEC
	Exploitants : SYVADE et prestataires (SECHE ECO SERVICES, EODD, CARAIBES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT)
PV CSS 2022	Approuvé
Présentation par l'exploitant	Présentation du site Bilan exploitation et bilan environnemental Focus étude odeurs Avancement travaux et projections
Bilan des inspections DEAL	Inspection 1 (février 2022) : contrôle thématique annuel Inspection 2 (juin 2022) : récolement pour l'aménagement de nouveaux casiers Cf. détails au chapitre 4.1 pages précédentes
Questions diverses	Sans objet
Visite du site	Effectuée le même jour. Etat du site conforme aux indications du SYVADE (et partenaires) en CSS.

Planche 51 : Résumé CSS 2024 (pour mémoire)

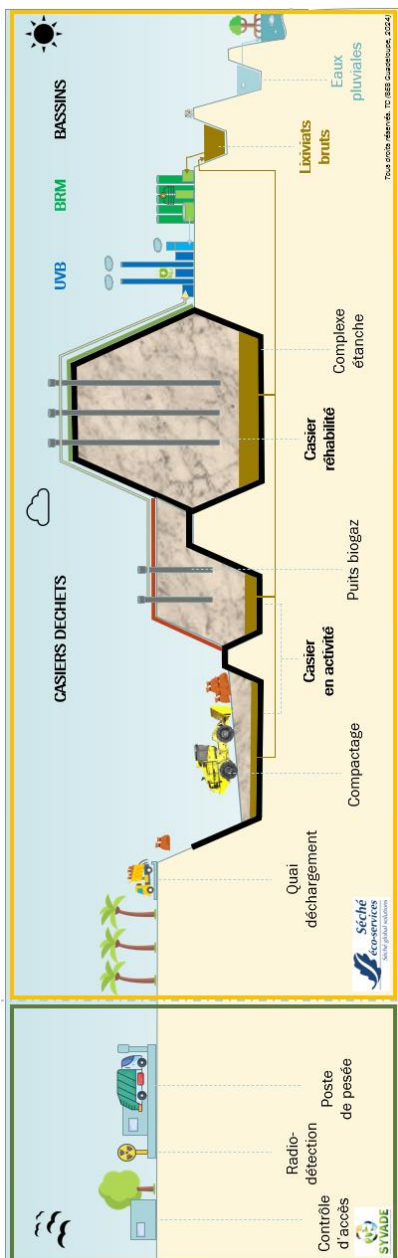


Planche 52 : Synoptique gestion du site présenté en CSS

4.3. Incidents et accidentologie

Incident	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-01] (02/01/2024) Flaque localisée de lixiviats hors casier et bassin</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	Q/E	<p>Lieux : ISDnD / Virage Est de piste reliant UVB et BRM.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoulement de lixiviats dormant d'une canalisation réseau incendie débranchée pour travaux de reprise. ▪ Canalisation déposée au sol sans précautions par rapport aux écoulements potentiels. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte par mail d'EODD le 02/01/2024 en tant qu'AMO du SYVADE. ▪ Formation d'une nappe stagnante de lixiviats à l'intérieur du site susceptible de s'étendre par temps de pluie et de contaminer le réseau de gestion des eaux de surface. ▪ Aucun contact avec le milieu naturel. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage des boues et transfert vers casier en exploitation. ▪ Contrôle de l'absence d'autres fuites. ▪ Sujet abordé en réunion tripartite d'exploitation du 25/01/2024. 		✓
<p>[Inc-02] (03/01/2024) Sortie de roue ARG du compacteur CAT pendant déplacement engin (Chef de chantier SES)</p> <p>Situation dangereuse</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Casier de stockage (S2).</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Casse des goujons usagés et rouillés. ▪ L'inspection des goujons ne fait pas partie de la routine de contrôle des engins. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incompréhension du conducteur de compacteur. ▪ Endommagement roue/moyeu. ▪ Compacteur momentanément hors service. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmation lavage machine + usinage pièces ▪ Remise en état de l'engin. ▪ Mise en place contrôle périodique des goujons. 		✓
<p>[Inc-03] (04/01/2024) Absence non régularisée d'un agent de quai SYVADE</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Quai de déchargement.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement d'un enfant malade en hospitalisation. ▪ Refus de l'agent de suivre la procédure SES de demande d'une journée de congés. ▪ La remise d'un justificatif d'hospitalisation ne suffit pas pour régulariser l'absence. 	<p>Conséquence(s) :</p> <p>Désorganisation du planning d'exploitation. Absence non régularisée administrativement.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte du SYVADE par SES. ▪ Journée enregistrée en jour d'absence par SES qui sera décompté du solde annuel de l'agent dans l'attente de suite SYVADE. 	✓	

Planche 53 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-01 à Inc-03)

Incident	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-04] (25/01/2024) Départ de feu (fumée apparente)</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	E	<p>Lieu : ISDnD / Casier de stockage (subdivision S5 en cours d'exploitation).</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèse de déclenchement de fusée de détresse ou de fumigène lors du passage du compacteur. ▪ Déchets inflammables non réparables dans les OM en mélange déversés. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fumées aperçues par le chauffeur de compacteur SES à 8h00. ▪ Aucun dégât matériel à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégagement des déchets fumants avec la lame du compacteur. ▪ Extinction des fumées par compactage des déchets. 	✓	
<p>[Inc-05] (20/02/2024) Pied de mât caméra thermique cassé (chauffeur d'engin prestataire SES)</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / limite de casier Sud-Est.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accrochage élingue de lestage mât par pelle mécanique. ▪ Manque de visibilité de l'élingue de lestage . 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décalage date de livraison système de détection par caméra thermique. ▪ Caméra restée intacte. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descente du mât. ▪ Réparation pied de mât à la réception estimée en juillet 2024 de la pièce de rechange. 		✓
<p>[Inc-06] (04/03/2024) Départ de feu (fumée apparente)</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	E	<p>Lieu : ISDnD / Casier de stockage (talus Sud-Est S3-Ouest).</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fortes chaleurs. ▪ Couverture provisoire en terre non finalisée dans le talus. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fumées aperçues par le prestataire de gardiennage SES à 5h20. ▪ Aucun dégât matériel à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégagement des déchets fumants à la pelle mécanique. ▪ Ouverture d'une tranchée d'arrosage par infiltration. ▪ Arrosage continu du talus jusqu'à extinction des fumées (poursuite dans l'après-midi). ▪ Reprise du modelage-compactage-couverture du talus 	✓	

Planche 54 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-04 à Inc-06)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/ Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-07] (04/03/2024) Projection de produit chimique dans l'œil d'un agent SES (agent qualifié d'exploitation)</p> <p>Accident bénin</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Installations connexes / TAR</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vidange exceptionnelle pour diagnostic panne de la pompe dans le cadre d'une sensibilisation interne maintenance ▪ Tuyau souple de vidange mal positionné et non fixé, heurté par le pied du technicien formateur en passant ▪ Local exigu ▪ Non port d'EPI adapté 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Picotement de l'œil gauche. ▪ Consultation urgente chez le médecin qui n'a décelé aucun effet → incident jugé bénin. ▪ Aucun dégât matériel à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rinçage immédiat de l'œil. ▪ Causerie sur le port des EPI adaptés. ▪ Mise en place d'un système adapté de fixation des tuyaux souples susceptibles de contenir des produits chimiques 		✓
<p>[Inc-08] (29/04/2024) Attaque par des abeilles (technicien société FLI France)</p> <p>Situation dangereuse</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Casier de stockage (partie Sud, emprise du futur bassin d'eau pluviale).</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement d'un nid d'abeille lors d'une manutention mécanique. ▪ Nid formé dans un tube de géosynthétiques laissés en stockage provisoire sans couverture pendant plusieurs mois (marché travaux d'aménagement de casier). ▪ Abeilles rendues agressives par les circonstances en activant un mécanisme de défense. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fuite du technicien FLI à pied jusqu'à la base vie SES. ▪ Les piqûres ressenties par le technicien FLI n'ont pas généré de réactions allergiques. ▪ Activité FLI mise en stand-by pendant 2h. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chariot télescopique de manutention arrêté. ▪ Contrôle immédiat de dangerosité de la zone et évaluation du risque de suraccident par SES en se protégeant tête et visage. ▪ Déplacement du rouleau contenant la ruche vers l'aire de stockage matériaux éloignée des zones de passage fréquent. 	✓	

Planche 55 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-07 à Inc-08)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-09] (15/05/2024) Incendie de déchets</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	Se/E	<p>Lieu : ISDnD / Subdivision S5 / Talus Ouest côté base vie SES.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Très fortes chaleurs depuis plusieurs jours. ▪ Talus compacté sans couverture provisoire en terre dans l'objectif d'atteindre un profil optimal. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Premières fumées aperçues par le prestataire de gardiennage SES à 19h34. ▪ Le SDIS a estimé sur place que son intervention n'était pas nécessaire par rapport aux moyens déployés par l'équipe technique locale. ▪ Aucun dégât matériel ni humain à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compactage et mouvements de déchets avec 1 compacteur et 2 pelles mécaniques pour l'extinction (Intervention conjointe SES-SYVADE) ▪ Arrosage continu avec lixiviats pendant et après opération d'extinctions. ▪ Surveillance de nuit post-extinction incendie. ▪ Reprise du modelage-compactage-couverture en terre du talus. ▪ Finalisation réglages sur caméra détection incendie. 	✓	
<p>[Inc-10] (25/06/2024) Heurt avec tondeuse radiocommandée sur chenille (agent espaces verts)</p> <p>Presqu'accident</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Dôme du casier Nord-Ouest</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manœuvre de recul de la tondeuse avec le technicien pilote debout à proximité. ▪ Présence de canalisations biogaz nécessitant de s'en rapprocher pour les repérer. ▪ Non-respect des consignes de distance de sécurité avec la tondeuse. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégât négligeable : pression modérée de la chenille de la tondeuse ressentie au niveau du pied car port de chaussure de sécurité avec embout de protection. ▪ Aucun dégât matériel à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel sur les règles d'utilisation de la tondeuse radiocommandée. ▪ Causerie mettant en évidence l'intérêt de porter ses EPI. 		✓
<p>[Inc-11] (26/06/2024) Chute de terre sur voirie à l'entrée du site (transporteur de terre)</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Entrée du site (périmètre SYVADE)</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect des consignes de limite de chargement par le transporteur ▪ Présence d'un ralentisseur. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salissure sur la voirie. ▪ Effet négligeable sur le trafic. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage par SES. ▪ Rappel à l'ordre des transporteurs. 		✓

Planche 56 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-09 à Inc-11)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/ Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-12] (02/07/2024)</p> <p>Absence non régularisée d'un agent de quai SYVADE)</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Quai de déchargement</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motif personnel. ▪ Refus de l'agent de suivre la procédure SES de demande d'une journée de congés. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désorganisation du planning d'exploitation. ▪ Absence non régularisée administrativement. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte du SYVADE par SES. ▪ Journée enregistrée en jour d'absence par SES qui sera décompté du solde annuel de l'agent dans l'attente de suite SYVADE. 	✓	
<p>[Inc-13] (02/07/2024)</p> <p>Fuite hydrocarbures rapidement maîtrisée sur dalle UVB (prestataire SES)</p> <p>Situation dangereuse. Incident env. mineur</p>	Q/E	<p>Lieu : ISDnD / Plateforme UVB</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération de dépotage d'huiles usagées. ▪ Transfert des huiles dans un cubitainer 1000L percé. ▪ Cubitainer de seconde main utilisé sans examen préalable. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désorganisation du planning d'exploitation. ▪ Absence non régularisée administrativement. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte de SES par le prestataire de suivi des moteurs. ▪ Nettoyage rapide avec produits absorbants (terre de diatomée) par SES. 		✓
<p>[Inc-14] (02/08/2024)</p> <p>Enfouissement de déchets valorisables non admissibles (Transporteur Lanclume ETP)</p> <p>Incident qualité (Dysfonctionnement transporteur et gestion défaillante des déchets)</p>	Q/E	<p>Lieu : ISDnD / Subdivision S5.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes de tri et d'orientation des déchets non respectées par transporteur Lanclume ETP. ▪ Déchargement d'encombrants (< 16,74 tonnes) contenant cartons valorisables, par le camion immatriculé FB 951 DW. ▪ Déchets non rechargés car constaté pendant le dépotage Chauffeur de compacteur SES en fin de poste d'après-midi et manque d'attention de l'agent de quai. ▪ Absence de caméras de contrôle en attente de mise en place par le SYVADE. 	<p>Conséquence(s) :</p> <p>Perte de capacité sur le vide de fouille du casier. Perte de ressources valorisables via des filières existant localement.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel oral du rôle d'un agent de quai. ▪ Transmission orale de l'information au SYVADE (bon n°29803). 	✓	

Planche 57 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-12 à Inc-14)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-15] (14/08/2024)</p> <p>Vandalisme sur clôture périphérique (Intrus non identifié(s))</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu(x) : ISDnD / Limite de propriété Nord-Est / Entre les bassins d'eaux pluviales EP2 et EP3 (au droit du massif historique réhabilité).</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Failles dans le contrôle d'accès au site et absence de clôture intégrale. Inefficacité du double gardiennage. ▪ Clôture gênante pour des intrus souhaitant accéder à la mangrove (souvent des chasseurs) 	<p>Conséquence(s) : Clôture dégradée. Accès facilité pour la fréquentation du site par la population canine sauvage.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redressement provisoire clôture. ▪ Réparations durables sous réserve de la mise en place d'un plan sûreté durable par le SYVADE. 	✓	
<p>[Inc-16] (19/08/2024)</p> <p>Absence non régularisée (agent de quai SYVADE)</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD de la Gabarre / Quai de déchargement</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motif personnel : vol ▪ Refus de l'agent de suivre la procédure SES de demande d'une journée de congés. ▪ Manque de fluidité dans l'interaction entre SES et le service RH du SYVADE. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désorganisation du planning d'exploitation. ▪ Absence non régularisée administrativement. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte du SYVADE par SES. ▪ Journée enregistrée en jour d'absence par SES qui sera décompté du solde annuel de l'agent dans l'attente de suite SYVADE. 	✓	
<p>[Inc-17] (10/09/2024)</p> <p>Glissade tractopelle conduit par chauffeur SES</p> <p>Presqu'accident</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Allée des palmiers à proximité puits de relevage PR3</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux en bord de voirie à proximité d'un talus fortement pentu ▪ Balisage non mis en place par le chauffeur SES ▪ Risque de croisement de 2 camions à son niveau le poussant à vouloir s'écarter de la voirie vers le talus. <p>Echec tentative de redressement tractopelle par tractage avec pelle mécanique Rider TP.</p>	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vitre brisée. ▪ Détérioration porte. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Causerie rappel utilisation carte ATS (Auto-évaluation des Tâches en sécurité). ▪ Travaux de réparation des organes endommagés. 		✓

Planche 58 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-15 à Inc-17)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-18] (13/09/2024) Fuite sur canalisation UF BRM</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	E	<p>Lieu : ISDnD / Intérieur container process BRM</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fissure sur bride inox. ▪ Usure due à fortes vibrations du plancher du container process. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêt temporaire de production BRM pendant 3 jours consécutifs. ▪ Remplissage plus rapide du bassin lixiviats bruts en l'absence de prélèvement pour traitement. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Process mis en mode recirculation seule en attendant réparation. ▪ Usinage par CMI. ▪ Réparation et redémarrage process le 16/09. 		✓
<p>[Inc-19] (16/09/2024) Choc arrière pick up de chantier sur roche de balisage</p> <p>Situation dangereuse</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Entre UVB et rampe d'accès au casier Sud-Ouest</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace de manœuvre limité. ▪ Manque d'attention du conducteur. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Barre de renfort pare-choc arrière endommagée. ▪ Aucun dégât humain. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixation provisoire avec vis de maintien. ▪ Réparation durable du pare-choc par garage professionnel. 		✓
<p>[Inc-20] (27/09/2024) Dysfonctionnement caméra de détection incendie</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Casier Sud-Est</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faisceau de la caméra défectueux. ▪ Choc de la foudre sur le faisceau pendant le temps orageux associé au passage l'onde tropicale OT n°44 du 25 au 26/09. 	<p>Conséquence(s) : Détection incendie inopérante sur une des 2 caméras dédiées.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement vigilance des agents de sécurité pour détection par observation visuelle en cas d'incendie. 		✓
<p>[Inc-21] (27/09/2024) Constat de dégradations d'ouvrages de l'ISDND par intempéries</p> <p>Incident qualité</p>	Q/E	<p>Lieu : ISDnD / Risberme et talus Sud casier Nord-Ouest</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pluies associées au passage de l'onde tropicale OT n°44 du 25 au 26/09. ▪ Inversion de pente du dôme dû au tassement déchets. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risberme Sud : (fissures, affaissement). ▪ Talus Sud : glissement du couvert végétal. ▪ Colmatage drains du fossé pluvial en pied de talus Sud obligeant l'eau pluviale à se diriger la chambre de relevage R2 et la lagune 1. ▪ Augmentation du volume de lixiviats produits. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <p>Programmation et réalisation de travaux de reprise en fonction des conditions météo.</p>		✓

Planche 59 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-18 à Inc-21)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-22] (30/09/2024) Risque de heurt entre camion déchets et agent de quai (Agent de quai SYVADE) Presqu'accident</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Subdivision S5 / Quai de déchargement</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect des consignes de l'agent de quai et de sécurité du site pendant la manœuvre de marche arrière du camion. ▪ Trafic de camions sur la zone du quai très dense entre 6h et 7h. ▪ Opération de nettoyage en cours sur le quai par l'agent de quai SYVADE suite au déchargement d'un précédent camion. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cris poussés par l'agent de quai pour alerter le chauffeur du camion. ▪ Camion arrêté à distance de l'agent. Aucun dégât humain ni matériel à déplorer. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte du SYVADE. ▪ Même action corrective que pour l'évènement similaire du 04/10 car la situation dangereuse du 30/09 a été remontée après le 04/10. 	✓	
<p>[Inc-23] (04/10/2024) Risque de heurt entre camion déchets et technicien à pied (Chef d'équipe SES) Presqu'accident</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / Subdivision S5 / Quai de déchargement</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect des consignes de l'agent de quai et de sécurité du site pendant la manœuvre de marche arrière du camion. ▪ Trafic de camions sur la zone du quai très dense entre 6h et 7h. ▪ Opération de maintenance en cours sur butée de quai de déchargement par le technicien SES. ▪ Balisage jugé facultatif en considérant que la surveillance par l'agent de quai serait suffisante. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cris poussés par l'agent de quai accompagnés d'un bruit par projection volontaire d'une clé à choc vers le camion pour alerter le chauffeur. ▪ Camion arrêté à distance de l'agent. Aucun dégât humain ni matériel à déplorer. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel au SYVADE sur l'obligation des transporteurs à interagir avec l'agent de quai en zone de déchargement conformément au protocole de sécurité. ▪ Causerie interne SES sur l'importance du balisage en phase opérationnelle notamment lors des travaux de maintenance sur le quai de déchargement. 		✓
<p>[Inc-24] (09/10/2024) Absence non régularisée d'un agent de quai SYVADE) Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Quai de déchargement.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement d'un enfant malade aux urgences. ▪ Agent autorisé à s'absenter pour enfant malade conformément à l'article 3 du règlement intérieur du SYVADE. ▪ La remise d'un justificatif d'hospitalisation (certificat médical) ne suffit pas pour régulariser l'absence car la convention SYVADE-SES ne précise pas les dispositions à prendre ni les compensations applicables pour garantir la continuité du service. 	<p>Conséquence(s) :</p> <p>Désorganisation du planning d'exploitation. Absence non régularisée administrativement.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de l'agent SYVADE compensée par un agent SES. ▪ Interrogations adressées au SYVADE par SES le 14/10 à l'attention de la direction des Ressources Humaines. ▪ Journée enregistrée en jour d'absence par SES qui sera décompté du solde annuel de l'agent dans l'attente de suite SYVADE. 	✓	

Planche 60 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-22 à Inc-24)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/ Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-25] (11/10/2024) Décrochage benne du SYVADE pendant déchargement de déchets (Transporteur du SYVADE CW-150-DJ)</p> <p>Situation dangereuse</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDNd / Subdivision S5 / Quai de déchargement.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Benne n°8 rouillée ▪ Barre métallique de la benne (pour l'accroche du bras de levage) présentant une ouverture à cause d'une soudure détériorée 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chute de la benne dans la fosse mais maintenue en hauteur à proximité de la butée grâce à la pile de déchets préalablement déversée. ▪ Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDNd et aucun dégât matériel ni humain. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte du SYVADE. ▪ Mobilisation d'une pelle mécanique pour enlèvement de la benne. ▪ Tentative avec succès de récupération de la benne par accrochage avec bras de levage du camion prudemment. 	✓	
<p>[Inc-26] (16/10/2024) Décrochage câble suspendu d'alimentation électrique base vie SES par pelle à grappin ECODEC</p> <p>Situation dangereuse</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDNd / Entre la zone lave-roues et l'entrée base-vie SES.</p> <p>Cause(s) :</p> <p>Manque de visibilité et non-respect des consignes de conduite d'engins.</p>	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation électrique SES non coupée. ▪ Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDNd. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Balisage de la voie par SES pour dévier les circulations hors zone avec câble au sol. ▪ Intervention pour raccrochage câble par Energipole. 		✓
<p>[Inc-27] (21/10/2024) Accident de Travail Avec Arrêt – Blocage du dos (Agent SES en insertion)</p> <p>ATAA</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDNd / Casier Nord-Est / Dôme</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise posture lors de la manipulation de la débroussailleuse ▪ Fragilité au niveau du dos à la suite d'évènements antérieurs à la mission de l'agent sur l'ISDNd (plusieurs années auparavant) 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte douleur (pincement au bas du dos). ▪ 7 jours d'arrêt de travail. ▪ Impact sur le rendement de l'équipe d'entretien des espaces verts. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert vers base vie et mise en position confortable ▪ Intervention des sapeurs-pompiers (SDIS) avec pose d'une ACT + matelas coquille pour prise en charge agent en clinique. ▪ Suivi médical et enquête avec agence d'insertion sur antécédents médicaux pour poursuite ou arrêt collaboration en fonction de l'aptitude au travail. 		✓

Planche 61 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-25 à Inc-27)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-28] (06/11/2024) Malaise d'un agent SES (Opérateur d'entretien espaces verts) Premiers Soins</p>	Sa/Se	<p>Lieu : ISDnD / A proximité du véhicule de chantier.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de poste sans prise de petit-déjeuner au préalable. ▪ Période de baisse de forme physique. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérateur repéré allongé à 8h30 et conscient à proximité du véhicule par un chauffeur de camion de terres. ▪ Arrêt de poste le jour J. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert vers base vie et mise en position confortable ▪ Intervention des sapeurs-pompier (SDIS) pour prise en charge agent aux urgences du CHU. ▪ Consultation médecin (→ Aucun arrêt de travail prescrit) 		✓
<p>[Inc-29] (04/12/2024) Présence d'un nuage d'abeilles agitées autour d'un rouleau de géomembrane Situation dangereuse</p>	Sa/Se/E	<p>Lieu : ISDnD / Espace de stock Matériaux / Stock de rouleaux de géomembranes</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Essaim d'abeilles installé à l'intérieur du tuyau en PE présentant des embouchures ouvertes et constituant un habitat adéquat. ▪ Les abeilles de l'attaque du chauffeur d'engin enregistrée le 29/04/2024 lors de la manutention des rouleaux étaient encore présentes ou ont réinvesti les équipements. 	<p>Conséquence(s) :</p> <p>Risque d'attaque et d'allergie grave en cas de piqure d'un intervenant circulant à proximité des tuyaux PE ou amené à manipuler le stock.</p> <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle interne suite à alerte et identification de la zone à risque ▪ Consultation de l'association des apiculteurs de Guadeloupe pour retrait de l'essaim. ▪ Retrait de l'essaim d'abeilles le 10/12 par l'apiculteur des ruchers de Coma ▪ Bouchage des orifices des rouleaux de géomembrane concernés. 		✓

Planche 62 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-28 à Inc-29)

Fait / Incident / Signalement	Q/Sa/Se/E	Lieu(x) et Cause(s)	Conséquence(s) et Action(s) corrective(s)	Interaction SES-SYVADE	
				En lien	Non lié
<p>[Inc-30] (07/12/2024) Absence sans information préalable non régularisée d'un (agent de quai SYVADE)</p> <p>Incident qualité</p>	Q	<p>Lieu : ISDnD / Quai de déchargement.</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfant malade. ▪ Risques liés à l'absence d'un agent de quai sans alternative de remplacement sous-estimés par la direction SYVADE 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur l'organisation avec un chauffeur de compacteur SES seul sur la zone d'exploitation avec transporteurs de déchets peu coopérants. ▪ Absence non régularisée administrativement. ▪ Evènement indésirable reproduit le 09/12/2024. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de l'agent SYVADE compensée par un agent SES. ▪ Interrogations adressées au SYVADE par SES le 7 et le 9/12 à l'attention de la direction des Ressources Humaines. ▪ Journée enregistrée en jour d'absence par SES qui sera décompté du solde annuel de l'agent dans l'attente de suite SYVADE. 	✓	
<p>[Inc-31] (11/12/2024) Départ de feu de déchets</p> <p>Situation dangereuse Incident env. mineur</p>	E	<p>Lieu : ISDnD / Casier de stockage / Intersection subdivisions S5 et S4</p> <p>Cause(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets peu compactés dans une pente exposée aux variations météorologiques. ▪ Consignes de tri amont non respectées par le producteur du déchet malgré l'existence de filières dédiées. 	<p>Conséquence(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fumées et flammes apparentes dans les déchets, constatées vers 14h par agent de quai SYVADE. ▪ Aucun dégât matériel à déplorer. Aucun effet sur la continuité de l'exploitation ISDnD. <p>Action(s) corrective(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etouffement immédiat des flammes et cassure de la pente à l'aide du compacteur. ▪ Mise en place d'un arrosage des déchets avec lixiviats, motopompe et réseau de tuyaux et lance monitor déjà à proximité. ▪ Poursuite de l'arrosage en guise de prévention après l'extinction des flammes et fumées à 15h30. ▪ Surveillance renforcée de nuit par les agents de sécurité SES. ▪ Remodelage des déchets et reprise du compactage dès le lendemain. 	✓	

Planche 63 : Synthèse des incidents/accidents 2024 (Inc-30 à Inc-31)

Commentaire : Les abréviations apparaissant dans la 2^{ème} colonne des tableaux correspondent aux domaines du système de management auxquels sont associés chacun des incidents : Q = Qualité, Sa = Santé, Se = Sécurité, E = Environnement.

La planche ci-dessous présente une synthèse des incidents sécurité rencontrés sur l'ensemble de l'année 2024 et classés par nature et degré de gravité sous forme de pyramides.

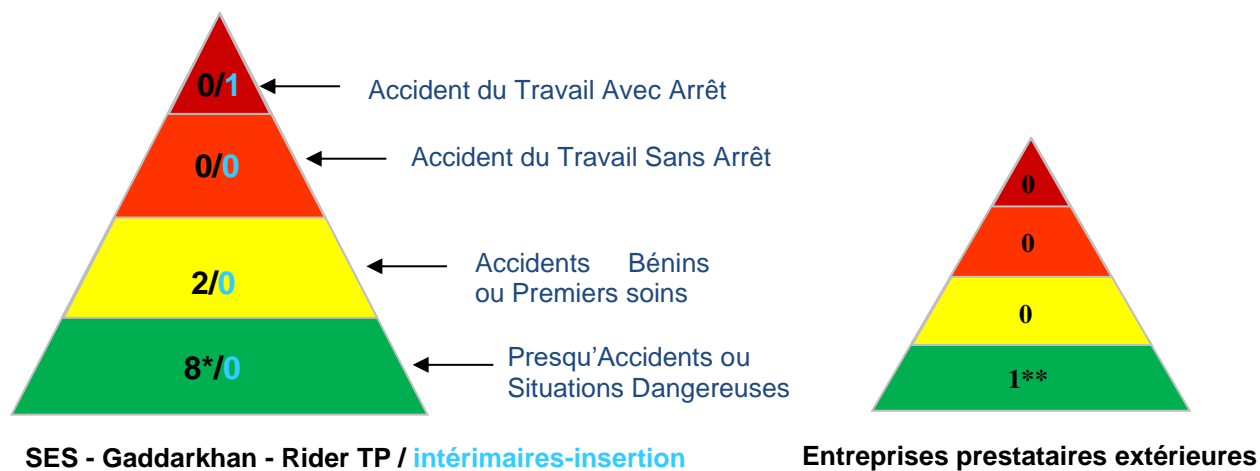


Planche 64 : Pyramide des accidents sécurité en 2024

* Un presqu'accident et une situation dangereuse concernent directement le SYVADE de la Guadeloupe : 1 agent de quai mis à disposition (Inc-22) et 1 transporteur de benne déchèterie (Inc-25).

** La situation dangereuse entreprise extérieur enregistrée concerne 1 pelle à grappin d'ECODEC – Energipole Environnement (Inc-26).

4.4. Autres faits marquants

Date	Fait(s) marquant(s)
Juin	(28/06) Notification marché d'exploitation de l'ISDND de la Gabarre. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tranche ferme du marché d'exploitation de 2022 arrivée à échéance. ▪ Exploitation confiée au groupement Séché éco Services / RIDER TP pour 5 ans.
Juillet	(03/07) Visite du site par le FEDER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des réalisations post-travaux financés en partie par les fonds du FEDER. ▪ Aucun constat particulier du FEDER n'a été communiqué à Séché éco Services mandataire du groupement des travaux. (10/07) Démarrage nouveau marché SYVADE d'exploitation ISDnD Gabarre (marché n°24-22308). <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tranche ferme du marché d'exploitation 2022-2024 arrivée à échéance au 09/07/2024 (marché n°22-19031). ▪ Exploitation attribuée au groupement Séché éco Services – Rider TP pour la période 2024-2029 (cf. RM-2024-06 [Ev-05]). ▪ Continuité des prestations en cours par Séché éco Services. ▪ Localisation exacte des installations de l'exploitant à proximité de celles du SYVADE en entrée de site à valider rapidement par le SYVADE [CCTP Art. 3.5.2]. ▪ Facturation prestations de juillet 2024 en 2 parties.
Septembre	(21/09) Visite de l'ISDnD de la Gabarre pour une délégation d'élus et de techniciens locaux dans le cadre du séminaire "Zéro Déchets dans les Caraïbes" (« ZERO WASTE IN THE CARIBBEAN »).
Octobre	(01/10) Avarie sur poste de pesée SYVADE. (08/10) Visite du site par une délégation mixte ADEME France et élus locaux dans le cadre du programme « Elus pour agir ».

Planche 65 : Synthèse des faits marquants hors visites d'inspection et incidents

4.5. Communication(s) externe(s)

Les actions spécifiques de communication externe menées par SECHE ECO SERVICES et/ou par le SYVADE en lien avec les activités de l'ISDnD de la Gabarre en 2024 sont :

Date	Actions de communication externe
Janvier	(22/01) Publication du code d'éthique du Groupe Séché Environnement. Il vise à décrire les engagements du Groupe pour les décliner auprès de l'ensemble de ses sites et de sa chaîne de valeur (notamment l'ISDnD de la Gabarre), tout en donnant les lignes de conduite à chaque collaborateur de Séché Environnement.
Février	(23/02) Publication de l'Appel d'Offre pour marché publique d'exploitation de de l'ISDnD de la Gabarre. Date limite de remise des offres : 06/05/2024.
Mars	Sans objet.
Avril	(19/04) Transmission par SES à la DEAL du bilan TAR 2023 (Tour Aéro Réfrigérante) avec rapports d'analyses légionelles, en mettant le SYVADE en copie.
Mai	(13/05) Transmission par SES à l'OREC (Observatoire Régional de l'Energie et du Climat) des données relatives à la production d'électricité verte sur l'installation de valorisation de biogaz Gabarre Energies pour l'année 2023, en mettant le SYVADE en copie.
Juin	(11/06) Transmission par SES à la DEAL du rapport incident TAR à la suite du dépassement de légionelles du 11/10/2023 avec actions curatives et correctives réalisées, en mettant le SYVADE en copie.
Juillet	Rapport RSE Séché Environnement 2023 accessible au grand public. SES se tient à la disposition du SYVADE si un point d'information est souhaité concernant les objectifs, engagements, tendances et chiffres clés relatifs aux activités du groupe.
Août	Sans objet
Septembre	(21/09) Présence de la presse pour la visite de l'ISDnD de la Gabarre par des délégations caribéennes dans le cadre du projet INTERREG CARAIBES «ZERO WASTE IN THE CARIBBEAN»
Octobre	(08/10) Présence de la presse pour la visite d'une délégation mixte ADEME & élus. Thématiques : Filières REP, tri sélectif des emballages, gestion et valorisation des biodéchets.
Novembre	Sans objet.
Décembre	Sans objet.

Planche 66 : Sujets faisant l'objet de communications externes



(20/09) Ouverture du séminaire SYVADE « Zero Waste In The Caribbean »



(08/10) Session d'information ADEME sur le réseau « Elus pour Agir » en partenariat avec le SYVADE

Planche 67 : Evénements médiatisés de communication du SYVADE

CHAPITRE 5. Reportage d'illustrations

Les tableaux suivants présentent une sélection de photographies mensuelles présentées sous forme de galerie, des constats ou tâches effectuées afin d'apporter un éclairage explicite sur certaines situations.







JANVIER 2024	FEVRIER 2024
 <p data-bbox="293 875 718 902">(03/01) Sortie de roue compacteur CAT</p>	 <p data-bbox="868 864 1414 913">(26/02) Butées de quai renforcées avec protections métalliques</p>
MARS 2024	AVRIL 2024
 <p data-bbox="284 1395 727 1422">(18/03) Elagage palmiers voirie principale</p>	 <p data-bbox="855 1382 1430 1433">Mise en œuvre d'un dispositif de drainage dans fossé pluvial au Sud du casier Nord-Ouest</p>
MAI 2024	JUIN 2024
 <p data-bbox="197 1906 813 1960">(15/05) Vue de l'incendie de déchets depuis la base vie SES (à environ 200m) entre 20h et 20h20</p>	 <p data-bbox="868 1906 1414 1960">(24/06) Filtres membranes UF du BRM en cours de nettoyage par OVIVE</p>

Planche 68 : Photos de situations observées au 1^{er} semestre 2024


JUILLET 2024	AOÛT 2024
 <p data-bbox="231 656 782 712">(23/07) Aménagement béton sur la zone des cuves tampon eau d'appoint TAR</p>	 <p data-bbox="845 656 1444 712">(14/08) Constat de vandalisme sur clôture périphérique (Intrus non identifié(s))</p>
SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024
 <p data-bbox="231 1171 782 1238">(21/09) Accompagnement du SYVADE par SES lors de visite "Zero Waste In The Caribbean"</p>	 <p data-bbox="845 1171 1444 1238">(01/10) Travaux de renforcement sécurité autour des chambres de relevage lixivats</p>
NOVEMBRE 2024	DECEMBRE 2024
 <p data-bbox="231 1704 782 1756">(25/11) Contrôle du calculateur CALEC d'énergie thermique de l'UVB par DIEHL METERING</p>	 <p data-bbox="845 1704 1444 1756">(11/12) Arrosage préventif suite à maîtrise d'un départ de feu de déchets dans le casier en cours d'exploitation</p>

Planche 69 : Photos de situations observées au 2^{ème} semestre 2024

Les photos ci-dessous présentent un échantillon des installations techniques principales exploitées et suivies par Séché éco Services sur l'ISDND de la Gabarre.







GESTION DES DECHETS ENTRANTS	GESTION DES EAUX PLUVIALES
 <p data-bbox="231 739 829 795">Rampe de brumisation anti-odeur en limite de casier de déchets</p>	 <p data-bbox="933 750 1404 795">Bassin (EP3) de collecte des eaux pluviales</p>
GESTION DES LIXIVIATS	
 <p data-bbox="215 1265 845 1321">Axe des drains et instrumentation de réinjection de lixiviats sur le dôme du casier Nord-Ouest</p>	 <p data-bbox="909 1265 1420 1321">Traitement préliminaire des lixiviats bruts par lagunage dans la lagune 2 (capacité 3 300 m³)</p>
GESTION DU BIOGAZ	
 <p data-bbox="263 1792 798 1825">Zone de prétraitement biogaz en entrée de l'UVB</p>	 <p data-bbox="901 1792 1420 1825">Mesures de qualité biogaz en entrée plateforme</p>

Planche 70 : Photos d'installations techniques principales de l'ISDND de la Gabarre

Conclusion

Points forts des activités réalisées



- 0 pollution accidentelle avec effet sur l'environnement.
- Mise en place de dispositifs de détection incendie.
- Mise en place d'un dispositif anti-odeurs de brumisation haute pression avec produit neutralisant d'odeur.
- Continuité du service assurée pendant toute l'année.
- Anticipation des événements pluvieux d'envergure (travaux de nettoyage/curage de fossés).
- Réactivité et efficacité dans la gestion des incendies de déchets sans avoir à recourir aux secours externes.
- Mise en valeur de l'interaction public-privé dans une logique de partenariat avec une gestion partagée historique de l'exploitation du site entre le SYVADE et SECHE ECO SERVICES lors des visites guidées.
- Déclarations des données d'émissions et d'autosurveillance permettant de mettre en évidence la conformité des rejets et de la gestion de l'exploitation par rapport aux exigences environnementales de l'AP.
- Amélioration continue dans le cadre de rencontres mensuelles d'interaction SYVADE-SECHE ECO SERVICES permettant d'objectiver le suivi des exigences de l'AP et de contrat d'exploitation avec traçabilité par un interlocuteur tiers mandaté par le SYVADE (EODD).
- Renouvellement de la confiance du SYVADE accordée à SECHE ECO SERVICES pour la poursuite des prestations d'exploitation de l'ISDnD sur une période ferme de 5 années consécutives.

Pistes d'améliorations

- Finalisation et mise en place du plan odeurs.
- Renforcement du tri amont des déchets par les producteurs initiaux afin de réduire la présence de matières d'intérêt pour les chiffonniers qui pénètrent sur site, malgré les interdictions affichées, pour récupérer des matières revendables en prenant des risques sécurité et en mettant l'équipe d'exploitation en difficulté.
- Régularisation des absences régulières d'un agent de quai SYVADE mis à disposition de SECHE ECO SERVICES.
- Gestion des inertes : Le SYVADE doit statuer sur les conditions d'entrée des matériaux sachant que les matériaux inertes ne sont pas forcément des terres polluées et que les terres excavées ne sont pas assimilables à des déchets. Pour rappel, selon la DEAL de la Guadeloupe et l'Arrêté Ministériel du 15/02/2016, les matériaux entrants sur l'ISDnD pour être valorisés en matériaux de couverture ne sont pas à comptabiliser dans les tonnages de déchets entrants.
- Approbation officielle du président du SYVADE pour l'installation des bureaux de l'exploitation est à prévoir sur une zone à l'entrée du site de la Gabarre conformément au CCTP du marché d'exploitation de l'ISDnD démarré depuis juillet 2024. SECHE ECO SERVICES propose d'aménager une solution modulaire directement sur l'emplacement définitif retenu (cf. projet d'implantation des bureaux SES transmis au SYVADE le 09/09).
- Réflexions sur des solutions de prolongation de la durée de vie et de l'autorisation d'exploiter de l'ISDnD (avant la mise en service du projet d'usine CSR et la fin du marché d'exploitation de l'ISDnD).

Annexe 1 : Politique QSSE et Radioprotection SES 2024

Politique Qualité, Santé, Sécurité, Sûreté, Environnement et Radioprotection



Les activités de Sêché Éco-Services s'appuient sur un système de management intégré QSSE, certifié selon les normes et référentiels ISO 9001, ISO 14001, MASE, un système de management de la radioprotection, certifié selon la spécification CEFRI et un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) pour les installations classées Seveso seuil haut qu'elle exploite, tout en respectant la réglementation en vigueur et autres exigences des parties intéressées. Notre politique reprend l'ensemble des thèmes développés par la politique QSSE Groupe.

Fondée sur une démarche d'amélioration continue, elle est orientée autour des axes suivants :



POLITIQUE QUALITÉ

Etre à l'écoute et devancer les besoins et attentes de nos clients :

- Fidéliser nos clients en visant l'excellence du service depuis les phases d'études jusqu'à l'exploitation du REX
- Conserver notre reconnaissance d'expertise dans la gestion des déchets dangereux

Optimiser nos activités et la pérennité de l'entreprise :

- Par le développement de nos prestations, en privilégiant les contrats de longue durée et l'ancrage régional
- Par le développement des marchés de niche à forte valeur ajoutée : RNR (Radioactivité Naturelle Renforcée), dépollution pyrotechnique, matériaux de seconde vie et plateformes de traitement des terres
- Par la gestion de la disponibilité du matériel et des ressources humaines
- En améliorant la polyvalence, la gestion des remplacements et la formation des hommes

Cette démarche implique pour sa réussite, l'adhésion et l'implication de tous, y compris celle de nos partenaires. Nous comptons sur la participation de chacun pour contribuer au succès de cette politique qui doit permettre à Sêché Éco-Services de relever les nouveaux défis qui lui sont aujourd'hui posés.

SÊCHÉ ÉCO SERVICES - Les Hêtres - CS20020 - 53811 Changé CEDEX 09
Tél. : 02 43 67 93 70
www.groupe-seche.com



POLITIQUE SANTE, SECURITE, SURETE et RADIOPROTECTION

- Identifier, prévenir, évaluer et maîtriser les risques santé/sécurité/sûreté de nos activités y compris les risques d'accidents majeurs pour les activités déployant un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Atteindre et maintenir le zéro accident
- Tracer toute exposition de nos intervenants à des agents chimiques dangereux
- Réduire aussi bas que raisonnablement possible les expositions aux rayonnements ionisants
- Prendre toutes les dispositions pour éviter la contamination interne des salariés et le dépassement des limites dosimétriques établies par Sêché Éco-Services
- Maintenir la culture Sûreté et Radioprotection de l'ensemble des collaborateurs concernés, depuis les phases d'études et de conception jusqu'aux interventions sur sites, afin que chacun à tous les niveaux hiérarchiques soit acteur de sa propre sécurité et de celle de ses collègues
- Prendre toutes les dispositions pour respecter les règles en vigueur en matière de sûreté lors des opérations de transport de marchandises dangereuses à haut risque

Le 08/02/2024

Nicolas NOUVIALE
Directeur Opérationnel



POLITIQUE ENVIRONNEMENT

- Identifier, prévenir et maîtriser les impacts significatifs sur l'environnement de nos activités
- Promouvoir la biodiversité dans nos propositions techniques/mémoires HSE
- Accentuer la communication sur les bénéfices écologiques engendrés par nos plateformes de valorisation
- Promouvoir la démarche de sobriété énergétique (réduction des consommations d'énergie et d'eau, ressources de proximité...)



ENGAGEMENT

- Nos objectifs sont définis et suivis à travers les revues de processus, la revue de direction et les comités de suivi.
- Les situations dangereuses sont remontées et analysées. Elles sont communiquées à l'ensemble des salariés en fonction de leur degré de criticité.
- Le personnel de l'entreprise comme celui de nos sous-traitants ainsi que les intérimaires est informé, sensibilisé sur les risques au poste de travail.
- Tous les collaborateurs de l'entreprise possèdent les compétences requises. Nous encourageons la transmission des compétences. Nous participons à la formation de la nouvelle génération (apprentissage et stage).
- Les pratiques de nos sous-traitants sont cohérentes avec nos exigences et celles de nos clients.
- Les moyens nécessaires sont disponibles.
- Un plan d'actions vise à promouvoir l'égalité Femme/Homme.

Annexe 2 : Certificat ISO 14001 en cours de validité en 2024



Certificat

Certificate

N° 2016/70774.10

Page 1 / 2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SECHE ECO SERVICES

pour les activités suivantes :
for the following activities:

- DE L'IDENTIFICATION D'UN BESOIN JUSQU'À LA CLOTURE D'UN CONTRAT
SUR LA TOTALITE DES SITES OU CHANTIERS CLIENTS Y COMPRIS L'ISDND DE LA GABARRE :
- ELABORATION DES OFFRES.
 - OPERATIONS DE REHABILITATION, TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT ET DECONTAMINATION DE SITES ET SOLS POLLUES, DE DESAMIANTAGE, DE THERMOBACHAGE ET DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE.
 - EXPLOITATION DE PLATEFORMES DE TRAITEMENT DE TERRES POLLUEES.
 - DECONSTRUCTION ET DEMOLITION DE SITES.
 - OPERATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS.
 - PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GESTION DELEGUEE DE DECHETS SUR SITE.
 - OPERATION D'ASSAINISSEMENT RADIOACTIF
 - GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (REPRISE ET CONDITIONNEMENT, CARACTERISATION).
 - PROCESSUS DE CONTRÔLE DES CRITÈRES DE SORTIE DE DÉCHETS POUR LES TERRES EXCAVÉES ET SÉDIMENTS.

Traduction en anglais en page 2 / English translation on page 2

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015 - ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

LES HETRES FR 53810 CHANGE

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

Certificat ISO 14001 : 2015 n° 70803

Certificat ISO 9001 : 2015 n° 70804

Certificats ISO 9001 et ISO 14001 délivrés sous accréditation n° 4-0001
Certificates ISO 9001 and ISO 14001 issued under accreditation n°4-0001

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-09-19

Jusqu'au
Until

2025-03-16

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seuls les certificats électroniques, consultables sur www.afnor.org, font foi en matière de la certification de l'organisme.
The electronic certificates only, available at www.afnor.org, attest in real time that the company is certified.
Certification de systèmes de management. Porteur d'accréditation disposant de www.afnor.org.
Management Systems Certification. Accreditation scope available on www.afnor.org.
AFNOR est une marque déposée - AFNOR is a registered trademark. CERTIF 12123.02/2020



Flashez ce QR Code pour
vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



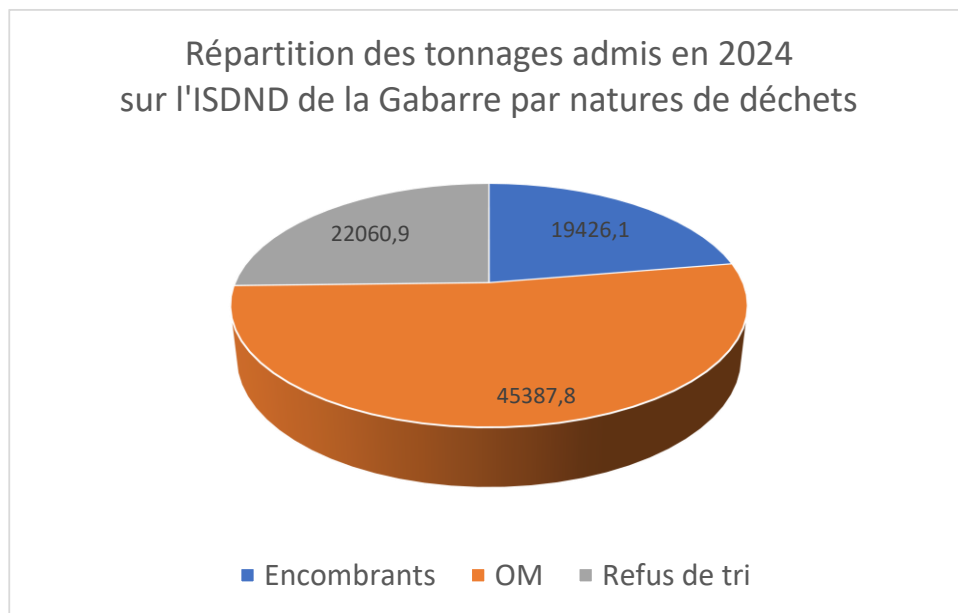
SECHE ECO SERVICES

Détail des activités mises en œuvre :
Details of the activities carried out:

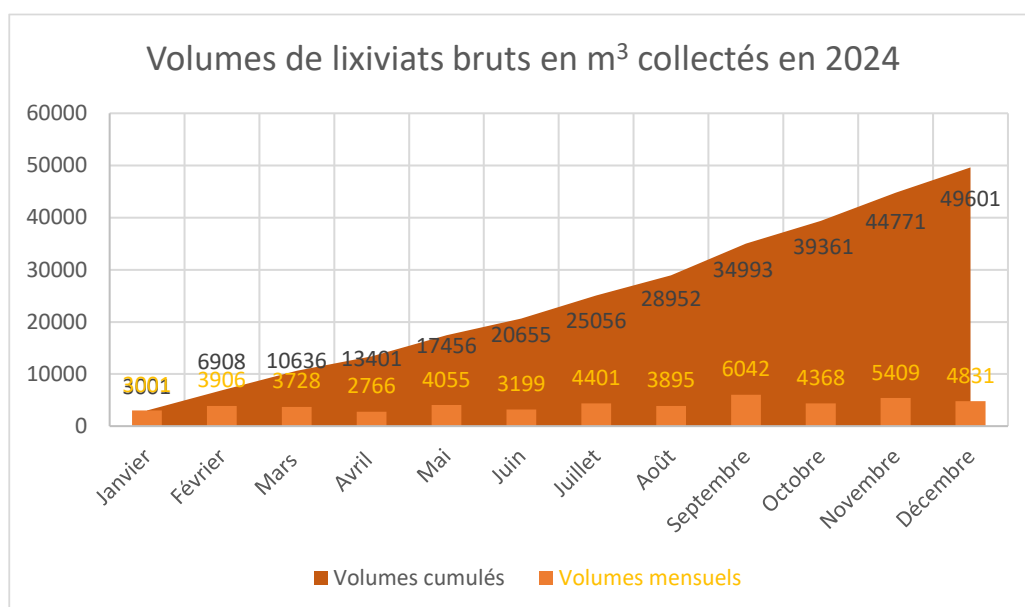
- FROM THE IDENTIFICATION OF A NEED TO THE CLOSING OF A CONTRACT ON THE TOTALITY OF THE SITES OR BUILDING SITES CUSTOMERS INCLUDING THE ISDND OF THE GABARRE:**
- **PREPARATION OF OFFERS.**
 - **REHABILITATION, EARTHWORKS, REMEDIATION AND DECONTAMINATION OF POLLUTED SITES AND SOILS, ASBESTOS REMOVAL, THERMOBACHAGE AND PYROTECHNIC DEPOLLUTION.**
 - **OPERATION OF PLATFORMS FOR THE TREATMENT OF POLLUTED SOIL.**
 - **DECONSTRUCTION AND DEMOLITION OF SITES.**
 - **OPERATION OF INDUSTRIAL EFFLUENT TREATMENT.**
 - **SERVICES AND DELEGATED MANAGEMENT OF WASTE ON SITE.**
 - **RADIOACTIVE REMEDIATION OPERATIONS**
 - **MANAGEMENT OF RADIOACTIVE WASTE (RECOVERY AND CONDITIONING, CHARACTERIZATION).**
 - **CONTROL PROCESS OF THE CRITERIA OF EXIT OF WASTE FOR THE EXCAVATED GROUNDS AND SEDIMENTS.**

Annexe 3 : Synthèses des indicateurs d'exploitation et de performances




Annexe 3.1 : Tonnages par natures de déchets






Annexe 3.2 : Production de lixiviats bruts : volumes cumulés collectés



Annexe 3.3 : Gestion des lixiviats (données mensuelles)




Mois	Volume lixiviats bruts collectés à traiter entrant dans le bassin principal (en m ³) 	Volume total lixiviats bruts + pluies collectés à traiter (en m ³) 	Volumes lixiviats traités (en m ³) 
Janvier	3 001.45	3 381.77	3 442.00
Février	3 906.48	4 405.90	3 784.00
Mars	3 727.64	4 180.96	4 804.00
Avril	2 765.81	3 132.31	3 160.00
Mai	4 054.64	4 452.64	3 826.00
Juin	3 198.98	3 849.00	3 994.00
Juillet/1 (01-09/07)	1 852.36	2 136.65	1 002.00
Juillet/1 (10-31/07)	2 548.84	2 754.75	3 038.00
Août	3 895.49	4 990.75	3 038.00
Septembre	6 041.58	6 886.36	4 318.00
Octobre	4 367.85	4 933.35	1 862.00
Novembre	5 409.43	6 573.47	2 344.00
Décembre	4 830.94	5 287.33	2 530.00
Total 2024	49 601.47	56 965.24	41 142.00
<i>Total 2023</i>	<i>52 203.26</i>	<i>58 470,22</i>	<i>44 105,00</i>
<i>Total 2022</i>	<i>61 517.88 m³</i>	<i>68 429.27 m³</i>	<i>47 293.88 m³</i>

Annexe 3.4 : Gestion des eaux via la TAR (données mensuelles)

Mois	Volume d'eaux réutilisées entrant dans la TAR (en m ³) 	Volume d'eaux purgés en sortie TAR (en m ³) 	Volume d'eaux évaporées (en m ³) 
Janvier	1 508.7	73.5	1 435.2
Février	1 366.2	55.3	1 310.9
Mars	1 560.2	79.2	1 481
Avril	1 576.7	97	1 479.7
Mai	1 548.7	100.2	1 448.5
Juin	1 477.1	114.4	1 362.7
Juillet	1 311.3	80.6	1 230.7
Août	1 352.0	248.8	1 103.2
Septembre	1 342.0	64.9	1 277.1
Octobre	1 545.7	57.8	1 487.9
Novembre	1 565.4	60.5	1 504.9
Décembre	1 573.7	77.1	1 496.6
Total 2024	17 727.7	1 109.3	16 618.4
<i>Total 2023</i>	<i>15 815.5</i>	<i>1 641.2</i>	<i>14 174.3</i>
<i>Total 2022</i>	<i>20 089.1</i>	<i>5 926.0</i>	<i>14 163.1</i>

Les eaux évaporées par valorisation thermique correspondent à la différence entre les volumes entrants et les volumes purgés. Le volume d'eau purgé en sortie de TAR est rejeté à l'intérieur même du site vers le bassin de stockage tampon pour être retraité avec les lixiviats bruts.

Annexe 3.5 : Valorisation énergétique (données mensuelles)

Mois	Energie électrique produite (en kWh) 	Energie électrique consommée (en kWh) 	Energie thermique valorisée (en kWh) 
Janvier	1 184 814	48	1 161 544
Février	1 196 770	23	1 058 443
Mars	1 424 180	146	1 119 179
Avril	1 285 678	57	1 134 698
Mai	1 329 575	72	1 105 366
Juin	1 311 631	55	1 052 092
Juillet	1 246 418	32	942 752
Août	1 124 014	575	872 167
Septembre	1 333 775	259	942 349
Octobre	1 308 818	195	1 129 445
Novembre	1 346 293	92	1 180 130
Décembre	1 405 513	60	1 147 291
Total 2024	15 497 479	1 614	12 845 456
<i>Total 2023</i>	<i>10 636 237</i>	<i>3 527</i>	<i>11 032 546</i>
<i>Total 2022</i>	<i>8 719 542</i>	<i>6 051</i>	<i>8 922 447</i>

Annexe 4 : Détails sur le suivi semestriel réglementaire

Annexe 4.1 : 1^{er} semestre 2024

Marché : Exploitation de l'ISDND de La Gabarre (Les Abymes)

Période : Semestre n°1 Année 2024

Zones d'enfouissement

Casier(s) exploité(s)	Alvéole(s)/Subdivision(s) concernée(s)	Période concernée
Casier Sud-Est	S5	16/01/2024 au 24/06/2024

Densité brute déchets enfouis

Référentiel : CCTP art. 5.3.5.2

Désignation	Unité	Quantité
Tonnage déchets entrants	T	38 262,683*
Tonnage matériaux de couverture et divers aménagements (pistes, quais, ...)	T	4 170,00
Volume vide de fouille consommé	M ³	38 010,00
Densité brute période	(T/M ³)	1,12

* 50% tonnage janvier 2024 intégré (levé antérieur effectué le 15/01/24).

Vide de fouille résiduel

Désignation	Unité	Quantité
Casier Sud-Est	M ³	71 429,00**

** Configuration provisoire, à savoir hauteur de déchets de 11 m par rapport au fond du casier conformément aux prescriptions géotechniques (Volume défini pour les subdivisions achevées du casier Sud-Est (S1, S2, S3O, S4 & S5)) ; subdivision S3E non considérée car utilisée en bassin provisoire de gestion des eaux pluviales). A noter que pour les subdivisions S1 et S4 nous avons considéré la limite provisoire Est actuelle.

Documents supports annexés : Levés topographiques casiers Nord-Ouest et Sud-Est en fin de période considérée ou bien en tout début de la suivante (PDF et DWG).

Surveillance des eaux souterraines

Référentiel : AP du 10/11/2020 article 4.6.6

Piézomètre	Nature de la surveillance	Observations
PZ1	Prélèvements et analyses par un laboratoire agréé sur les paramètres physico-chimiques, biologiques et bactériologiques de l'AP article 4.6.6.2 + hauteur d'eau + analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma (tous les 5 ans)	Aval hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.34 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf couleur, conductivité, DBO ₅ , métaux totaux.
PZ2		Aval hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.46 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf MES.
PZ3		Amont hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.76 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf conductivité, azote global, DBO ₅ , AOX, métaux totaux.
PZ4		Aval hydraulique casier S-E Hauteur d'eau : 1.50 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf couleur, conductivité, azote global, DBO ₅ , AOX, métaux totaux.
PZ5	Sans objet	Implantation prévue ultérieurement en fonction avancement travaux d'aménagement casier Sud-Est

Prélèvements des eaux souterraines effectués le 21/03/2024 par un prestataire spécialisé habilité.

Contrôle des systèmes de détection

Référentiel : AP du 10/11/2020 article 7.4.3

Risque	Dispositif de détection et opérations d'entretien	Observations
Incendie	2 caméras thermiques du dispositif de détection incendie en périphérie du casier de stockage, essais en cours	03/2024 : Mise en place des 2 caméras. 04-06/2024 : Essais. 25/06/2024 : démarrage télésurveillance hors heures d'ouverture ISDND. Poursuite des observations visuelles périodiques.
ATEX	Détecteurs multigaz portatifs MUL145 et MUL108.	Non expédiés au 1 ^{er} semestre car délai de retour observé en 2023 trop long. Recherche en cours de solution d'étalonnage alternative.
Chimique	Aucun matériel de détection spécifique dédié	Contrôle visuel mensuel de capacité de rétention et vidange + nettoyage rétentions si nécessaire
Biologique	Sondes fixes de détection mousse (BRM) entretenues par rinçage Luminomètre portatif (TAR) étalonné annuellement en interne	Détection de mousse asservie à des dispositifs de sécurité du process. Appareil de contrôle flore totale eaux TAR dont l'étalonnage annuel interne est prévu au 2 nd semestre 2024.

Marché : Exploitation de l'ISDND de La Gabarre (Les Abymes)

Période : Semestre n°2 Année 2024

Zones d'enfouissement

Casier(s) exploité(s)	Alvéole(s)/Subdivision(s) concernée(s)	Période concernée
Casier Sud-Est	S4/S5	01/07/2024 au 31/12/2024

Densité brute déchets enfouis

Référentiel : CCTP art. 5.3.5.2

Désignation	Unité	Quantité
Tonnage déchets entrants	T	44 829,688*
Tonnage matériaux de couverture et divers aménagements (pistes, quais, ...)	T	9 094,00
Volume vide de fouille consommé	M ³	51 802,00
Densité brute période	(T/M ³)	1,04

Vide de fouille résiduel

Désignation	Unité	Quantité
Casier Sud-Est	M ³	21 845,00**

* Configuration provisoire, à savoir hauteur de déchets de 11 m par rapport au fond du casier conformément aux prescriptions géotechniques (Volume défini pour les subdivisions achevées du casier Sud-Est (S1, S2, S3O, S4 & S5)) ; subdivision S3E non considérée car utilisée en bassin provisoire de gestion des eaux pluviales). A noter que pour les subdivisions S1 et S4 nous avons considéré la limite provisoire Est actuelle.

Documents supports annexés : Levés topographiques casiers Nord-Ouest et Sud-Est en fin de période considérée ou bien en tout début de la suivante (PDF et DWG).

Surveillance des eaux souterraines

Référentiel : AP du 10/11/2020 article 4.6.6

Piézomètre	Nature de la surveillance	Observations
PZ1	Prélèvements et analyses par un laboratoire agréé sur les paramètres physico-chimiques, biologiques et bactériologiques de l'AP article 4.6.6.2 + hauteur d'eau + analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma (tous les 5 ans)	Aval hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.40 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf conductivité, MES, DCO, métaux totaux.
PZ2		Aval hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.55 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf couleur.
PZ3		Amont hydraulique casier N-O Hauteur d'eau : 0.90 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf couleur, MES, métaux totaux.
PZ4		Aval hydraulique casier S-E Hauteur d'eau : 1.60 m NGF Diminution globale des paramètres par rapport au semestre précédent sauf DCO, DBO5.
PZ5		Sans objet Implantation prévue ultérieurement en fonction avancement travaux d'aménagement casier Sud-Est

Prélèvements des eaux souterraines effectués le 26/09/2024 par un prestataire spécialisé habilité.

Relevés des hauteurs d'eau souterraines des piézomètres effectués le 12/11/2024.

Contrôle des systèmes de détection

Référentiel : AP du 10/11/2020 article 7.4.3

Risque	Dispositif de détection et opérations d'entretien	Observations
Incendie	2 caméras thermiques du dispositif de détection incendie en périphérie du casier de stockage en fonctionnement 24h/24.	RAS.
ATEX	Détecteurs multigaz portatifs MUL145 et MUL108.	Expédiés au 2 ^{ème} semestre (18/11) pour étalonnage. Réception après étalonnage prévue en 2025.
Chimique	Aucun matériel de détection spécifique dédié	Contrôle visuel mensuel de capacité de rétention et vidange + nettoyage rétentions si nécessaire
Biologique	Sondes fixes de détection mousse (BRM) entretenues par rinçage Luminomètre portatif (TAR) étalonné annuellement en interne	Détection de mousse asservie à des dispositifs de sécurité du process. Appareil de contrôle flore totale eaux TAR dont l'étalonnage annuel interne a été effectué le 07/10/2024 (méthode interne approuvée par GLBiocontrol par mail le 08/01/2025).



Annexe 5 : Plans mis à jour

Annexe 5.1 : Plans d'exploitation

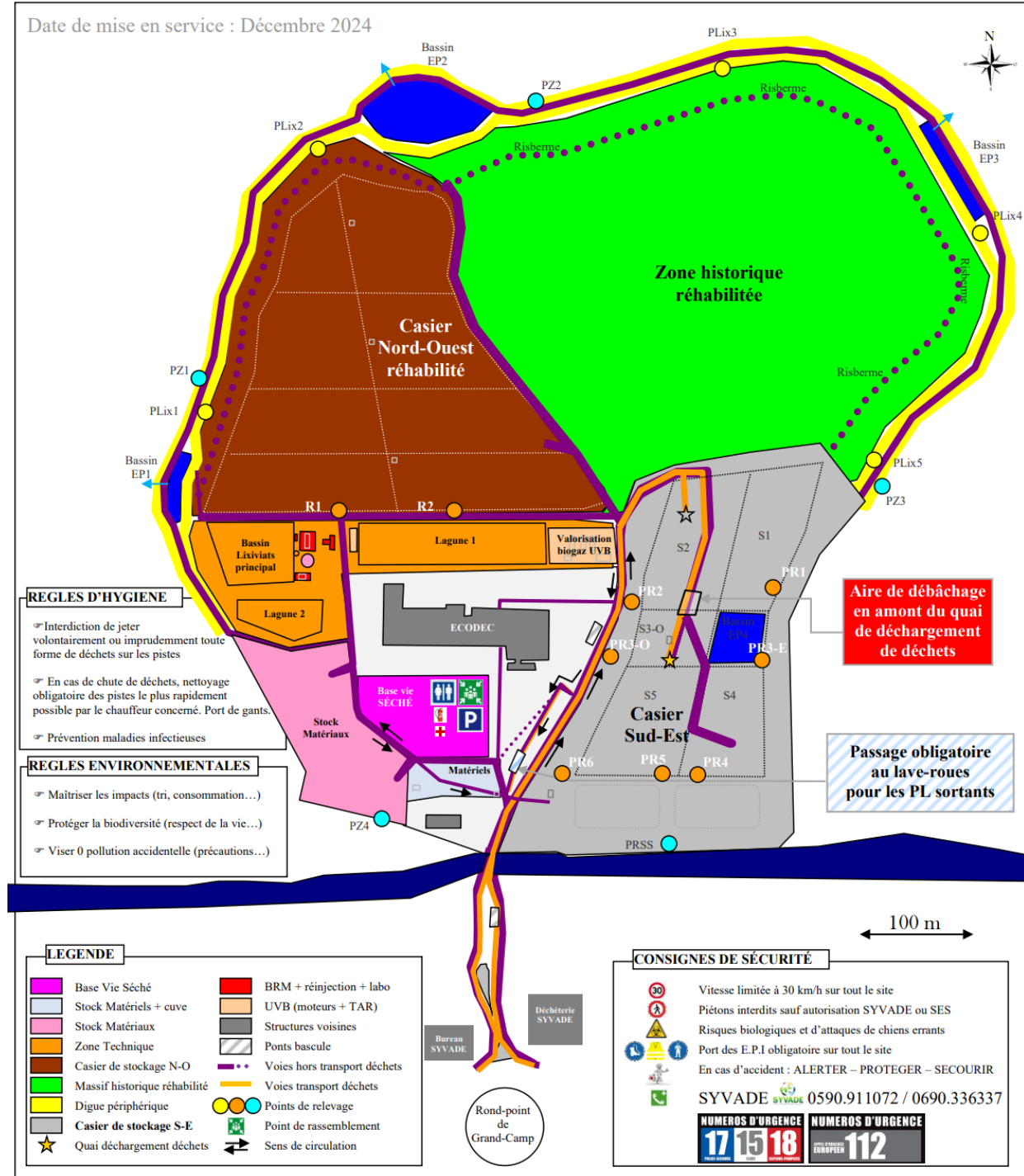
Plan d'exploitation au 24/06/2024



Annexe 5.2 : Plan de circulation

	Séché éco-services	 Système de management Intégré ISO 9001 – ISO 14001 – OHSAS 18001
	EXPLOITATION DE L'ISDND DE LA GABARRE (971)	M2-ENR-GAB-011

Plan de circulation (v22)



Annexe 5.3 : Plan topographique casiers N-O et N-E (Delta 2024-2025)



SYVADE de la Guadeloupe
Exploitation de l'ISDND
Plan topographique
Janvier 2025

Ind	0	07/02/2025	Date	V.T.	Devisé par	ACM	Ventilé par	Paramètre :	Altitude :
Dep	FRA	N°Dossier	3001-06	N° Plan	001	0	A4	Format	Echelle
									1/2000

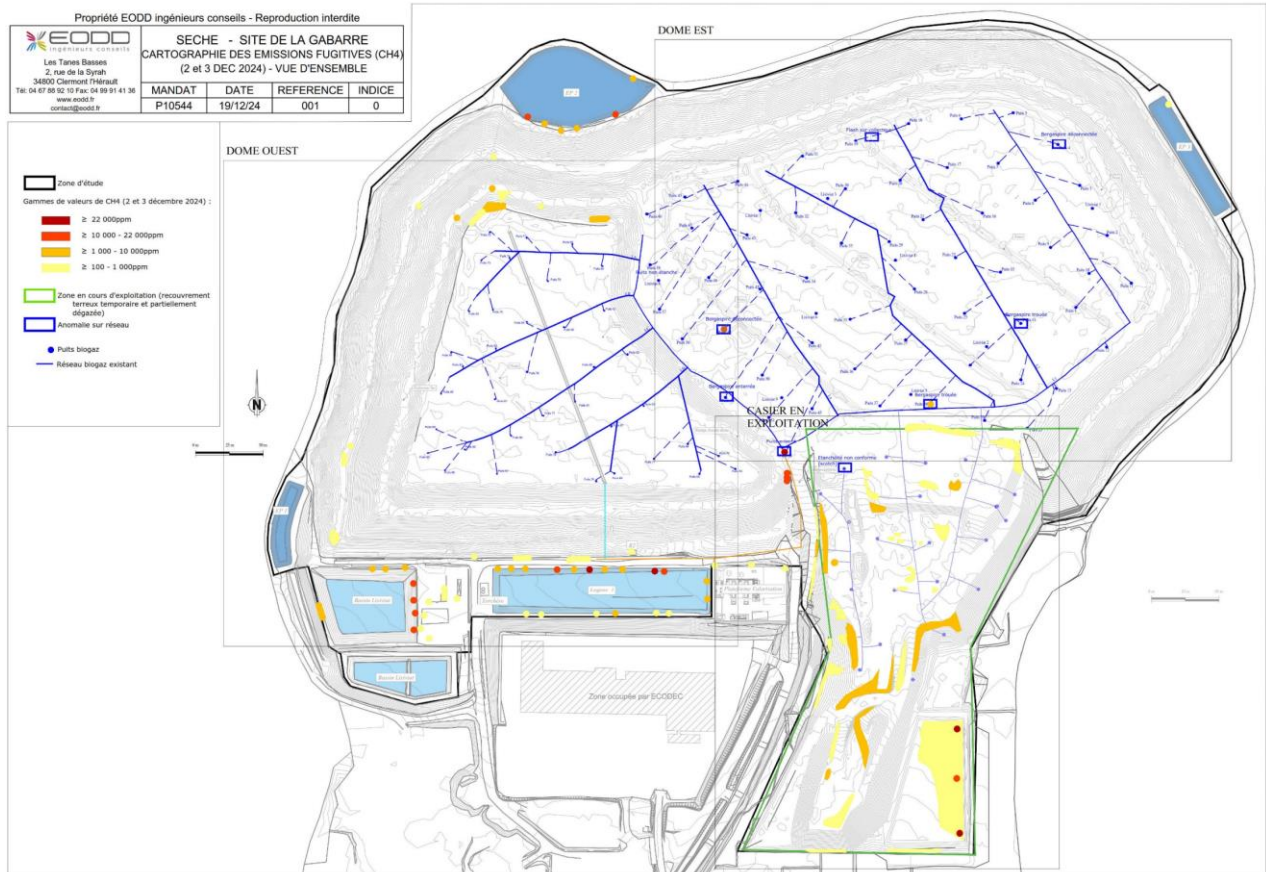
Séché éco-services
Séché global solutions

Annexe 6 : Cartographie annuelle des émissions diffuses de biogaz

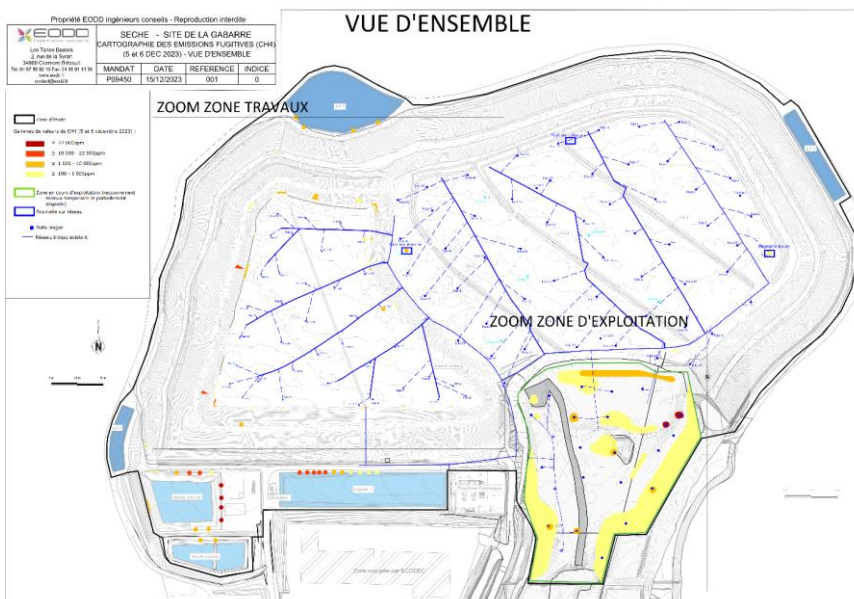
[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.6]

Cartographie 2024

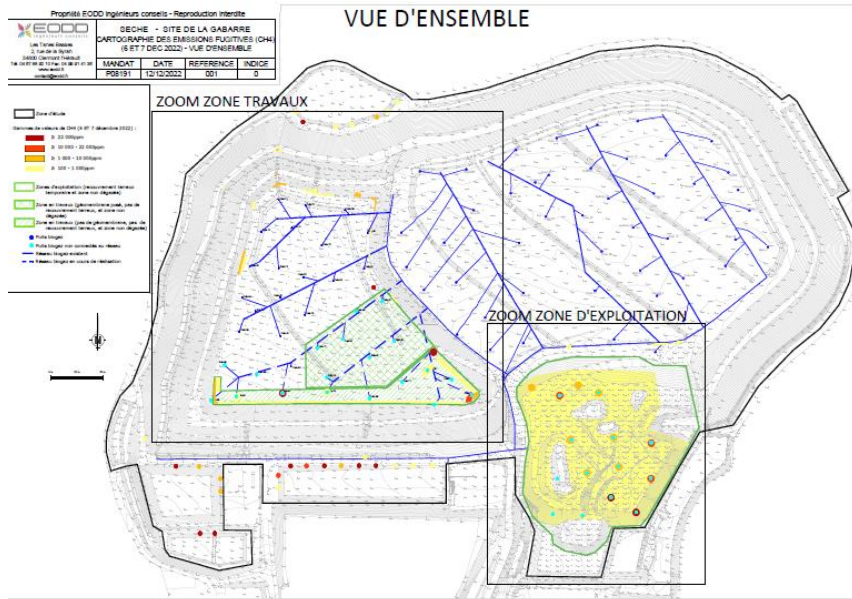
Mesures réalisées du 02 au 03/12/2024. Source(s) : Rapport P10544 EODD.



Cartographie 2023 (pour mémoire)



Cartographie 2022 (pour mémoire)



Annexe 7 : Autosurveillance des rejets aqueux 2024

Synthèses des résultats issus des campagnes d'analyses basées sur les paramètres réglementaires via un laboratoire accrédité COFRAC.

Source(s) : Rapports d'analyses Carso Caraïbes.

Annexe 7.1 : Analyses des eaux pluviales

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.5.5.2]

Paramètres	Unités	EP1	EP2	EP3	EP4	EP1	EP2	EP3	EP4
		21/03/2024				19/06/2024			
Couleur	mg/l Pt	200,00	60,00	60,00	60,00	240,00	90,00	55,00	90,00
pH	-	7,30	6,80	3,20	7,80	7,40	7,50	7,40	7,20
Température de mesure du pH	°C	17,70	17,70	17,70	17,60	19,90	19,90	20,10	20,10
Conductivité à 25 °C	µS/cm	609,00	644,00	354,00	483,00	481,0	544,00	144,00	624,00
Matières en suspension	mg/l	43,00	4,00	24,00	5,40	19,00	4,60	29,00	24,00
Nitrate	mg/l NO3	<1	<1	1,80	<1	<1	<1	<1	<1
Nitrite	mg/l NO2	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Ammonium	mg/l NH4	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chrome hexavalent	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	66,00	35,00	48,00	45,00	80,00	45,00	56,00	89,00
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	15,00	<3	<3	<3	7,00	<3	9,00	7,00
Hydrocarbures Totaux par GC-FID	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	0,10	<0,1	<0,1	0,49	0,42
Carbone organique total	mg/l C	18,00	11,00	11,00	11,00	55,00	36,00	16,00	21,00
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	0,13	0,02	0,22	0,28	0,09	0,04	0,03	0,08
Organo Halogénés Adsorbables (EOX)	mg/l Cl	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Fluorure	mg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	2,20	1,10	1,30	4,80	2,50	1,20	2,50	3,30
Indice phénol	mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Azote global	mg/l N	2,20	1,10	1,71	4,80	2,50	1,20	2,50	3,30
Aluminium	mg/l Al	3,12	<0,02	0,64	0,03	0,14	0,02	0,08	0,12
Arsenic	mg/l As	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	1,35	0,21	0,38	0,21	2,32	0,28	0,29	0,40
Manganèse	mg/l Mn	0,78	0,21	0,04	0,49	2,28	0,41	0,05	0,65
Nickel	mg/l Ni	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Phosphore	mg/l P	0,12	0,14	<0,05	<0,05	0,19	0,07	0,07	0,06
Plomb	mg/l Pb	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	<0,004	0,01	<0,004	0,01	<0,004	<0,004	<0,004	0,01
Mercure	µg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Métaux totaux : Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	5,25	0,43	1,07	0,74	4,74	0,43	0,41	0,78

Paramètres	Unités	EP1	EP2	EP3	EP4	EP1	EP2	EP3	EP4
		26/09/2024				10/12/2024			
Couleur	mg/l Pt	55,00	130,00	60,00	65,00	110,00	60,00	40,00	55,00
pH	-	7,60	7,50	7,90	7,70	7,70	7,30	8,70	7,50
Température de mesure du pH	°C	18,50	18,90	18,50	18,80	19,40	19,10	19,30	18,70
Conductivité à 25 °C	µS/cm	555,00	986,00	132,00	538,00	772,00	583,00	106,00	587,00
Matières en suspension	mg/l	91,00	14,00	21,00	26,00	12,00	3,90	24,00	12,00
Nitrate	mg/l NO3	6,10	2,40	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Nitrite	mg/l NO2	0,15	0,37	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Ammonium	mg/l NH4	<0,5	6,20	1,15	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	5,60
Chrome hexavalent	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	39,00	50,00	94,00	96,00	64,00	42,00	68,00	65,00
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	<3	13,00	3,00	11,00	4,00	4,00	6,00	4,00
Hydrocarbures Totaux par GC-FID	mg/l	<0,1	0,25	0,99	<0,1	<0,1	<0,1	4,30	0,27
Carbone organique total	mg/l C	23,00	18,00	9,60	29,00	17,00	13,00	11,00	20,00
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	0,04	0,08	0,03	0,04	0,01	0,02	0,02	0,03
Organo Halogénés Adsorbables (EOX)	mg/l Cl	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Fluorure	mg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	0,50	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	1,60	5,40	0,70	4,70	3,10	1,10	1,20	7,10
Indice phénol	mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Azote global	mg/l N	3,02	6,05	0,70	4,70	3,10	1,10	1,20	7,10
Aluminium	mg/l Al	6,11	0,07	1,08	0,36	4,48	0,03	0,14	0,03
Arsenic	mg/l As	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	0,01	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	4,32	0,18	0,77	0,81	2,85	0,12	0,29	0,71
Manganèse	mg/l Mn	0,11	0,15	0,02	0,62	0,35	0,19	0,02	0,25
Nickel	mg/l Ni	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Phosphore	mg/l P	<0,05	0,12	<0,05	0,16	0,17	0,44	0,05	0,11
Plomb	mg/l Pb	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,01	<0,004	0,01	0,01	0,01	<0,004	0,01	<0,004
Mercure	µg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Métaux totaux : Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	10,55	0,40	1,88	1,79	7,89	0,33	0,46	0,99

Annexe 7.2 : Analyse des eaux nanofiltrées (eaux traitées issues des lixiviats)

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.5.6.2]

Paramètres	Unités	Eaux nanofiltrées			
		21/03/2024	19/06/2024	26/09/2024	10/12/2024
Couleur	mg/l Pt	20,00	70,00	35,00	<5
pH	-	6,20	5,80	6,00	6,80
Conductivité à 25 °C	µS/cm	1685,00	1931,00	1346,00	1216,00
Matières en suspension	mg/l	<2	<2	<2	<20
Chlorure	mg/l Cl	NR	NR	NR	NR
Nitrate	mg/l NO3	320,00	190,00	230,00	310,00
Nitrite	mg/l NO2	0,29	<0,05	0,08	<0,05
Ammonium	mg/l NH4	NR	NR	<0,5	NR
Chrome hexavalent	mg/l Cr VI	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	<30	<30	<30	<30
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	<3	<3	<3	<3
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Carbone organique total	mg/l C	2,40	7,40	140,00	3,20
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	0,15	0,03	0,04	0,04
Organo Halogénés Adsorbables (EOX)	mg/l Cl	NR	NR	NR	NR
Fluorure	mg/l F	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	<0,5	0,90	<0,5	<0,5
Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	72,35	43,80	51,96	70,00
Indice phénol	mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chlordécone	µg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Aluminium	mg/l Al	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Arsenic	mg/l As	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	<0,005	0,01	<0,005	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	<0,005	<0,005	0,01	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025
Manganèse	mg/l Mn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Nickel	mg/l Ni	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Phosphore	mg/l P	<0,05	0,07	<0,05	<0,05
Plomb	mg/l Pb	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,01	0,01	0,04	<0,004
Mercure	µg/l Hg	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Métaux totaux : Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	0,01	0,01	0,05	0,000

Annexe 7.3 : Analyses des lixiviats bruts

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.6.2]

Paramètres	Unités	Lixiviats bruts			
		21/03/2024	19/06/2024	26/09/2024	10/12/2024
Couleur	mg/l Pt	7000,00	52500,00	10000,00	12000,00
pH	-	8,40	8,40	6,70	8,40
Température de mesure du pH	°C	17,70	20,20	19,20	19,00
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	17730,00	19040,00	26670,00	12530,00
Matières en suspension	mg/l	9,60	29,00	30,00	124,00
Chlorure	mg/l Cl	2800,00	3700,00	5700,00	2500,00
Azote nitrique	mg/l N-NO3	<0,23	<0,23	384,00	<0,23
Nitrate	mg/l NO3	<1	<1	1700,00	<1
Azote nitreux	mg/l N-NO2	0,04	0,02	0,07	<0,015
Nitrite	mg/l NO2	0,12	0,06	0,22	<0,05
Chrome hexavalent	mg/l Cr	NR	NR	NR	NR
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	4860,00	6200,00	5220,00	5580,00
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	190,00	110,00	5,00	350,00
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	<0,1	<0,1	1,62	<0,1
Carbone organique total	mg/l C	23,00	2000,00	2200,00	1200,00
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	1,90	0,36	0,69	0,78
Fluorure	mg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	615,00	458,00	209,00	623,00
Ammonium	mg/l N	NR	NR	NR	NR
Cyanures libres	mg/l CN	<0,1	<1	0,03	0,01
Indice phénol	mg/l	0,44	0,05	<0,02	0,10
Aluminium	mg/l Al	2,02	1,98	2,71	1,62
Arsenic	mg/l As	0,29	0,30	0,48	0,19
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	0,90	0,95	1,68	0,60
Cuivre	mg/l Cu	0,03	0,03	0,09	0,03
Etain	mg/l Sn	0,25	0,31	0,34	0,18
Fer	mg/l Fe	3,23	4,18	7,81	3,35
Manganèse	mg/l Mn	0,80	0,49	0,14	0,60
Nickel	mg/l Ni	0,32	0,42	0,58	0,25
Phosphore	mg/l P	10,99	11,94	18,15	8,93
Plomb	mg/l Pb	0,00	0,00	0,00	0,00
Zinc	mg/l Zn	0,23	0,28	0,42	0,23
Mercure	µg/l	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Métaux totaux : Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	8,07	8,93	14,26	7,05

Annexe 7.4 : Analyse des eaux souterraines

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 4.6.6.2]

Paramètres	Unités	PZ1	PZ2	PZ3	PZ4	PZ1	PZ2	PZ3*	PZ4
		21/03/2024				26/09/2024 (*03/10 pour PZ3)			
Température du prélèvement	°C	17,60	17,60	18,40	17,60	18,30	18,50	19,30	19,20
Couleur	mg/l Pt	600,00	55,00	25,00	600,00	300,00	110,00	250,00	160,00
pH	-	7,20	7,30	7,10	7,00	6,90	7,30	7,20	7,10
Conductivité à 25 °C	µS/cm	17520,00	3397,00	3296,00	18640,00	21020,00	928,00	2499,00	16070,00
Matières en suspension	mg/l	34,00	123,00	62,00	79,00	511,00	75,00	354,00	54,00
Nitrate	mg/l NO3	<1	<1	<1	<1	<1	14,00	<1	3,30
Nitrite	mg/l NO2	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,51	<0,05	<0,05
Ammonium	mg/l NH4	194,00	163,00	36,20	55,30	178,00	19,00	27,60	50,60
Azote selon Kjeldahl (NTK)	mg N/l	167,00	127,00	30,60	44,70	168,00	15,10	23,00	39,40
Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	167,00	127,00	30,60	44,70	168,00	18,42	23,00	40,15
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	351,00	153,00	60,00	176,00	615,00	76,00	90,00	249,00
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	82,00	4,00	6,00	5,00	74,00	<3	4,00	10,00
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,12	<0,1	<0,1	0,28
Carbone organique total	mg/l C	95,00	50,00	10,00	53,00	110,00	15,00	18,00	49,00
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	3,15	0,16	0,39	4,03	0,38	0,07	0,11	1,04
Fluorure	mg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Indice phénol	µg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Aluminium	mg/l Al	1,19	0,65	11,80	0,38	0,72	0,13	15,30	0,18
Arsenic	mg/l As	0,02	0,05	0,01	<0,004	0,01	<0,004	0,01	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	0,01	0,01	0,01	<0,005	0,01	<0,005	0,01	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	0,01	<0,005	0,08	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	0,92	2,98	18,82	12,53	1,33	0,07	17,07	9,45
Manganèse	mg/l Mn	1,97	0,34	0,40	0,53	3,33	<0,005	0,39	0,57
Nickel	mg/l Ni	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	<0,004	0,01	0,01
Phosphore	mg/l P	0,81	2,14	0,28	1,22	1,74	0,39	0,27	2,43
Plomb	mg/l Pb	<0,002	<0,002	0,00	<0,002	<0,002	<0,002	0,01	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,04	0,01	0,05	0,01	0,06	0,01	0,04	<0,004
Mercure	µg/l	<0,05	<0,2	<0,05	<0,05	<0,05	<0,2	<0,05	<0,05
Métaux totaux : Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	4,17	4,05	12,35	13,47	5,49	0,22	32,85	10,22

Annexe 7.6 : Rapports d'analyses laboratoires sur rejets aqueux 2024

Annexe 8 : Suivi de qualité du biogaz produit en 2024

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.2.5]

Annexe 8.1 : Résultats de mesures mensuelles de qualité biogaz

Mesures réalisées en entrée de la plateforme UVB.

Source(s) : Mesures mensuelles SECHE ECO SERVICES et mesures trimestrielles Bureau Veritas.

Mois	Date	CH ₄ (%)	CO ₂ (%)	CO (ppm)	O ₂ (%)	H ₂ S (ppm)	H ₂ (ppm)	H ₂ O (%)
Janvier	12/01/2024	41.7	33.2	10.0	15.5	16.0	16.0	>1
Février	05/02/2024	47.3	36.4	10.0	1.4	178.0	10.0	>1
Mars	06/03/2024 (*)	32.7	26.2	14.0	6.8	101.0	92.0	1.4
	06/03/2024	40.8	34.5	11.0	1.8	148.0	179.0	>1
Avril	05/04/2024	40.1	33.7	10.0	2.0	124.0	124.0	>1
Mai	23/05/2024 (*)	50.9	39.6	8.0	1.1	155.0	96.0	1.3
	23/05/2024	48.9	38.4	3.0	1.5	113.0	40.0	1.3
Juin	10/06/2024	41.4	33.6	3.0	2.6	107.0	82.0	>1
Juillet	10/07/2024	42.4	34.4	2.0	2.9	106.0	42.0	>1
Août	12/08/2024	51.3	38.6	1.0	1.5	227.0	80.0	>1
Septembre	06/09/2024	41.9	33.6	6.0	3.2	89.0	67.0	>1
	25/09/2024 (*)	43.7	34.8	3	1.8	154.0	104.0	1.5
Octobre	10/10/2024	43.6	35.0	3.0	2.6	152.0	67.0	>1
Novembre	06/11/2024	38.3	32.4	4.0	3.1	98.0	44.0	>1
Décembre	03/12/2024	41.3	34.3	8.0	2.2	129.0	183.0	1.0
	23/12/2024 (*)	39.4	33.9	3	2.2	97.0	261	1.0




Les rapports mensuels internes avec prises de vue des résultats affichés par l'appareil de mesures Séché éco Services sont tenus à la disposition du SYVADE de la Guadeloupe.

Les dates marquées par le symbole (*) correspondent à des résultats d'analyses trimestrielles complémentaires et contradictoires réalisées par Bureau Veritas à la demande de Séché éco Services.

Annexe 8.2 : Certificats d'étalonnage des appareils de mesures de qualité biogaz

Appareils de mesures Séché éco Services : Geotech Biogas 5000

CERTIFICATION OF CALIBRATION

Date Of Calibration: 10-Sep-2021
Issued by: QED Environmental Systems Ltd. Certificate Number: G505624_2/28835

Customer: Equipements Scientifiques S.A.
127 Rue De Buzenval BP 26 Garches
92380 FRANCE

Description: Gas Analyser

Model: BIOGAS 5000

Serial Number: G505624

UKAS Accredited results:
Results after adjustment :

Methane (CH ₄)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
5.0	4.9	0.072
14.9	14.7	0.13
59.7	59.3	0.42

Carbon Dioxide (CO ₂)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
5.0	4.7	0.074
15.1	14.6	0.13
40.3	40.2	0.29

Oxygen (O ₂)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
21.1	21.2	0.25

The inwards assessment was carried out 25-Aug-2021.
The maximum adjustment is larger than the specification limit.
Inwards assessment data is available if requested.
All concentrations are molar.
CH₄, CO₂ readings recorded at : 32.9 °C ± 2.5 °C
O₂ readings recorded at : 22.8 °C ± 2.5 °C
Barometric Pressure : 0998 mbar ± 4 mbar
Method of Test : The analyser is calibrated in a temperature controlled chamber using a series of reference gases, in compliance with procedure LP004.
Instrument has passed calibration as the measurement result is within the specification limit. The specification limit takes into account the measurement uncertainty.
The results relate only to the item calibrated

This certificate is issued in accordance with the laboratory accreditation requirements of the United Kingdom Accreditation Service. It provides traceability of measurement to the SI system of units and/or to units of measurement realised at the National Physical Laboratory or other recognised national metrology institutes. This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval of the issuing laboratory.

Calibration Instance:112 IGC Instance:112 Page 1 of 2 | LP015GIUKAS-2.5

www.qedenv.com +44 (0) 333 800 0088 sales@qedenv.co.uk

QED Environmental Systems Ltd. Cyan Park - Unit 3, Jimmy Hill Way, Coventry, CV2 4QP, UNITED KINGDOM
Registered in England and Wales 1898734

CERTIFICATION OF CALIBRATION



Date Of Calibration: 10-Sep-2021

Certificate Number: G505624_2/28835

Issued by: QED Environmental Systems Ltd.

The reported expanded uncertainty is based on a standard uncertainty multiplied by a coverage factor of $k=2$, providing a level of confidence of approximately 95%. The uncertainty evaluation has been carried out in accordance with UKAS requirements.

Calibrations marked 'Non-UKAS Accredited results' on this certificate have been included for completeness.

Non-UKAS accredited results after adjustment:

Barometer (mbar)	
Reference	Instrument Reading
998	999

Additional Gas Cells		
Gas	Certified Gas (ppm)	Instrument Reading (ppm)
H ₂	1023	1,025
CO	509	511
H ₂ S	250	250

Date of Issue : 13-Sep-2021

Approved by Signatory

Dawn Hemings

Laboratory Inspection

End of Certificate

This certificate is issued in accordance with the laboratory accreditation requirements of the United Kingdom Accreditation Service. It provides traceability of measurement to the SI system of units and/or to units of measurement realised at the National Physical Laboratory or other recognised national metrology institutes. This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval of the issuing laboratory.

Calibration Instance:112 IGC Instance:112

Page 2 of 2 | LP015GIUKAS-2.5

www.qedenv.com +44 (0) 333 800 0088 sales@qedenv.co.uk

QED Environmental Systems Ltd. Cyan Park - Unit 3, Jimmy Hill Way, Coventry, CV2 4QP, UNITED KINGDOM
Registered in England and Wales 1898734

CERTIFICATION OF CALIBRATION



Date Of Calibration: 08-Aug-2022

Certificate Number: G506447_2/31000

Issued by: QED Environmental Systems Ltd.

Customer: Equipements Scientifiques S.A.
127 Rue De Buzenval BP 26 Garches
92380 FRANCE

Description: Gas Analyser

Model: BIOGAS 5000

Serial Number: G506447

UKAS Accredited results:

Results after adjustment :

Methane (CH ₄)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
5.0	5.0	0.072
15.0	15.1	0.13
60.0	59.6	0.42

Carbon Dioxide (CO ₂)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
5.0	4.8	0.074
15.0	14.8	0.13
40.0	40.0	0.29

Oxygen (O ₂)		
Certified Gas (%)	Instrument Reading (%)	Uncertainty (%)
21.2	21.3	0.25

The inwards assessment was carried out : 27-Jul-2022.

The maximum adjustment is larger than the specification limit.

Inwards assessment data is available if requested.

All concentrations are molar.

CH₄, CO₂ readings recorded at : 33.0 °C ± 2.5 °C

O₂ readings recorded at : 23.3 °C ± 2.5 °C

Barometric Pressure : 1018 mbar ± 4 mbar

Method of Test : The analyser is calibrated in a temperature controlled chamber using a series of reference gases, in compliance with procedure LP004.

Instrument has passed calibration as the measurement result is within the specification limit. The specification limit takes into account the measurement uncertainty.

The results relate only to the item calibrated

This certificate is issued in accordance with the laboratory accreditation requirements of the United Kingdom Accreditation Service. It provides traceability of measurement to the SI system of units, and/or to units of measurement realized at the National Physical Laboratory or other recognised national metrology institutes. This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval of the issuing laboratory.

Calibration Instance:124 IGC Instance:124

Page 1 of 2 | LP035GUKAS-2.5

www.qedenv.com +44 (0) 333 800 0088 sales@qedenv.co.uk

QED Environmental Systems Ltd. Cyan Park - Unit 3, Jimmy Hill Way, Coventry, CV2 4QP, UNITED KINGDOM

Registered in England and Wales 1886734

CERTIFICATION OF CALIBRATION



Date Of Calibration: 08-Aug-2022

Certificate Number: G506447_2/3 1000

Issued by: QED Environmental Systems Ltd.

The reported expanded uncertainty is based on a standard uncertainty multiplied by a coverage factor of $k=2$, providing a level of confidence of approximately 95%. The uncertainty evaluation has been carried out in accordance with UKAS requirements.

Calibrations marked 'Non-UKAS Accredited results' on this certificate have been included for completeness.

Non-UKAS accredited results after adjustment:

Barometer (mbar)		
Reference	Instrument Reading	
1018	1018	

Additional Gas Cells		
Gas	Certified Gas (ppm)	Instrument Reading (ppm)
H ₂ S	260	260

Date of Issue: 09-Aug-2022

Approved by Signatory

Laura McBride
Laboratory Inspection

End of Certificate

This certificate is issued in accordance with the laboratory accreditation requirements of the United Kingdom Accreditation Service. It provides traceability of measurement to the SI system of units and/or to units of measurement realized at the National Physical Laboratory or other recognized national metrology institutes. This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval of the issuing laboratory.

Calibration Instance: L16 IGC Instance: L16

Page 2 of 2 | LP0150/UKAS-2.5

www.qedenv.com +44 (0) 333 800 0088 sales@qedenv.co.uk

QED Environmental Systems Ltd. Cyan Park - Unit 3, Jimmy Hill Way, Coventry, CV2 4QP, UNITED KINGDOM
Registered in England and Wales 1898734

Annexe 9 : Autosurveillance des rejets atmosphériques 2024

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 3.3.1 + 3.3.2]

Annexe 9.1 : Résultats de mesures des émissions atmosphériques

Mesures réalisées le 25/09/2024. Source(s) : Rapport 14331029/1.3.2.R Bureau Veritas.

Paramètre	Dispositions réglementaires à respecter pour les moteurs	Résultat mesure conduit Moteur 1	Résultat mesure conduit Moteur 2	Dispositions réglementaires à respecter pour la torchère	Résultat mesure conduit Torchère
Température (°C)	-	484.0	490.0	9000	994.0
Temps de séjour (sec)	-	-	-	0.3	-
Débit de sortie de gaz sec (Nm ³ /h)	4318	2670.0	2820.0	12556	5090.0
Débit de sortie de gaz humide (Nm ³ /h)	4876	2960.0	3210.0	11119	5760.0
Vitesse d'éjection (m/s)	≥15	32.2	35.2	≥5	37.8
CO (mg/Nm ³)	1200	682.0	697.0	150	0.0
HF (mg/Nm ³)	-	1.81	2.33	5	0.0
HCl (mg/Nm ³)	-	0.333	0.52	20	0.262
SO ₂ (mg/Nm ³)	300	0.583	0.915	300	0.837
NOx (mg/Nm ³)	525	322.0	325.0	250	31.3
Poussières totales (mg/Nm ³)	150	1.56	1.74	150	22.2
COV non méthaniques (mg/Nm ³)	50	0.0	0.0	50	2.30

Les concentrations en polluants, sont exprimées par m³, rapportées à des conditions normalisées de température (273 K) et de pression (101,3 kPa) après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs) à 5 % d'oxygène pour les moteurs et à 11 % d'oxygène pour la torchère.

Annexe 9.2 : Rapport de contrôle annuel des émissions atmosphériques 2024

Annexe 10 : Fiche de contrôle réinjection

	FICHE DE CONTRÔLE INTERNE UNITE DE REINJECTION LIXIVIATS	Réf : R5-ISDnD-FO-024-SES- GAB-01
		Date de création : 31/12/2024
		Date d'application : 31/12/2024



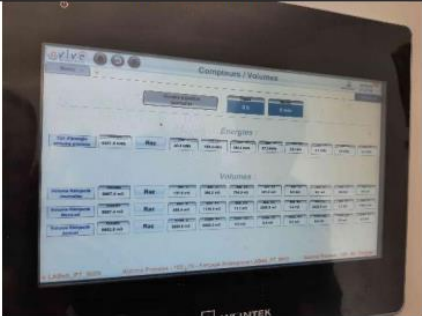

ISDnD REAB 132353-Version 01 du 10/12/2021

Périodicité des campagnes de réinjection : Bimestriel

Paramètres de contrôle :

Etape	Check	Elément à vérifier
1	<input type="checkbox"/>	Avant le cycle : Relevé niveau bassin et fonctionnement compresseur (ref.= 7bars)
2	<input type="checkbox"/>	Vérification et acquittement des défauts sonde de pression page supervision
3	<input type="checkbox"/>	Relevé compteurs volumes et RAZ compteur mensuel et journalier
4	<input type="checkbox"/>	Démarrage de cycle réinjection et contrôle amorçage
5	<input type="checkbox"/>	Contrôle pression manomètre pompe > 3 bars
6	<input type="checkbox"/>	Contrôle du débit pompage lixiviats bruts > 28 m3/h
7	<input type="checkbox"/>	Pendant et en fin de cycle : contrôle pression et absence de fuites et de défauts
8	<input type="checkbox"/>	Vérification de l'incrémentation des volumes par drain et total réinjecté

Photo de l'unité de réinjection :





	
Container process	Afficheur pH/conductivité/température
	
Supervision / Compteurs volumes	Supervision / Cycles de réinjection

Page 1 sur 1

Durée de conservation 20 an(s)

Annexe 11 : Bilan des opérations de capture de chiens

Résultats relatifs aux campagnes de capture de chiens opérées entre janvier et décembre 2024

Sexe Classe d'âge	Nombre de femelles 	Nombre de mâles 	Total (tous sexes confondus)	Observations
Chien adulte capturé 	22	14	36	Age moyen : 2,8 ans Taille moyenne : 41.4 cm
Chiot capturé 	29	30	59	Age moyen : 3,4 mois Taille moyenne : 27.5 cm
Total (tous âges confondus)	51	44	95	En 2024 : 2 chiens sur 95 capturés ont été adoptés.

Totalisation des chiens capturés depuis le début de l'année 2024

Mois en 2024	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul
Nombre de captures	21	3	8	4	6	9	0	12	14	8	9	1	95
Nombre d'adoptions	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2

Rappel totalisation (actualisée) des chiens capturés en 2023

Mois en 2023	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul
Nombre de captures	0	16	14	0	0	0	8	6	5	19	7	7	82
Nombre d'adoptions	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	4

Annexe 12 : Gestion de déchets produits en 2024

[Référentiel : AP 10/11/2020 art. 5.1.7]

Déchets papiers

CERTIFICAT DE COLLECTE/DESTRUCTION

Récépissé N° 2021/148 délivré le 15 mars 2021 par la Préfecture de la Région Guadeloupe

Nous soussignés :

DESTRU ONLINE ZA PETIT-PEROU LOT N°7 97139 LES ABYMES

Certifions avoir mis en destruction les documents en provenance du client mentionné ci-après, conformément à la réglementation en vigueur.

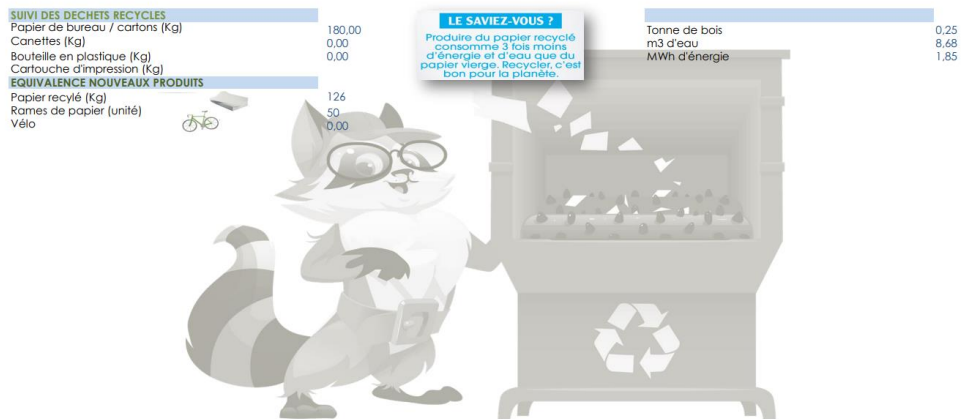
Etabli pour faire valoir ce que de droit,
Les Abymes, 28-janv.-25



DESTRU ONLINE
SAS au capital 100000 €
ZAC de Petit-Pérou, Lot N°7, 97139 LES ABYMES
Tél : 0298 34 42 42 - Fax : 0298 97 26 97
Siret : 527 811 381 00011

BILAN ANNUEL - COLLECTES DE PAPIERS

Début	Fin	Clients	Lieu/Observations	Type d'intervention	NB ECOBOX	NB Collectes
12/02/2024	12/11/2024	SECHE ECO SERVICES	ISDND LA GABARRE - ABYMES	2-COLLECTE ET DESTRUCTION (Ecobox)	1	6
Poids total (en tonnes)					0,18	6



Boues de séparateur hydrocarbures

Sans objet en 2024.

Dernière intervention de pompage/traitement le 07/02/2023.

Boues de fosse septique

Sans objet en 2024.


Dernière intervention de vidange le 07/03/2023.

Huiles moteur usagées

Sans objet en 2024.

Dernière intervention d'enlèvement/regroupement le 07/03/2023.

Annexe 13 : Fiche support de maintenance préventive BRM

	LA GABARRE				Fiche de maintenance										
	ORGA 07	Date			Auteur										
Mesures électriques															
INTENSITE (A)															
Désignation	Repère PID	N° bornier	L1	L2	L3	N	I Moy.	I Nom.	% Réserve	Commentaire					
Pompe Eau brute vers T. courbe	P06	XOP 19/20/21							#DIV/0!						
Pompe Reprise Eau brute vers Bio		15Q1						5,87	100,00%						
Pompe de gavage	P02	XOP 7/8/9						13,00	100,00%						
Pompe de circulation UF	P01	XOP 1/2/3						79,00	100,00%						
Pompe Alimentation NF	P07	XOP 22/23/24						5,80	100,00%						
Pompe de circulation NF 1	P03	XOP 10/11/12						6,30	100,00%						
Pompe haute pression NF 1	P05	XOP16/17/18						31,70	100,00%						
Pompe de circulation NF 2	P09	XOP 28/29/30						3,15	100,00%						
Pompe haute pression NF 2	P04	XOP 13/14/15						12,00	100,00%						
Pompe reprise rejet	P08	XOP 25/26/27						4,40	100,00%						
Pompe Echangeur 1 BIO	16M1	XOP 31/32/33						5,94	100,00%						
Pompe Echangeur 2 BIO		Armoire extension						5,94	100,00%						
Pompe reprise concentrat	16M3	XOP 40/41/42						5,94	100,00%						
Pompe Recirculation Substrat	20M1	XOP2 31/32/33						4,80	100,00%						
Ppe péristaltique substrat carboné	DP16	XOP 43/44/45						10,90	100,00%						
Pompe purge de boue	20M7	XOP 49/50/51						7,82	100,00%						
Agitateur TAC	DP17	XOP 46/47/48						0,77	100,00%						
Compresseur									#DIV/0!						
Surpresseur N°1	S01	XOP 4/5/6						33,10	100,00%						
Surpresseur N°2	S02	XOP 37/38/39						33,10	100,00%						
Surpresseur N°3	S03	Armoire extension						33,30	100,00%						
Groupe froid 1		XOP1 38/39/40						27,15	100,00%						
Groupe froid 2		Armoire extension						49,30	100,00%						
Pompe Casse-mousse									#DIV/0!						
Intensité total															
Parafoudre															
TENSION (V)															
L1 - L2		N - L1													
L1 - L3		N - L2													
L2 - L3		N - L3													
U moyen entre L		U moy N et L													
Contrôle des paramètres															
Désignation	Repère PID		Fuites	Bruits	Hz	Débit m3/h	Pression (bars)	Température							
								Av	Ar	Bloc	Réduct.	Stator	Caisson		
Pompe Eau brute vers T. courbe	P06														
Pompe Reprise Eau brute vers Bio															
Pompe de gavage	P02														
Pompe de circulation UF	P01														
Pompe Alimentation NF	P07														
Pompe de circulation NF 1	P03														
Pompe haute pression NF 1	P05														
Pompe de circulation NF 2	P09														
Pompe haute pression NF 2	P04														
Pompe reprise rejet	P08														
Pompe Echangeur 1 BIO	16M1														
Pompe Echangeur 2 BIO															
Pompe reprise concentrat	16M3														
Pompe Recirculation Substrat	20M1														
Ppe péristaltique substrat carboné	DP16														
Pompe purge de boue	20M7														
Agitateur TAC	DP17														
Surpresseur N°1	S01	"N° surpresseur"													
Bloc surpresseur N°1															
Surpresseur N°2	S02	"N° surpresseur"													
Bloc surpresseur N°2															
Surpresseur N°3	S03	"N° surpresseur"													
Bloc surpresseur N°3															
Groupe froid 1															
Groupe froid 2															
Pompe Casse-mousse															
Ventilateur Groupe froid 1															
Ventilateur Groupe froid 2															
Action de maintenance moteur/pompes															
Désignation	Repère PID		Graissage	Huile	Courroie	Filtre	Net.	Commentaire							
Pompe haute pression NF 1	P05														
Ppe péristaltique substrat carboné	DP16														
Compresseur															
Surpresseur N°1	S01														
Surpresseur N°2	S02														
Surpresseur N°3	S03														

Action de maintenance sonde de mesure					
Désignation	Repère PID	Date prévue	Etalonnage	Action	Commentaires
Sonde pH Biologique					
Sonde pH NF					
Sonde pH Rejet					
Sonde Oxygène dissous					
Action de maintenance des armoires électriques					
Désignation	Température	Ctrl Vent.	Filter	Commentaires	
Armoire électrique					
Armoire pneumatique					
Démarrreur surpresseur 1					
Démarrreur surpresseur 2					
Démarrreur surpresseur 3					
Variateur pompe de Gavage					
Démarrreur pompe Circu UF					
Démarrreur pompe de Circu NF					
Variateur pompe HP NF					
Démarrreur pompe HP NF 2					
Planning				Remarques	
Désignation		Date	Fait		
	Resserage	Electrique			
	Hydraulique				
Contrôle caméra thermique	Electrique				
Echangeur tubulaire N°1	Echangeur				
Echangeur tubulaire N°2	Echangeur				
Remplacement courroies surp	Surp N°1				
Remplacement filtre surp.	Surp N°1				
Vidange surpresseur	Surp N°1				
Remplacement courroies surp	Surp N°2				
Remplacement filtre surp.	Surp N°2				
Vidange surpresseur	Surp N°2				
Remplacement courroies surp	Surp N°3				
Remplacement filtre surp.	Surp N°3				
Vidange surpresseur	Surp N°3				